



Public Inquiry Into Foreign Interference in Federal
Electoral Processes and Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les
processus électoraux et les institutions démocratiques
fédéraux

Public Hearing

Audience publique

**Commissioner / Commissaire
The Honourable / L'honorable
Marie-Josée Hogue**

VOLUME 38

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at :

Library and Archives Canada
Bambrick Room
395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Wednesday, October 23, 2024

Tenue à:

Bibliothèque et Archives Canada
Salle Bambrick
395, rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Le mercredi 23 octobre 2024

INTERNATIONAL REPORTING INC.

<https://www.transcription.tc/>

(800)899-0006

II Appearances / Comparutions

Commission Lead Counsel /
Procureure en chef de la commission

Shantona Chaudhury

Commission Counsel /
Avocat(e)s de la commission

Gordon Cameron
Erin Dann
Matthew Ferguson
Hubert Forget
Leila Ghahhary
Benjamin Herrera
Howard Krongold
Hannah Lazare
Jean-Philippe MacKay
Kate McGrann
Emily McBain-Ashfield
Hamza Mohamadhossen
Lynda Morgan
Siobhan Morris
Annie-Claude Poirier
Gabriel Poliquin
Natalia Rodriguez
Guillaume Rondeau
Nicolas Saint-Amour
Daniel Sheppard
Maia Tsurumi

Commission Research Council /
Conseil de la recherche de la
commission

Geneviève Cartier
Nomi Claire Lazar
Lori Turnbull
Leah West

Commission Senior Policy Advisors /
Conseillers principaux en politiques de la
commission

Paul Cavalluzzo
Danielle Côté

III

Appearances / Comparutions

Commission Staff / Personnel de la commission	Annie Desgagné Casper Donovan Hélène Laurendeau Michael Tansey
Ukrainian Canadian Congress	Donald Bayne Jon Doody
Government of Canada	Gregory Tzemenakis Barney Brucker
Office of the Commissioner of Canada Elections	Christina Maheux Luc Boucher Sébastien Lafrance Nancy Miles Sujit Nirman
Human Rights Coalition	David Matas Sarah Teich
Russian Canadian Democratic Alliance	Mark Power Guillaume Sirois
Michael Chan	John Chapman Andy Chan
Han Dong	Mark Polley Emily Young Jeffrey Wang
Michael Chong	Gib van Ert Fraser Harland

IV

Appearances / Comparutions

Jenny Kwan

Sujit Choudhry

Mani Kakkar

Churchill Society

Malliha Wilson

The Pillar Society

Daniel Stanton

Democracy Watch

Wade Poziomka

Nick Papageorge

Canada's NDP

Lucy Watson

Conservative Party of Canada

Nando De Luca

Chinese Canadian Concern Group on
The Chinese Communist Party's
Human Rights Violations

Neil Chantler

David Wheaton

Erin O'Toole

Thomas W. Jarmyn

Preston Lim

Senator Yuen Pau Woo

Yuen Pau Woo

Sikh Coalition

Balpreet Singh

Prabjot Singh

Bloc Québécois

Mathieu Desquilbet

Iranian Canadian Congress

Dimitri Lascaris

V Table of Content / Table des matières

	PAGE
ROUNDTABLE : CANADA’S NATIONAL SECURITY APPARATUS / TABLE RONDE: L’APPAREIL DE SÉCURITÉ NATIONALE DU CANADA	1
Panel moderated by/Panel animé par Dr. Leah West	1
Presentation by/Présentation par Mr. Richard Fadden	3
Presentation by/Présentation par M. Daniel Jean	9
Presentation by/Présentation par Ms. Lex Gill	22
Presentation by/Présentation par Mr. Alan Jones	31
Presentation by/Présentation par Dr. Stephanie Carvin	44
Presentation by/Présentation par Dr. Maria Robson-Morrow	52
Open discussion/Discussion ouverte	61
 ROUNDTABLE : ENFORCING, DETERRING AND PROSECUTING FOREIGN INTERFERENCE ACTIVITIES / TABLE RONDE: MISE EN OEUVRE, DISSUASSION ET POURUITE DES ACTIVITÉS D’INGÉRENCE ÉTRANGÈRE	 98
Panel moderated by/Panel animé par Dr. Leah West	98
Presentation by/Présentation par Dr. Alex Wilner	99
Presentation by/Présentation par Mr. Bob Paulson	107
Presentation by/Présentation par Mr. Croft Michaelson	113
Presentation by/Présentation par Dr. Michael Nesbitt	119
Presentation by/Présentation par Mr. Rob Currie	125
Open discussion/Discussion ouverte	133

Ottawa, Ontario

--- L'audience débute le mercredi 23 octobre 2024 à 9 h 01

COMMISSAIRE HOGUE: Bonjour tout le monde.

Bienvenue et merci beaucoup. Je vais pouvoir vous remercier à la fin.

Aujourd'hui, la table ronde, c'est... le titre est très simple, « L'appareil de sécurité nationale du Canada ». Et nous avons la chance d'avoir six invités ce matin qui sont très bien reconnus comme étant des experts dans le domaine pour différentes raisons. Certains viennent du monde universitaire et d'autres travaillent dans le domaine. Alors, la table ronde sera modérée par Leah West, et elle va présenter les différents participants.

--- TABLE RONDE: L'APPAREIL DE SÉCURITÉ NATIONALE DU CANADA:

--- PANEL ANIMÉ PAR Dre LEAH WEST:

Dre LEAH WEST: Oui.

La Commission est chargée d'examiner et d'évaluer la capacité du gouvernement fédéral, y compris de ses agences de renseignement, à détecter, prévenir et contrer l'ingérence étrangère dans les processus démocratiques du Canada.

Le rapport initial de la Commissaire fait état des difficultés rencontrées dans l'identification, la confirmation et l'attribution de l'ingérence étrangère. En particulier, les activités en ligne et dans les processus de prise de décision fondés sur les renseignements et réponses à cette menace.

Le rapport aborde également la question de la

1 communication efficace des renseignements et des informations
2 sur les gens... les... l'ingérence étrangère et aux parties
3 prenantes, au public, et aux personnes susceptibles d'être
4 les plus vulnérables à l'ingérence étrangère. Cet aspect du
5 mandat de la Commission peut soulever plusieurs questions.

6 Notamment :

7 « Les services canadiens de
8 renseignement disposent-ils des
9 pouvoirs juridiques et des capacités
10 techniques et des ressources
11 suffisantes pour détecter, collecter
12 et analyser les informations
13 relatives à l'ingérence étrangère, en
14 particulier l'environnement en ligne?
15 Et disposent-ils des pouvoirs et des
16 outils nécessaires pour contrer
17 efficacement l'ingérence étrangère?
18 Que peut-on faire pour améliorer la
19 capacité du Canada à détecter contre
20 les menaces? Quelle est la
21 perception des agences canadiennes
22 et, s'il y a un manque de confiance,
23 comment est-ce que ça affecte leur
24 capacité de détecter les ingérences
25 étrangères? Et si les agences... est-
26 ce que les agences canadiennes
27 devraient communiquer avec le public
28 sur l'ingérence étrangère? » (Tel

1 qu'interprété)

2 Alors, je suis très heureuse de pouvoir vous
3 présenter nos six panélistes. Je vais les présenter dans
4 l'ordre des remarques.

5 Nous allons commencer avec monsieur Richard
6 Fadden, qui est anciennement... faisait partie du SCRS.

7 Ensuite, monsieur Daniel Jean, qui était
8 conseiller auprès du Premier ministre du Canada.

9 Et ensuite, nous avons Lex Gill, qui est à
10 l'Université de Toronto.

11 Monsieur Alan Jones, qui était ancien
12 directeur adjoint du Service canadien du renseignement.

13 Et ensuite, Stephanie Carvin, professeure
14 agrégée de l'Université de Carleton.

15 Et la docteure Maria Robson-Morrow, qui est
16 responsable de programme au Harvard Intelligence Project.

17 Chaque panéliste va nous faire des remarques.
18 Et, avant la pause, nous allons inviter des questions. Ceci
19 dit, nous allons passer la parole à monsieur Fadd (phon.),
20 McFadd (phon.), monsieur Fadden, pardon.

21 **--- PRÉSENTATION PAR M. RICHARD FADDEN:**

22 **M. RICHARD FADDEN:** Eh bien, j'aimerais
23 commencer avec ce que je considère des déclarations assez
24 générales, qui ne tiennent pas forcément compte des questions
25 en jeu.

26 Mais je dirais que, de façon générale, à part
27 la bulle à Ottawa, certains universitaires et des
28 journalistes, le danger présent pour... d'ingérence étrangère

1 n'est pas reconnu. Et puisque ce n'est pas reconnu, les
2 politiques ne font pas attention à ce que les gens pensent en
3 dehors de la bulle. Je pense que ça va aider pour la mise en
4 œuvre de vos recommandations si, à partir de ce que vous avez
5 dit et entendu, vous pouvez dire dans votre rapport qu'il y a
6 clairement un danger sérieux. Ça a été répété bien des fois,
7 mais si vous regardez les sondages, ce n'est pas accepté que
8 c'est un danger clair et présent. Alors, pour contrer ces
9 activités, le pays doit être davantage sensibilisé que
10 maintenant.

11 Deuxième point, je pense que c'est important
12 quand vous allez formuler vos recommandations, il faudrait
13 reconnaître... et je pense, oui, que vos recommandations pour
14 l'ingérence étrangère va être située dans le renseignement
15 étranger. Et ça, c'est très large. Donc, s'attendre à ce
16 qu'un gouvernement mette en place des institutions ou des
17 législations séparées pour ne pas tenir compte du reste de
18 l'ingérence étrangère va présenter des raisons pour ne pas
19 procéder. Donc, c'est important d'intégrer les deux de façon
20 importante.

21 Et je pense que nos adversaires qui font
22 l'ingérence étrangère, ils sont très bien ressourceés et ils
23 continuent leurs efforts. Et la seule façon qu'on peut les
24 contrer, c'est que si nous avons une perspective
25 pangouvernementale et pan-sociétale.

26 Et je dirais peut-être que mes collègues ne
27 seraient pas d'accord avec moi, mais je pense qu'on met trop
28 l'accent sur la communauté du renseignement. Mais c'est

clair qu'il y a un rôle pour les renseignements et la sécurité nationale. Mais je pense que l'ingérence étrangère, il y a toute une gamme d'activités. Il y a la GRC, il y a les tribunaux, pour ce qui est des poursuites, et l'emprisonnement. Mais aussi il y a l'éducation du public et pouvoir éduquer les gens sur ce qui se passe et tout un tas d'autres choses.

Mais oui, je sais que là, il s'agit de sécurité nationale, mais je m'inquiète qu'on met trop l'accent sur la sécurité nationale. Il faut qu'il y ait d'autres éléments du gouvernement et de la société civile qui s'impliquent pour contrer l'ingérence étrangère.

Alors, si vous acceptez ce que je viens de dire, l'ingérence étrangère, c'est de façon continue et c'est pas pendant les périodes électorales. Ça se passe en tout temps. Et si nous ne comprenons pas ça, eh bien, on va vraiment manquer quelque chose de très sérieux.

Alors, pour arriver à la question des institutions, le rôle des partis politiques est évidemment très important et il faut trouver une façon de faire en sorte qu'ils vont pouvoir participer pour contrer ces activités sans qu'ils soient affectés de façon négative dans leur processus essentiel.

Mais si les ministres et la fonction publique, eh bien, on ne peut pas s'attendre à ce que des acteurs partisans, d'un seul coup, quand il s'agit d'ingérence étrangère, ils vont passer à une non-partisanerie. Je pense que ce n'est pas raisonnable de

1 demander aux fonctionnaires d'essayer de ne pas être
2 partisans d'un seul coup, d'être ceux qui vont déterminer ce
3 qui peut ou pas se faire.

4 Donc, les partis politiques, il faut qu'ils
5 soient règlementés, mais il faut quand même qu'ils puissent
6 s'autoréglementer et le panel dont j'avais parlé va pouvoir
7 surveiller ces activités. Et je dirais aussi que la
8 définition du parti... d'un parti politique, c'est peut-être
9 quelque chose où il faudrait le revoir. Le Parti libéral du
10 Canada, par exemple, c'est devenu presque un mouvement. Vous
11 n'avez pas besoin de vous inscrire, il n'y a pas besoin de
12 payer quoi que ce soit comme... pour participer. Mais je ne
13 sais pas si vous pouvez avoir des activités pour contrer des
14 mouvements, plutôt que des partis mieux structurés.

15 Donc, quelle organisation peut s'intéresser à
16 s'occuper de ces activités pour contrer l'ingérence étrangère
17 de façon... je pense que le Panel, tel que c'est maintenant,
18 devrait être aboli. Je dirais... comme je le dis, on ne peut
19 pas demander aux fonctionnaires de faire ce travail. Les
20 Britanniques ont une expression, le bon et le bien. Et c'est
21 ceux qui en sont à la retraite, mais qui sont moins
22 partisans.

23 Je pense que le gouvernement pourrait trouver
24 ce genre de personnes même au Canada. Et je pense que c'est
25 eux qui devraient siéger. Un ancien ministre, un
26 fonctionnaire qui est là depuis longtemps, une universitaire
27 qui s'intéresse à ces choses. Je pense qu'il faudrait mettre
28 en place un panel avec ces gens-là, avec un petit

1 secrétariat, et faire en sorte que ce soit permanent.

2 Autre chose qu'une surveillance permanente de
3 cette question ne va pas fonctionner. Je pense que du côté
4 opérationnel, il faudrait avoir un directeur des élections
5 qui devrait avoir un pouvoir sur les partis politiques, mais
6 il doit y avoir une relation entre ce panel et le directeur
7 des élections pour être capable d'avancer et de faire quoi
8 que ce soit.

9 Et ce qui est important, c'est que le Panel
10 doit avoir accès et doit avoir le droit de savoir tout ce que
11 la police ou la communauté de renseignement fait comme
12 collecte de données sur ce sujet. Ils doivent pouvoir
13 dialoguer avec le chef des... le directeur des élections. Et
14 donc, l'avantage de fait que ce soit permanent et les
15 ministres et les fonctionnaires ne vont pas s'en occuper.

16 Et nous, on a demandé de réfléchir à savoir
17 si la loi est suffisante pour que les agences de
18 renseignement et d'autres peuvent régler ces questions. Je
19 ne sais pas si je peux répondre absolument, mais je pense que
20 c'est important d'utiliser les pouvoirs que vous avez avant
21 d'utiliser de nouveaux pouvoirs. Et je ne pense pas que ce
22 soit le cas. Le projet de loi C-70, les institutions n'ont
23 pas encore intégré les pouvoirs. Le SCRS a des pouvoirs,
24 tout comme la GRC, qu'ils n'utilisent pas. Donc, vos
25 recommandations devraient émettre des injonctions pour ceux
26 qui ont des institutions, qui ont des pouvoirs, qui
27 l'utilisent, mais, donc, avec le panel que je vous
28 recommande.

1 L'élément où je pense qu'il y a un début de
2 consensus, eh bien, je ne pense pas que toutes ces
3 institutions ont suffisamment de ressources. Chaque année,
4 on donne un nouveau mandat aux agences de renseignement. Ils
5 doivent s'occuper du terrorisme, de l'espionnage
6 traditionnel, en plus de l'ingérence étrangère. Donc, on ne
7 peut pas s'attendre à ce qu'ils puissent traiter cette
8 question sérieusement.

9 Comme je le disais plus tôt, je dirais il n'y
10 a pas de sécurité nationale. Il y a toujours un élément
11 sous-national et international. Donc, si nous voulons
12 contrer les efforts d'ingérence étrangère, il faut que les
13 provinces soient... et la société civile doit participer,
14 sinon, ça ne va pas fonctionner. Le gouvernement fédéral,
15 c'est le gouvernement qui a le plus de distance du peuple, et
16 c'est très difficile pour eux de s'en occuper. Certaines
17 institutions fonctionnent mieux que d'autres, mais tout ça
18 fait semblable à comment on a essayé de contrer le
19 terrorisme.

20 Le gouvernement fédéral a fait tout un tas de
21 choses, mais c'était la société civile qui essayait de
22 contrer les gens qui allaient éventuellement faire quelque
23 chose, qui étaient presque en train de faire. Donc, il faut
24 le directeur des élections électorales et d'autres doivent
25 collaborer avec les provinces et la société civile. Et je
26 pense que c'est la seule façon que vous pouvez réussir. Le
27 gouvernement, tout seul, ne peut pas contrer l'ingérence
28 étrangère. Ils ne peuvent pas, tout simplement, réussir. Et

1 je pense que ça... on a prouvé que c'était le cas dans d'autres
2 pays où on a essayé d'aller de l'avant avec ce genre
3 d'effort.

4 Alors, pour revenir à mon panel, je pensais
5 que... je pense que ça, ça doit être légiféré, mais ce serait
6 bien si on pouvait le faire bientôt. Alors, demander au
7 Gouvernement du Canada d'utiliser des pouvoirs qui existent,
8 la *Loi sur les enquêtes publiques*, ce serait une façon.
9 S'ils peuvent avancer, ce serait probable de faire en sorte
10 qu'un panel soit en place avant la prochaine élection, si ça
11 se passe pas avant le mois de mai ou le mois de juin. Alors,
12 si on est sérieux, il faut agir, agir le plus vite possible.

13 Et enfin, et là, c'est un autre point
14 général, j'ai, pendant ma carrière, j'ai participé à des
15 recommandations pour des commissions royales, entre autres.
16 Je pense que c'est important de créer des priorités quand
17 vous faites vos recommandations. Les gouvernements, ce
18 qu'ils vont faire, n'impossible quel parti, ils vont choisir
19 entre vos recommandations. Ils vont choisir ce qui les
20 avantage le plus. Alors, si vous créez des priorités et vous
21 leur donnez des calendriers, le court terme, le moyen terme
22 et le long terme, là, vous allez faire en sorte que ça va
23 être plus facile pour que le gouvernement puisse mettre en
24 œuvre et éviter de ne rien faire.

25 Donc, je vais m'arrêter là et je souhaite
26 répondre à vos questions, si vous en avez.

27 **Dre LEAH WEST:** Monsieur Jean.

28 **--- PRÉSENTATION PAR M. DANIEL JEAN :**

1 **M. DANIEL JEAN:** Merci. Bonjour, Madame la
2 Commissaire. Merci de l'invitation.

3 **COMMISSAIRE HOGUE:** Bonjour.

4 **M. DANIEL JEAN:** La Phase 1 de la Commission
5 a fait un travail... un très bon travail, je pense,
6 rétrospectif pour regarder ce qui c'était passé, mais je
7 pense que vous êtes dans la phase la plus critique, celle qui
8 va nous guider en termes d'améliorer la prévention et la
9 dissuasion de l'ingérence étrangère.

10 Bien entendu, le bon fonctionnement de
11 l'appareil de sécurité, c'est un élément clé là-dedans, et
12 c'est ça qu'on va discuter aujourd'hui.

13 Avant qu'on fasse ça, je vais faire deux
14 messages clés. Et, en fait, beaucoup des points d'allocation
15 qui vont appuyer ou vont emmener des nuances sur les choses
16 que monsieur Fadden a dit. Mais deux points qui pour moi
17 sont importants : le premier, le fait que je vais parler
18 d'améliorations qui doivent être faites à la communauté de
19 sécurité et renseignement, ça veut pas dire que j'admire
20 absolument le professionnalisme et dévouement de ces gens-là,
21 alors, de dire qu'on veut des améliorations...

22 **Me LEILA GHAAHARY:** (Non interprété).

23 **M. DANIEL JEAN:** OK. Je pensais que j'étais
24 lent, mais...

25 **(RIRES)**

26 **M. DANIEL JEAN:** OK. Alors, d'un premier
27 pas, donc, vraiment, j'admire leur dévouement, et ça veut
28 juste dire qu'on veut améliorer le système. La même chose,

1 un peu comme monsieur Fadden, je vais que ça prend « deux
2 pour tango ». C'est-à-dire que la classe politique doit être
3 engagée. Ils sont très occupés, mais ils doivent être
4 engagés dans ces enjeux-là. Et le fait que je dise ça ne
5 veut pas dire que je ne respecte pas le fait, comment ils
6 sont occupés, et comment le fait que les gens ont le courage
7 de briefer les libertés de suffrage et de servir les
8 Canadiens de nos jours, ça prend du courage.

9 Contexte, je veux pas répéter tous les points
10 que j'ai faits lundi, et puis, Dick vient d'en répéter
11 plusieurs, alors, je veux juste dire, pour moi, les trois
12 plus importants. Les fuites d'information de votre enquête
13 jusqu'à maintenant ont démontré que, en fait, des ingérences
14 peuvent se faire bien avant l'élection. Je dirais que le
15 point le plus important que vous avez fait, le processus de
16 nomination en particulier. Le point que Dick a fait
17 également que les démocraties, c'est beaucoup plus large que
18 juste la question des élections. Et puis enfin, je le
19 rappelle, parce que c'est très important, au moment où on se
20 parle, on a trois procédures criminelles en cours et ils ont
21 lieu avec l'intimidation de la diaspora. Alors, impliquant
22 des pays comme Rwanda, l'Inde et la Chine, mais on sait qu'il
23 y a d'autres pays qui sont impliqués dans ces choses-là.

24 Moi, j'ai essayé à la fois des questions qui
25 ont été posées, mais également regarder les enjeux qui ont
26 été levés jusqu'à maintenant dans la Commission pour
27 identifier ceux qui m'interpellent par rapport à l'appareil
28 de sécurité nationale.

1 Alors, j'en ai identifié six. Le premier
2 qu'on a parlé, le manque de culture de sécurité nationale, ce
3 qui veut dire que on ne met pas d'attention sur les
4 évaluations les plus stratégiques et qu'on a tendance à
5 toujours faire la mise à jour de nos instruments juridiques
6 en temps de crise.

7 Mon deuxième point, défi de développer des
8 produits de renseignement de qualité et avec les différents
9 degrés de fiabilité clairement énoncés. On a eu un petit peu
10 un échange là-dessus lundi, Madame la Commissaire. Je vais y
11 revenir avec un petit peu plus de matière.

12 Troisièmement, la dissémination de ces
13 produits-là auprès des fonctionnaires clés, mais également
14 les responsables politiques pertinents pour guider leurs
15 actions, si nécessaire et possible.

16 Quatrièmement, l'approche un petit peu plus
17 systémique de s'assurer que les menaces les plus sérieuses
18 sont amenées à l'attention des gens importants, que ce soit
19 au gouvernement, dans les partis politiques, ou autre. Et
20 que il y ait un système vraiment en place pour acquiescer et
21 documenter la prise de connaissances de ces choses-là.

22 Cinquièmement, on vit dans un monde où les
23 joyaux de la Couronne sont de plus en plus à l'extérieur du
24 gouvernement. Alors, la nécessité pour les agences de
25 sécurité d'opérer un changement culturel fondamental pour
26 mieux alerter et soutenir les Canadiens contre les différents
27 types d'étrangère.

28 Et sixièmement, j'ai parlé un petit peu de

1 la... l'importance d'avoir une bonne gouvernance horizontale,
2 tant chez les fonctionnaires qu'au Cabinet, pour être capable
3 de vraiment porter l'attention sur ces enjeux-là.

4 Je passe par le premier. Le premier, je peux
5 passer assez rapidement. J'en ai parlé lundi. J'abonde
6 beaucoup dans ce que Dick a dit. On n'a pas de culture de
7 sécurité nationale. Si les Canadiens s'intéressent pas à ça,
8 les politiciens s'intéresseront pas à ça. Et,
9 malheureusement, ça veut dire que les Canadiens s'intéressent
10 à ça en... dans le milieu de crise, et les politiciens
11 s'intéressent à ça en milieu de crise, et ça fait qu'on a
12 tendance à toujours faire nos lois en temps de crise. La *Loi*
13 *sur le SCRS* a été créée après le scandale à la GRC en 84. La
14 *Loi de 2015* était une réaction aux événements terroristes.
15 Et puis on a la loi C-70 en un temps record, parce que,
16 encore une fois, on a une crise dans l'ingérence étrangère.

17 Il y a un effort, à travers la création d'un
18 Conseil de sécurité nationale comme comité de Cabinet,
19 d'essayer de changer ça, de regarder, d'avoir des
20 discussions. C'est très tôt, alors, c'est très tôt pour
21 porter le jugement.

22 Parlons maintenant du deuxième défi, celui de
23 développer des produits de renseignement de qualité avec des
24 degrés de fiabilité clairement énoncés. Les délibérations de
25 votre comité, pis en particulier quand on voit la lecture que
26 les gens ont fait pis les interprétations différentes qu'ils
27 ont fait, en particulier du matériel qui soutenait le rapport
28 du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le

1 renseignement, nous montre comment des gens peuvent lire tous
2 les mêmes documents et arriver à des interprétations
3 différentes.

4 Pour moi, pis c'est mon expérience dans la
5 bureaucratie, ça me dit que peut-être que nos gens qui
6 écrivent ces rapports-là ont tendance à écrire pour eux-mêmes
7 plutôt que pour des auditoires qui ne sont pas des experts.
8 C'est pas un problème juste dans la sécurité nationale, je
9 peux vous en parler pendant 35 ans.

10 Alors, il faut vraiment revoir ça. Et là-
11 dedans, il y a la question que vous avez soulevée qui était
12 déjà dans mes remarques que j'avais écrit pour aujourd'hui -
13 très bon point, Madame - ça peut pas se faire dans un vide.
14 Le renseignement est indépendant, la collecte, l'analyse,
15 mais il peut pas se faire dans un vide. Il faut qu'il y ait
16 un échange avec les auditoires. Le renseignement, il est
17 neutre au niveau des politiques et des opérations. Eux, ils
18 doivent respecter l'indépendance, mais ils vont gagner : la
19 valeur ajoutée va être là, les produits vont être meilleurs
20 et on va être beaucoup mieux servi par tout ça.

21 Alors, si... je le dirais, puis je l'ai décrit
22 tout à l'heure, il y a eu énormément de progrès dans
23 l'habilité de la communauté de la sécurité nationale à
24 travailler horizontalement entre eux. Je dirais qu'au niveau
25 du renseignement, c'est un des points où on doit faire le
26 plus d'améliorations.

27 Troisième point, la dissémination de ces
28 produits auprès des fonctionnaires clés et des responsables

1 politiques pertinents qui puissent guider les actions, si
2 nécessaire et possible. Comme de raison, si nécessaire et
3 possible, 95 pour cent et plus des rapports de renseignement
4 que l'on lit, soit n'invitent aucune action ou, si jamais il
5 pourrait y avoir une action, souvent, c'est les agences qui
6 voulaient pas qu'on le fasse parce qu'on doit protéger les
7 méthodes, les sources et des enquêtes qui peuvent être en
8 cours. Donc, c'est pour ça que je dis si nécessaire et si
9 possible.

10 Quand je dis qu'on doit apporter ces
11 documents-là, disséminer aux différents auditoires, il faut
12 aller plus loin que les auditoires traditionnels. Bien
13 entendu, le Comité de sécurité et renseignement doit
14 constamment travailler avec les ministères dans la
15 communauté, mais également avec les ministères économiques.

16 Vous avez une très belle étude de cas dont la
17 Commission pourrait s'inspirer sur comment la réponse du
18 Canada à la sécurité économique à partir de 2016, comment des
19 ministères qui se parlaient pas, Innovation, sciences et
20 technologies ont travaillé avec la communauté de sécurité
21 nationale. Vous avez juste à regarder les statistiques sur
22 la *Loi sur Investissement Canada*, vous allez vous apercevoir
23 que vous avez une très, très belle étude de cas où le système
24 a fonctionné. Pourquoi que ça a fonctionné? Parce que les
25 fonctionnaires ont bien travaillé ensemble, ils ont réussi à
26 engager le Cabinet et le Cabinet a fonctionné.

27 Lettre de mandat du ministre disait qu'il
28 devait amé... accroître l'investissement étranger à une époque

1 où beaucoup de ces investissements étrangers-là venaient de
2 la Chine et étaient préoccupants. Le système a fonctionné
3 parfaitement. Ça me ferait plaisir de vous remettre un
4 paragraphe là-dedans dans le rapport qu'on devra mettre.

5 Il faut maintenant, c'est un point qui est
6 important, beaucoup de rapports. La classe politique, ils
7 sont occupés, les ministres sont occupés, le Premier ministre
8 est occupé, ils peuvent pas lire, ils peuvent pas savoir
9 tout. Il faut choisir qu'est-ce qu'ils ont vraiment besoin
10 de voir. Il faut également avoir même chose pour les partis
11 politiques, les joueurs importants, les parlementaires.

12 Maintenant, il faut trouver une façon de...
13 capable de mettre un petit peu plus d'imputabilité dans le
14 système pour tout le monde. Il faudrait qu'on sache décrire
15 qu'est-ce qui a été breffé, que le contenu soit connu, pas
16 nécessairement publiquement, le contenu est connu, pis c'est
17 documenté.

18 Mon cinquième point, on vit dans un monde où
19 les joyaux de la Couronne sont de plus en plus à l'extérieur
20 du gouvernement. Et je sais que Maria va parler beaucoup de
21 ça. C'est la nécessité pour les agences de sécurité d'opérer
22 un changement culturel fondamental. Qu'est-ce que je veux
23 dire par « les joyaux de la Couronne sont de plus en plus à
24 l'extérieur du gouvernement »?

25 Les technologies sensibles dans le secteur
26 privé et les secteurs de recherche dans les universités et
27 instituts; la manipulation via une désinformation systémique
28 pouvant diviser et affaiblir la confiance dans les

1 institutions démocratiques; le suivi, le harcèlement et
2 l'intimidation des diasporas dans le but de faire taire des
3 critiques ou dissidences; le rôle fondamental des partis
4 politiques dans notre démocratie, d'où l'effort d'essayer de
5 les influencer; le fait que certains de ces joyaux de la
6 Couronne et vulnérabilités se retrouvent dans divers paliers
7 de gouvernement : provinces, territoires, municipalités et
8 gouvernance.

9 Il y a des efforts qui ont été commencés sous
10 Michael Warnick et qui ont continué avec les autres greffiers
11 où on fait des échanges avec les provinces et territoires,
12 mais il faut que ça devienne plus systémique et dans les
13 niveaux inférieurs.

14 Maintenant, ils doivent également pouvoir
15 étudier à bon escient les autorités existantes, les nouvelles
16 autorités par exemple que C-70 va donner à la... au SCRS pour
17 partager davantage la nature de la menace et sa manifestation
18 tout en protégeant les sources, les méthodes et les enquêtes.
19 Ça demande un changement culturel profond. Et un changement
20 culturel profond, la façon dont on fait ça, c'est dans la
21 façon dont on recrute, qu'on forme et qu'on encourage avec
22 les bonnes incitatives ce qu'on veut de ce côté-là.

23 Et je suis tout à fait d'accord avec Dick
24 également que d'amener une lentille sécurité nationale n'est
25 pas juste la responsabilité de la communauté de la sécurité
26 nationale, les gens dans les autres ministères doivent le
27 faire, et c'est un peu ce qu'on a réussi à faire au niveau de
28 la sécurité économique.

1 Alors, qu'est-ce que ça peut vouloir dire,
2 mettons, pour quelques-uns des joueurs? Pensons au CST.
3 C'est intéressant, le CST était l'Agence du gouvernement la
4 plus secrète, mais la menace de la cybersécurité les a
5 forcés, à travers la création du Centre de sécurité sur la
6 cybersécurité, à avoir vraiment un dialogue avec les
7 populations sur la menace cyber.

8 Le virage est entamé au CST, mais je dirais
9 qu'il a été entamé dans le continuum à ce qu'on appellerait
10 la connaissance, alerter d'un point de vue information. On
11 doit aller beaucoup plus loin sur la résilience. Si on avait
12 un JBS Foods où 30 pour cent du bœuf pis du porc est
13 paralysé, si on avait un Colonial Pipeline où une bonne
14 partie de l'approvisionnement en énergie est paralysé par une
15 attaque cyber, est-ce qu'on est prêt pour ça?

16 Pour le SCRS, le virage requis est
17 considérable parce que, jusqu'à maintenant, ils ont été
18 beaucoup menottés. Ce qu'ils auraient dû être capables de
19 faire à l'extérieur, leurs lois leur permettaient pas et ils
20 allaient le plus loin souvent qu'ils pouvaient. Mais il y a
21 également parce que leur culture interne est vraiment de
22 jouer le *inside baseball*. Et ça, ça a demandé un virage
23 culturel vraiment, vraiment important.

24 Maintenant, en ce qui concerne la GRC, pis je
25 donnerai pas de recommandation sur ce que devrait être la
26 structure, mais il faut résoudre le conflit quant à la
27 capacité de la GRC de jouer pleinement son rôle de police
28 fédérale, quand la majeure partie de son attention et les

1 ressources, 70 pour cent, c'est la police contractuelle. Il
2 faut avoir le courage de trouver une solution à ça.

3 Mon dernier point, peut-être le plus
4 important compte tenu du panel, la gouvernance horizontale.
5 Tout d'abord, au niveau des fonctionnaires, il y a eu des
6 progrès énormes depuis la création du rôle de conseiller de
7 la sécurité nationale, comme on le connaît, qui est en 2003.
8 En particulier, l'agilité à répondre de manière cohérente et
9 coordonnée aux crises, très, très bien.

10 J'ai dit tout à l'heure qu'on doit faire des
11 améliorations dans comment le renseignement est fait et qu'il
12 devrait pas se faire dans un vide. Au niveau des
13 développements des politiques, ça... c'est pas parfait, mais
14 ça... il y a quand même de bons efforts qui sont faits pour une
15 horizontalité dans le développement des politiques qui sont
16 le mandat du gouvernement. Puis également, d'avoir un œil
17 sur ce qui s'en vient. D'avoir un œil sur ce qui s'en vient,
18 c'est ça qui a permis au Canada et aux États-Unis d'être les
19 deux pays qui ont probablement bougé le plus vite sur les
20 enjeux de sécurité économique.

21 Maintenant, je l'ai dit tout à l'heure, il y
22 a jamais vraiment eu d'espace, de temps, les gouvernements
23 antérieurs, tous partis confondus, ont essayé un moment donné
24 de créer des comités de cabinet pour des discussions
25 stratégiques. Ça ne s'est pas passé. On a maintenant un
26 conseil de sécurité stratégique. J'espère que ça va nous
27 donner cet espace-là, mais il est juste trop tôt pour rendre
28 conclusion.

1 Maintenant, parlons du rôle du conseiller de
2 la sécurité nationale, qui est une clé dans cette gouvernance
3 horizontale-là, tant au niveau des fonctionnaires mais de son
4 lien avec le Premier ministre pis le Cabinet.

5 Comme je l'ai dit lundi, moi, j'ai aucune
6 objection à cette suggestion de codifier le rôle du
7 conseiller à la sécurité nationale dans la loi, mais je pense
8 qu'on a des attentes qui sont peut-être... sur l'impact que ça
9 aurait qui sont peut-être un peu exagérées. Parce que à
10 moins qu'on va remettre en question le modèle de Westminster,
11 où les responsabilités demeurent sous les ministres et leurs
12 institutions, cette codification, elle va juste venir
13 confirmer le rôle de la fonction.

14 Et, à mon avis, le rôle de la fonction, c'est
15 le miroir du Conseil privé, pis c'est trois rôles
16 fondamentaux. Le premier c'est un avis indépendant au
17 Premier ministre. Le deuxième, c'est le support et avis au
18 Cabinet. Le conseiller de la sécurité nationale, un peu
19 comme le greffier du Conseil privé, travaille de très, très
20 près... le travail, par exemple, pour amener la sécurité
21 nationale, la loi fiscale de 2019, que j'ai fait avec le
22 ministre Goodale à l'époque, son sous-ministre Malcolm Brown,
23 c'est des facteurs fondamentaux pour pouvoir avancer
24 rapidement des législations. Et c'est une législation qui a
25 été très, très bien reçue dans le public.

26 Il y a beaucoup de similarités entre les
27 attributs requis pour être un bon conseiller à la sécurité
28 nationale pis un bon sous-ministre de portefeuille. Dick va

1 comprendre ce que je veux dire par là. Parce que les sous-
2 ministres de portefeuille également, si vous êtes à
3 Transport, si vous êtes à Innovation, si vous êtes à
4 Patrimoine, il y a une multitude d'acteurs indépendants. Ils
5 se rapportent pas à vous, mais vous devez donner des avis
6 indépendants au ministre sur comment ils pourraient mieux
7 faire. Puis il veut également amener une certaine cohérence
8 et coordination entre eux.

9 Je vais faire une révélation qui ne sera pas
10 une révélation pour Dick. Certains de nos meilleurs sous-
11 ministres sont extrêmement inconfortables dans des positions
12 d'être sous-ministre de portefeuille, de la même façon que
13 d'être le conseiller de la sécurité nationale est pas fait
14 pour les mêmes... tous les sous-ministres, même s'ils sont
15 très, très compétents.

16 Pour moi, les attributs du conseiller de la
17 sécurité nationale sont d'être une personne expérimentée et
18 respectée de ces pairs pour pouvoir jouer ce rôle, d'amener
19 cohérence et coordination, et également de mettre au défi les
20 hypothèses ou les propositions. Il y a une *challenge*
21 *function*, comme le rôle de PCO.

22 Deuxième rôle, la capacité d'offrir ce qu'on
23 appelle cette *fearless advice*, les « avis sans crainte » dans
24 le modèle de Westminster, aux auditoires clés du Premier
25 ministre et Cabinet. C'est pas, à mon avis, un accident que
26 plusieurs des conseillers étaient des gens qui sont arrivés à
27 leur dernier poste avant la retraite, parce que ça vous donne
28 cette liberté d'être capable de donner la *fearless advice*.

1 Et mon troisième point qui peut démontrer sa
2 valeur ajoutée tant à la communauté que les auditoires comme
3 le Premier ministre et le Cabinet. Quand on fait
4 l'orientation des sous-ministres, on leur explique toujours
5 qu'être un sous-ministre, c'est être un sandwich entre une
6 institution et un ministre, parce que l'institution pense
7 toujours que vous faites pas assez pour faire comprendre au
8 ministre qu'ils savent c'est quoi les bonnes affaires, et les
9 ministres pensent toujours que vous poussez pas assez
10 l'institution pour ce qu'elle veut faire.

11 Un bon conseiller à la sécurité nationale et
12 au renseignement est quelqu'un qui va être un bon lien entre
13 les deux et non pas l'amplificateur de l'un ou de l'autre.

14 Je vais en arrêter là. J'ai hâte à la
15 discussion. Merci.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci beaucoup.

17 **DR. LEAH WEST:** Merci beaucoup. Maître Gill?

18 **--- PRÉSENTATION PAR Me LEX GILL :**

19 **Me LEX GILL:** Bonjour, Madame la Commissaire,
20 collègues, merci.

21 Alors, aujourd'hui, je vais vous présenter
22 mes propres opinions basées sur le travail que j'ai fait au
23 Citizen Lab, une organisation interdisciplinaire technique et
24 d'enquête sur les menaces numériques, ainsi que des analyses
25 juridiques et de politique au niveau national et
26 international, communication, technologie, droit de la
27 personne, sécurité mondiale.

28 Je suis également avocate. Je pratique en

1 matière de droit constitutionnel, droit de la personne, et
2 j'ai représenté des groupes de liberté civile. Donc, voilà
3 le contexte de mes commentaires, ce qui signifie qu'à cette
4 table, je suis un peu différente. Et je vais profiter de
5 cette position pour amener une pensée critique.

6 Dans mes commentaires, il y a trois points
7 que j'aimerais soulever. Tout d'abord, je veux parler du
8 rôle de la *Charte*, comment on réfléchit au pouvoir de
9 sécurité nationale. Ensuite, je veux parler de questions
10 constitutionnelles quand on parle de contacts étrangers. Et
11 puis, je veux partager des réflexions sur la répression
12 numérique transnationale dans le contexte de Citizen Lab.

13 Alors, les questions qui ont été posées
14 portent sur l'adéquacité (phon.) des pouvoirs existants et
15 des capacités existantes des agences du renseignement du
16 Canada. Et je veux parler de ces questions en réponse à des
17 problèmes complexes comme l'ingérence étrangère. Bien
18 souvent, le réflexe est de demander plus. Plus de pouvoirs,
19 plus de financement, plus de ressources, plus de partage
20 d'informations. Notre constitution néanmoins impose des
21 limites très strictes sur la législation et l'action
22 gouvernementale pour de bonnes raisons, y compris le
23 renseignement et la sécurité nationale.

24 Et dans cette sphère, nous devons exercer de
25 l'attention en ce qui a trait à l'impact de ces nouveaux
26 pouvoirs sur la liberté d'expression, la protection de la vie
27 privée, le droit à la liberté et à la sécurité individuelle,
28 les droits à la égalité, le droit à la non-discrimination.

1 Il n'y a nulle part dans la loi canadienne où l'État a le
2 droit d'agir avec tant de latitude, exercer tant de pouvoirs,
3 avoir accès à tant d'informations, et avoir un impact sur la
4 vie de tant de gens. Et nous savons que des erreurs et des
5 abus peuvent avoir des conséquences très graves sur les
6 individus, leur avenir, leur famille, leur statut au Canada.

7 Et c'est vrai, parce que dans le contexte de
8 sécurité nationale, les pouvoirs en jeu sont difficiles,
9 parfois impossibles à examiner de façon significative. La
10 capacité de s'engager dans un processus adversarial (phon.)
11 est bien souvent limitée par les limites de preuves et de
12 renseignements en jeu. Il faut admettre aussi que les
13 agences d'intelligence de renseignement canadiens n'ont pas
14 nécessairement toujours la meilleure réputation au sein des
15 tribunaux fédéraux.

16 Tout cela ne veut pas suggérer qu'il n'y a
17 pas de protection en place au cours de la dernière décennie.
18 Il y a eu beaucoup de gains à cet égard, surtout par rapport
19 aux larges réformes adoptées avec le projet de loi C-59, mais
20 les enjeux sont très élevés, les pouvoirs sont très vastes,
21 le contrôle est vraiment limité, et le coût de l'erreur peut
22 être très sérieux pour les individus touchés, pour
23 l'intégrité et la légitimité de nos institutions publiques.

24 Au cours de l'été, on a voulu promulguer
25 beaucoup de réformes législatives avec le projet de loi C-70.
26 Bien sûr, les préoccupations étaient tout à fait légitimes de
27 la part des groupes de la société civile qui disaient qu'il
28 n'y avait pas suffisamment de consultation par rapport à ces

1 pouvoirs et préoccupations comme quoi ces nouveaux rôles
2 étaient complexes, ils auraient des enjeux très importants
3 par rapport au droit civil et de la *Charte*.

4 Quelle que soit la gravité de la menace -
5 bien sûr, je sais que les menaces sont sérieuses et je sais
6 que les objectifs du gouvernement sont très sérieux, mais je
7 demande à la Commission de faire attention à la *Charte*, de
8 respecter les principes de démocratie et l'ouverture, la
9 démocratie, la règle de droit. Il faut que cela soit
10 vraiment au cœur de ses travaux. Il faut commencer avec ce
11 point de départ-là.

12 C'est évident, mais n'oublions pas que la
13 Constitution prend en compte tout l'État canadien, y compris
14 les agences de renseignement et de sécurité nationale. La
15 Cour suprême a une approche particulière par rapport à
16 l'application extraterritoriale de la *Charte*, laisse peut-
17 être à désirer, et je suis d'accord avec la professeure West
18 et ses travaux comme quoi il devrait y avoir une *Charte* à
19 moins que. C'est une approche, bon, mais au-delà de ça,
20 indubitablement, la *Charte* s'applique à tout, absolument
21 tout, les agences du renseignement au Canada, les
22 infrastructures, les citoyens.

23 Cela signifie que non seulement est-ce que
24 les nouveaux pouvoirs devraient être limités par la
25 Constitution et la jurisprudence par rapport aux droits liés
26 à la *Charte*, mais ces pouvoirs doivent également faire
27 l'objet significativement à une revue en vertu de la *Charte*
28 par les tribunaux, un vrai processus adversarial (phon.) avec

1 de vrais recours disponibles lorsque l'État se trompe. Et il
2 y a beaucoup de travail à faire à cet égard.

3 Sur la même veine, je vais compliquer les
4 choses. J'ai quelques commentaires à faire sur les contrôles
5 et les réglementations dans le cas d'influence et d'ingérence
6 du point de vue de la *Charte*, parce que dans ces
7 conversations, l'étendue de l'applicabilité de la *Charte* peut
8 être en parallèle de certaines choses dont on parle dans le
9 cadre de l'ingérence étrangère et le rôle des agences du
10 renseignement du Canada.

11 Bien sûr, les États étrangers n'ont pas de
12 droit constitutionnel au Canada, mais quand on parle
13 d'ingérence étrangère, on sait que les États, ultimement,
14 opèrent à travers des individus. Donc, c'est à travers ces
15 individus qui sont au Canada. Ce sont ces gens au Canada qui
16 font l'objet de suspicions, de surveillance, de recueil de
17 renseignements, d'enquête, d'activités liées à la menace,
18 conséquences par rapport à l'immigration, enquêtes aux
19 criminels, les sanctions criminelles. Et ces individus ont
20 des droits constitutionnels.

21 Alors, lorsque l'on parle de l'influence
22 seulement des États étrangers, on oublie cette réalité
23 parfois. On la rend plus abstraite, on parle des droits à
24 travers la lentille de la citoyenneté ou la lentille de
25 l'intérêt des Canadiens. Mais pour tous les droits
26 constitutionnels, à part quelques exceptions, la *Charte* ne
27 s'applique pas aux Canadiens, elle s'applique à tout le
28 monde.

1 Donc, il n'y a pas de deuxième classe pour ce
2 qui est des protections de la *Charte* pour des non-citoyens,
3 que ce soit pour la sécurité de la personne ou autre chose.
4 Et personne ne veut dire que l'ingérence étrangère n'est pas
5 une menace importante, mais cette peur ne peut pas créer un
6 narratif juridique qui va faire qu'il y aurait moins de
7 protections pour les non-citoyens au Canada en vertu de la
8 *Charte*. Ce n'est pas une question simplement de principe,
9 mais c'est parce que cette question, vraiment, tient compte
10 de la légitimité de nos agences de renseignement, une
11 légitimité qui est nécessaire pour faire un bon travail de
12 renseignement.

13 Donc, il y a un travail qui se fait sur la
14 répression dans l'univers numérique, et ça, c'est dans un
15 rapport. Et je voudrais inviter la Commission à vraiment se
16 pencher sur cette question dans son rapport final. Nous
17 savons tous que les États autoritaires ne vont pas s'arrêter
18 à leurs propres frontières quand ils veulent réprimer la
19 critique.

20 Mes collègues en ont mentionné, ils veulent
21 faire en sorte que ceux qui travaillent sur les droits de la
22 personne, qui sont de leur territoire, que ce soit la Chine,
23 l'Iran, l'Arabie saoudite, et donc il y a la répression
24 transnationale, et ça évolue avec les technologies
25 numériques. Et ça, c'est absolument essentiel pour
26 comprendre ce qui va se passer dans les années à venir.

27 Et la recherche montre que la répression
28 numérique transnationale se fait tous les jours, et c'est une

1 menace pour les dissidents qui vivent en exil. Là, il y a le
2 harcèlement en ligne, l'intimidation, la surveillance,
3 l'utilisation de logiciels d'espionnage et d'autres outils,
4 et aussi des menaces pour les familles sur le territoire. Et
5 les États autoritaires ont davantage de visibilité pour les
6 sphères intimes de la vie des gens.

7 Ce genre d'activité, c'est vraiment... on le
8 voit partout, et c'est très difficile de le contrer. C'est
9 plus difficile de détecter, et il y a moins de risques de
10 sanctions quand il y a des acteurs étatiques, car
11 l'attribution est difficile, et aussi parce que c'est moins
12 une attaque sur la souveraineté.

13 Et les femmes en particulier font face à des
14 risques différents au niveau quantitatif et qualitatif, et le
15 laboratoire va faire de la recherche à ce sujet à l'avenir.
16 Au Canada, la recherche nous montre que l'ingérence étrangère
17 a des impacts sur les communautés diasporas, sur les
18 dissidents et les activistes, y inclus pour leur capacité
19 d'agir dans le monde international. Il y a des menaces à
20 leur sécurité et c'est vraiment un gel au niveau de la
21 parole. Et ça impacte différents groupes au Canada, pas
22 simplement ce que vous allez dire dans une réunion, mais ce
23 que vous allez pouvoir dire en ligne ou dans des plateformes
24 de communication où vous pouvez être capable de faire des
25 liens avec ceux qui sont dans vos pays d'origine.

26 La recherche conclut que le soutien pour les
27 victimes et les réponses du Gouvernement du Canada est
28 totalement inadéquat. Et c'est en partie parce que les

1 menaces numériques au Canada ont fait l'accent surtout par
2 rapport aux institutions et aux infrastructures critiques.
3 Et c'est aussi parce que ces personnes et ces groupes sont
4 déjà marginalisés dans nos sociétés. Ils sont déjà
5 pénalisés. Ils sont déjà mal servis par nos institutions
6 politiques. Et en plus, ces gens sont aussi assujettis aux
7 conséquences des sociétés autoritaires et ces... des attaques à
8 leur... aux valeurs que nous avons.

9 **Me LEILA GHAAHARY:** Madame Gill, est-ce que
10 vous pourriez ralentir, s'il vous plaît?

11 **Me LEX GILL:** Oui, merci.

12 Alors, le rapport du laboratoire fait des
13 recommandations importantes, et le Canada a avancé pour
14 adopter, depuis la publication du rapport en 2022,
15 différentes meilleures communications, meilleurs soutiens
16 pour les victimes, par exemple.

17 Et sur cette liste, il y avait, il fallait
18 s'assurer que l'utilisation du Gouvernement du Canada, sa
19 propre activité de renseignement doit être transparent... avec
20 la transparence des entreprises et technologies par rapport
21 aux demandes pour enlever le contenu. Et ça, c'est pour
22 répondre à la répression transnationale. Et le Canada doit
23 faire davantage pour sanctionner les entreprises et refuser
24 de travailler avec les entreprises qui... ceux qui produisent,
25 par exemple, les logiciels d'espionnage.

26 Et ça me ramène à ce que j'ai dit au début,
27 et peut-être ce qui rassemble tout ce que j'ai dit ce matin,
28 c'est une observation par rapport à confluence, la légitimité

1 et le respect de la règle du droit et de la constitution ici
2 au Canada.

3 Quand quelqu'un a communiqué par rapport à la
4 répression avec le SCRS, c'était pas utile et, parfois, il
5 n'y avait pas de réponse du tout. Et la Commission est déjà
6 au courant des différents types d'abus. Et tout ça, ça mine
7 tout incitatif pour collaborer. Et ça, ça fait que ces
8 communautés sont laissées pour compte et on est tous moins en
9 sécurité. Alors, peut-être que les gens autour de la table
10 peuvent faire des distinctions entre différentes agences de
11 renseignement ou entre les forces de l'ordre, les migrations
12 et les agences de renseignement. Mais ça, ce n'est pas
13 clair. C'est l'État du Canada... et surtout maintenant quand
14 on est dans un environnement où il y a davantage de partage
15 d'informations, ces distinctions sont vraiment moins réelles,
16 même à l'intérieur du gouvernement. Donc, il faut comprendre
17 cette... que... la réalité que c'est la perception des gens qui
18 sont affectés par ce genre d'abus.

19 Alors, finalement, j'espère que la Commission
20 vont conclure que les valeurs démocratiques et les
21 contraintes juridiques sont une valeur, et ça doit être un
22 point de départ pour toute analyse. Mais c'est aussi clair
23 que sans ces valeurs, les institutions canadiennes ne vont
24 pas avoir la légitimité dont ils ont besoin pour agir de
25 façon efficace. Et je vais m'arrêter là. C'est vraiment par
26 le changement de culture qu'on peut avancer pour... en
27 respectant la Constitution et les agences de sécurité et de
28 renseignement vont pouvoir faire des avancées.

1 Merci beaucoup.

2 **Dre LEAH WEST:** Monsieur Jones.

3 **--- PRÉSENTATION PAR M. ALAN JONES:**

4 **M. ALAN JONES:** Merci beaucoup. Merci
5 d'avoir l'occasion de parler. Mes collègues ont déjà parlé
6 de bien des choses, alors, j'enlève certains points pour ne
7 pas répéter ce qui a déjà été dit, les choses avec lesquelles
8 je suis d'accord.

9 Alors, la plupart des campagnes d'ingérence
10 étrangère au Canada ne sont pas les actes sérieux dont on a
11 parlés avec, par exemple, le Gouvernement de l'Inde et
12 l'assassinat de Monsieur Nijjar. Et c'est davantage subtil.
13 Et parfois, oui, il y a de l'intimidation, mais ça n'arrive
14 pas à un seuil plus élevé que dont on a parlé, qu'on a vu
15 cette année.

16 Mais il y a une tendance pour les États
17 adversaires pour devenir davantage agressifs et pour utiliser
18 les tactiques pour aller au-delà des lignes rouges. Ce n'est
19 pas typique de l'ingérence étrangère d'assassiner sur un
20 territoire étranger, mais c'est devenu, on dirait, plus
21 populaire. Et ça se fait avec impunité. Et on a Ken
22 McCallum qui est le directeur du MI-5. Il en a parlé dans
23 les dernières semaines. Et là, il parle des actions par
24 rapport à l'assassinat des Russes sur le territoire
25 britannique. Et, en Europe, vous avez un continent qui est
26 en guerre.

27 Et cette guerre affecte le Canada. Le Canada
28 n'est pas immunisé vis-à-vis de ce genre de menaces. Il y a

1 des déclarations semblables qui ont été faites par le
2 directeur général de l'Organisation de renseignement en
3 Australie. Ils ont créé un centre d'évaluation en Australie
4 pour les menaces qui met l'accent sur l'ingérence étrangère.
5 C'est un petit peu comme le centre pour le terrorisme et les
6 menaces, mais on met l'accent sur l'ingérence étrangère.

7 Et monsieur Burgess qui est le directeur
8 disait qu'on serait surpris de toute l'ingérence étrangère
9 qui a eu lieu en Australie.

10 Dans le contexte canadien, c'est peut-être un
11 point de référence, mais dans le contexte canadien, je suis
12 tout à fait d'accord avec ce qui s'est dit déjà qu'il faut en
13 tenir compte pas simplement par le gouvernement, mais aussi
14 par les universitaires et la société civile.

15 Un exemple, quand j'ai pris ma retraite du
16 SCRS, j'ai commencé à travailler à l'Université d'Ottawa avec
17 un programme sur la sécurité nationale, parce que je pensais
18 qu'il n'y avait pas suffisamment de connaissances au Canada
19 sur ce domaine, y inclus aux plus hauts niveaux du
20 gouvernement. Ça, ça fait partie de notre réalité, mais
21 aussi parmi le public. Il y avait vraiment beaucoup de
22 choses dont on pourrait parler en public, et qui n'a pas été
23 discuté en public, et on pouvait le faire, c'est important
24 pour notre démocratie.

25 Donc, j'ai participé à l'Institut du
26 développement professionnel à l'Université d'Ottawa, et nous
27 avons une discrimination sur les femmes et les filles. Et
28 les femmes journalistes qui sont ciblées dans... en Occident

1 par ces états autoritaires. Et c'est important que... pour nos
2 valeurs.

3 Le ministère de la Justice aux États-Unis
4 fait des mises en accusation des Iraniens. Il y avait un
5 complot d'assassinat pour Masih Alinejad, une journaliste
6 iranienne. Aujourd'hui, nous parlons ici, Madame, mais
7 madame Alinejad est en train de parler... a fait un discours à
8 l'Université d'Ottawa. On lui a donné de la protection
9 policière. Et elle parle de ses expériences personnelles et
10 ce qu'elle a reçu comme menace, désinformations du
11 gouvernement étranger aux États-Unis. Et la même chose
12 arrive ici au Canada.

13 C'est le genre de choses où vous pouvez avoir
14 le gouvernement, la société civile et le monde universitaire
15 qui vont travailler ensemble pour éclairer telle question,
16 telle l'ingérence étrangère. Et le processus de protéger les
17 institutions démocratiques, ça ne fait qu'une partie du... de
18 la problématique des stratégies d'ingérence étrangère. Aucun
19 État a une stratégie pour seulement s'ingérer dans le
20 processus électoral au Canada. C'est un processus qui est
21 bien plus large. Et ça fait partie de leur politique
22 étrangère pour projeter le pouvoir et pour changer
23 l'environnement pour que ce soit à leur avantage.

24 Nous sommes dans une ère où l'ingérence
25 étrangère traditionnelle, en général, c'est une ingérence
26 avec une intimidation. Maintenant, ce sont des actes de
27 violence extrêmes. Comme Dick l'a mentionné, ces menaces ne
28 remplacent les menaces traditionnelles, ça devient tout

1 simplement une couche supplémentaire de menace.

2 Les réponses du gouvernement du Canada vont
3 devoir passer du subtil aux arrestations. Et je pense que ça
4 va être assez rare les arrestations dans ce domaine. Je
5 pense il y a beaucoup de pouvoir, les agences de
6 renseignement. Mais comme Dick l'a dit, il faut qu'on s'en
7 serve bien à un maximum, tout ça dans le cadre de la loi,
8 évidemment, et de l'examen judiciaire.

9 Donc, c'est... ce pouvoir d'enquête, eh bien,
10 c'est une façon directe et assez facile. C'est beaucoup plus
11 compliqué de développer l'expertise et des cadres cohérents
12 par rapport aux enquêtes sur l'ingérence étrangère. Les
13 stratégies cohérentes, eh bien, il faut maintenir des
14 expertises sur des questions, sur toutes les tendances. La
15 plupart dans les communautés des diasporas. Et il faut la
16 connaissance de comprendre ce que c'est l'ingérence étrangère
17 dans toutes ses formes. Et c'est pas une formule, c'est pas
18 une seule chose, c'est pas simplement quelque chose qui peut
19 être facilement identifié.

20 Alors ça, ça veut dire aussi pour la
21 communauté de sécurité nationale, il faut qu'il y ait des
22 gens qui s'intéressent à ce genre de choses et pas simplement
23 des généralistes qui vont être affectés à un certain dossier.
24 Aujourd'hui, ça va être l'ingérence étrangère et ce sera
25 autre chose le lendemain.

26 Ça, ça veut dire que les agents de
27 renseignement du SCRS passent du temps dans les communautés
28 pour parler aux représentants des communautés de diaspora

1 avec les leaders, comprendre avec les gens qui représentent
2 des différents points. Et ça, ça se faisait par le passé.
3 Le Service le fait moins. Il y a de moins en moins de
4 contacts avec les représentants dans les communautés des
5 diasporas. Et je pense qu'il faut reprendre ce modèle.

6 Et il y a des raisons pour cette situation.
7 Nous savons que depuis le 11 septembre et les mesures
8 d'urgence et les excès qui sont bien documentés, eh bien, ça
9 a fait que la communauté a eu comme un gel. Il y a une
10 érosion dans la confiance dans les gouvernements à cause de
11 bien des choses, des théories de conspiration, entre autres.
12 On s'est méfié de plus en plus du gouvernement. Et ça veut
13 dire que les agents du SCRS sont moins dans les communautés,
14 donc, ils comprennent moins de ce qui se passe. Donc, ces
15 services de renseignement, ils doivent passer de
16 l'information sur ces communautés. Il faut être dans les
17 communautés pour comprendre. C'est pas en faisant des
18 recherches Google. C'était quelque chose qui se fait en vis-
19 à-vis avec des personnes. Et ces relations personnelles sont
20 absolument essentielles.

21 Je pense que si on comprend les excès du
22 passé, je pense qu'on peut reprendre ce modèle pour avoir
23 davantage de présence dans les communautés, si c'est fait
24 avec respect, si on tient compte de la liberté d'expression
25 et de toutes ces questions constitutionnelles. Et ça peut se
26 faire avec une population d'agents de renseignement par le
27 passé.

28 Mais si vous n'avez pas de communication avec

1 les communautés, vous ne pouvez pas comprendre ce qui se
2 passe. Vous n'allez pas avoir le niveau de confiance pour
3 les communautés ethniques et les diasporas pour être capable
4 de dire qu'ils ont été des... ils ont fait l'objet
5 d'ingérences. Et il faut qu'on puisse leur parler. Il faut
6 comprendre ce qu'ils disent et il faut comprendre comment
7 réagir.

8 Alors, l'ingérence étrangère, finalement,
9 c'est un problème personne à personne. Oui, c'est la
10 technologie qui aide et les approches technologiques et
11 toutes les législations anti-préjudices, mais les agents du
12 SCRS doivent se retourner dans les rues et ils doivent
13 comprendre l'environnement de menace à un niveau expert et à
14 un niveau personnel.

15 Un exemple, je peux attendre les questions
16 pour que je vous en parle. Il faut, je pense qu'il y a toute
17 une controverse quand il s'agit d'avoir davantage
18 d'activités. Mais les actes de violence, ça ne peut pas être
19 un point de départ pour agir. On ne peut pas attendre que
20 les choses arrivent à une crise avant qu'il y ait une réponse
21 du gouvernement. Ça veut dire qu'on finit par être
22 spectateur plutôt que d'essayer de prévoir et de contrer.

23 Alors, contrer les messages de division, il
24 faut des messages de campagne actives. Et quand je pense à
25 l'ingérence étrangère, je me rappelle au début des ans 2000,
26 il y avait la menace de terrorisme et la radicalisation. Et
27 le gouvernement cherchait des approches pour contrer ces
28 messages sur... dans le monde numérique.

1 Et on ne veut pas aller dans les communautés
2 ethniques pour voir qu'est-ce qui est légitime. Et je pense
3 pas que toutes ces questions sont réglées. Il y a encore
4 beaucoup de travail à faire de ce côté-là. Et c'est un peu
5 pareil avec l'ingérence étrangère.

6 Alors, la divulgation, c'est une question
7 très complexe quand le renseignement devient de la preuve.
8 Mais la divulgation publique, par rapport aux menaces, je
9 pense que ça peut être vraiment très utile. Aux États-Unis,
10 on a été pionnier, on a fait des mises en accusation pour des
11 acteurs étrangers, même s'ils savent que la probabilité
12 d'avoir une arrestation, c'est à peu près zéro.

13 Mais la mise en accusation, la description,
14 le pourquoi des mises en accusation, c'est un mécanisme très
15 utile pour exposer l'ingérence étrangère. Et vous avez le
16 général iranien contre le journaliste Masih Alinejad, mais le
17 fait qu'on peut faire des mises en accusation et qu'il y ait
18 des documents juridiques, ça explique la méthodologie, quels
19 sont les objectifs et qui sont les victimes. C'est là un
20 outil qui peut être très utile au Canada aussi, porter des
21 accusations.

22 Et je sais que dans le service des
23 poursuites, il faut qu'il y ait une vraisemblable possibilité
24 de succès dans une poursuite. Et si vous êtes de l'autre
25 côté de la planète, cela... cette possibilité est assez faible,
26 mais il y a une certaine valeur dans ce processus, la
27 divulgation d'informations.

28 Il y a aussi ce concept de divulgation

1 stratégique, où on prend la décision de révéler de
2 l'information sensible être à propos d'une menace où était...
3 voir le compromis entre la divulgation et le secret. Au
4 Canada, on se fie vraiment sur nos alliés qui ont le droit à
5 ces informations, à ces décisions, mais ce genre de décisions
6 ne seront pas prises au niveau de l'agence. Elles seront
7 prises à un niveau beaucoup plus élevé. Il faudra entendre
8 l'opinion de toutes les parties impliquées si ce
9 renseignement est divulgué publiquement. Il va y avoir des
10 dommages ou une érosion des plateformes ou de la capacité
11 d'obtention, mais la conséquence, le bénéfice de ce genre de
12 divulgation peuvent avoir préséance par rapport aux biens
13 publics.

14 N'oublions pas non plus que nos défis
15 d'ingérence étrangère sont partagés par nos alliés, et donc
16 il est possible de poursuivre une stratégie commune avec nos
17 alliés, les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie, et
18 cetera, ont tous vécu ces menaces. On a tous identifié les
19 mêmes adversaires et les mêmes méthodologies comme source de
20 menace. Donc, la valeur d'une cause commune mérite plus
21 d'attention. On peut sans doute faire beaucoup plus alors
22 que tout le monde se rallie post-11 septembre. Il serait
23 avantageux d'avoir un forum international par rapport à ces
24 menaces, du moins parmi les démocraties libérales.

25 Pour la divulgation, bon, bien sûr, il faut
26 se pencher sur le détail. Le projet de loi C-70 comporte
27 beaucoup d'amendements. C'est un document complexe, et je ne
28 peux pas dire que je le comprends et que je comprends tous

1 les tenants et aboutissants de ce projet de loi. Même les
2 agences touchées, je ne crois pas, ne comprennent pas
3 exactement ce que ce projet de loi signifie. Comme les
4 nouvelles lois, il faut attendre des années avant d'avoir de
5 bonnes interprétations, des amendements et de la législation
6 avant de pouvoir peaufiner.

7 Mais il y a quelque chose qui ressort, quant
8 à moi, dans la loi sur le registre, transparence et
9 influence. Dans l'article 15, il semble qu'il y ait un
10 écart. Je crois qu'il y a un écart, un manque. C'est-à-dire
11 qu'il y a une exigence. Donc, respecter les exigences par
12 rapport à l'enregistrement. Ensuite, il y a des données qui
13 sont conservées, et cetera.

14 Dans l'article 15 de la Loi, on parle de la
15 divulgation de cette information qui peut seulement être
16 divulguée dans le contexte d'une enquête, d'une violation de
17 la Loi. Il n'y a rien ici qui permet à cette information, à
18 ces données, d'être accédées par la GRC ou par le SCRS dans
19 le contexte d'une enquête d'ingérence étrangère. Donc, c'est
20 assez contre-intuitif. On a cet outil pour lutter contre
21 l'ingérence étrangère, mais les données ne semblent pas être
22 disponibles aux services du renseignement qui ont comme
23 mandat d'enquêter sur l'ingérence étrangère. Ou pour la GRC,
24 qui doit enquêter sur des questions de sécurité nationale et
25 du renseignement.

26 Dans l'article 17, il est stipulé que la
27 preuve utilisée dans la poursuite en vertu de cette Loi ne
28 peut pas être utilisée comme preuve dans une autre poursuite.

1 Bon, je comprends du côté juridique que cela fait sens, mais
2 la divulgation de cette information en tant que renseignement
3 ne sera pas utilisée comme preuve. Ça va pas se retrouver au
4 tribunal.

5 Je pourrais vous donner des exemples de ce
6 que je veux dire par là, mais, d'après mon expérience, si une
7 loi ne dit pas explicitement que cette information peut être
8 accédée par la GRC ou par le SCRS dans ses enquêtes ou n'a
9 pas explicitement de mécanisme qui clairement permettrait à
10 la GRC ou à SCRS d'avoir accès à ce mécanisme,
11 l'interprétation de politique sera que si le Parlement veut
12 que le SCRS ait accès, il l'aurait dit et ce n'est pas dit.

13 Il y a beaucoup de lois qui semblent, d'après
14 moi, s'être développées ainsi au fil des années. Donc, c'est
15 tout ce que je dirai. Les universitaires plus intelligents
16 que moi comprennent peut-être cela mieux que moi et ont peut-
17 être une solution, mais je voulais simplement le souligner.
18 Peut-être que c'est quelque chose sur quoi on pourrait
19 revenir un peu plus tard.

20 Une autre question maintenant, auquel on a
21 fait allusion un peu, c'est ce que j'appelle la compression
22 des délais de collecte de renseignements. Au fil des années,
23 on a vu qu'il y a un seuil des enquêtes et des pouvoirs
24 d'enquête par rapport aux renseignements. On approche des
25 niveaux de la preuve dans les enquêtes au criminel. C'est-à-
26 dire que j'ai constaté cela au fil des 30 dernières années.

27 Lorsqu'une enquête de renseignement doit
28 commencer tôt et doit être contenue, bien sûr, en vertu des

1 restrictions constitutionnelles par rapport à l'utilisation
2 des résultats de l'enquête, donc, le seuil quant à
3 l'autorisation de ces enquêtes tranquillement commence à
4 ressembler aux critères de la police en vertu d'une enquête
5 criminelle, ce qui signifie que le produit qui est recueilli
6 ressemble de plus en plus à une preuve au criminel.

7 Ce que ça l'a comme conséquence, c'est que
8 les délais tendent vers la droite et les délais d'alerte sont
9 de plus en plus courts, parce que de moins en moins, on peut
10 commencer à recueillir des données le plus tôt possible. Je
11 ne sais pas si c'est intentionnel, peut-être que oui, c'est
12 peut-être le résultat de 30 ans de jurisprudence et de loi et
13 d'amendement et d'interprétation des politiques, mais on voit
14 bien que, dans ces enquêtes, on n'a pas les mêmes facteurs,
15 les mêmes dispositions qu'auparavant. On n'obtient pas aussi
16 rapidement qu'avant l'autorité nécessaire pour recueillir les
17 preuves et les renseignements.

18 Donc, quand on parle des enquêtes sur
19 l'ingérence étrangère, je ne veux pas parler de la preuve et
20 du renseignement. On en a parlé déjà beaucoup, mais pour la
21 divulgation, j'avais préparé quelque chose que je voulais
22 vous dire aujourd'hui. C'est quelque chose que j'ai
23 rencontré un peu hasard. C'est sur le site Web du MI-5, en
24 fait, au Royaume-Uni, et qui dit... quelques citations et
25 quelques paraphrases; le Premier ministre devra être informé
26 de toute information nécessaire sur un ministre potentiel qui
27 présenterait une préoccupation de sécurité grave, seulement
28 si la personne concernée a besoin d'avoir accès à de

1 l'information sensible. Ensuite :

2 « Des ententes similaires portent sur
3 l'opposition officielle. Depuis 1992,
4 le chef de l'Opposition est breffé sur
5 toute question de sécurité concernant
6 un membre potentiel du Cabinet de
7 l'opposition. Cela est nécessaire,
8 parce que les membres du Cabinet de
9 l'opposition son bien reçoivent des
10 breffages sur les questions de
11 sécurité. » (Tel qu'interprété)

12 Je trouve que cela est intéressant dans le
13 contexte de certaines de nos discussions portant sur la
14 Commission. On n'est pas les seuls à réfléchir à cela.
15 D'autres ont trouvé des façons d'intervenir. Je ne sais pas
16 exactement ce qui s'est passé en 1992 et auquel le site de
17 MI-5 fait référence. Autour de 1992, les autorités
18 britanniques ont promulgué des lois importantes sur les
19 menaces terroristes qui apparaissaient aux États-Unis, donc,
20 peut-être que c'est lié à cela, mais ça vaudrait la peine
21 d'aller voir ce qui sous-tend cette approche et pourquoi est-
22 ce que c'est indiqué sur le site Web, un site Web public.

23 Maintenant, la question de l'efficacité de
24 l'appareil de sécurité canadienne, monsieur Jean en a parlé
25 de façon détaillée, je ne vais pas répéter ses propos, mais
26 du point de vue d'un praticien, parfois, j'ai l'impression
27 que l'approche quant à la sécurité nationale était inégale au
28 Canada. Peut-être que c'est lié à la définition même de la

1 sécurité nationale, mais c'est inégal, surtout d'un
2 gouvernement à l'autre. Mais la continuité, la capacité de
3 suivre un cas année après année, parfois, c'est presque
4 permanent. En 87, j'ai travaillé sur l'enquête de
5 l'ingérence étrangère avec le Gouvernement de l'Inde.
6 Trente-sept (37) ans plus tard, on en parle encore.

7 Donc, la capacité de faire face à ces
8 questions au fil du temps est peut-être associée à un
9 problème systémique au Canada, c'est-à-dire que... bon, je ne
10 veux pas dire qu'on devrait faire la même chose que les
11 Américains au niveau du Conseil de sécurité nationale, mais
12 un Conseil de sécurité nationale est différent aujourd'hui
13 des fonctions, par exemple, du Secrétariat, du Conseil privé
14 sur la sécurité nationale. Les objectifs sont différents, la
15 dotation est différente et la continuité est différente.

16 Et bien souvent, au fil des années... je
17 discutais avec des représentants britanniques, australiens,
18 américains de la sécurité nationale à des niveaux assez
19 élevés de la fonction publique qui travaillaient à des
20 dossiers depuis des années, et les représentants canadiens
21 étaient arrivés rapidement sur ces dossiers et c'était un des
22 nombreux dossiers qu'ils devaient gérer. Et il n'y avait pas
23 vraiment d'approche structurée. Et je crois que cela peut
24 avoir des conséquences.

25 Ceci dit, je vais m'arrêter là et je
26 répondrai à vos questions plus tard. Merci.

27 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

28 **Dre LEAH WEST:** Merci beaucoup. Madame

1 Carvin.

2 **--- PRÉSENTATION PAR Mme STEPHANIE CARVIN:**

3 **Mme STEPHANIE CARVIN:** Merci. J'y ai été
4 question par question.

5 Alors, est-ce que les services canadiens de
6 renseignement ont les pouvoirs juridiques, les capacités
7 techniques et les ressources suffisantes, et cetera?

8 Je pense qu'on s'entend pour dire que la
9 plupart des pouvoirs juridiques sont existants. C'est pas un
10 problème de droit, de mise en application de politique, de
11 pratique d'examen, et cetera.

12 J'ai deux observations à faire, peut-être
13 liées à ces discussions très passionnées menées par Lex.
14 L'une des choses que j'ai remarquées par rapport au registre
15 de transparence d'ingérence étrangère, c'est qu'on examine
16 des secteurs de pression sur le gouvernement au niveau
17 politique, mais pas les institutions comme les médias. Et
18 c'est une troisième voie qu'il faudrait aborder.

19 Le récent rapport des États-Unis qui,
20 supposément - je dis supposément -, reflétait les médias, il
21 y a de l'ingérence étrangère, il y a des États étrangers qui
22 veulent avoir un impact sur les médias, la façon dont ils
23 sont perçus. Est-ce qu'on doit réfléchir à cela dans notre
24 législation, ou est-ce qu'il y a d'autres mécanismes qui
25 existent?

26 L'autre point que je voulais aborder
27 brièvement, parce que je crois que c'est vraiment la boîte de
28 Pandore, et c'est peut-être hors de la portée, c'est la

1 question renseignement et preuve n'a pas été abordée dans C-
2 70, et c'est un élément manquant dans ce casse-tête
3 législatif. Et on devrait se pencher là-dessus dans
4 l'avenir.

5 Maintenant, la question de recrutement, de
6 maintien en poste et de formation. J'ai quelques
7 préoccupations sur les capacités et les ressources. Je ne
8 pense pas que je dois parler des multiples rapports. Il y en
9 a déjà eu 10 sur la police de la GRC, et le fait... et monsieur
10 Jean l'a dit de façon assez éloquente, le fait est que la
11 police contractuelle n'est peut-être pas la voie à suivre
12 pour ces enquêtes. Mais c'est un problème structurel qui est
13 vraiment très important, très grave.

14 Lex a parlé aussi des groupes qui contactent
15 la police pour présenter des préoccupations, et puis rien ne
16 se fait ou la police n'est pas au courant de la situation ou
17 il y a des questions de secteur de compétences, tout cela est
18 lié. Mais il y a aussi la communauté du renseignement, des
19 questions des ressources humaines.

20 Si on monte à 2018, il y a eu un projet de
21 recherche, et dans ce projet de recherche, j'ai interviewé
22 des gens dans la communauté qui ont dit que le recrutement
23 était l'un des principaux défis, et cela s'est empiré depuis
24 lors. Il y a des coupures budgétaires qui ont paralysé le
25 recrutement.

26 Le processus de clairance de sécurité au
27 cours de la dernière année apparemment est complètement
28 paralysé. C'est ce qu'on m'a dit. C'est un problème énorme.

1 Ça peut prendre jusqu'à deux ans. Il y a des problèmes de
2 maintien en poste qui empêchent la communauté de faire son
3 travail ou qui limitent sa capacité à faire son travail.

4 Je ne sais pas si vous allez dans vos
5 recommandations finales parler de pratiques spécifiques des
6 ressources humaines, mais si vous avez une communauté qui est
7 épuisée parce que les gens ne peuvent pas être remplacés,
8 parce qu'il y a pas une bonne dotation, parce que les gens
9 occupent plus d'un poste pendant de longues périodes de
10 temps, cela aura une incidence sur notre capacité à bien
11 faire le travail.

12 Puis, la GRC et le SCRS ont un modèle
13 généraliste dans leur recrutement. Si vous êtes dans la GRC,
14 vous arrivez au Dépôt, vous avez votre formation, et puis
15 vous allez travailler. Vous êtes déployé, par exemple, sur
16 des enquêtes de meurtre à Terre-Neuve, peut-être, et ensuite
17 vous revenez sur une enquête de sécurité nationale, et peut-
18 être que vous serez là pendant quelques années, puis vous
19 retournerez dans la province.

20 Je m'inquiète un peu de cela. On a parlé
21 tous du fait que, et monsieur Jean l'a dit, cette question de
22 focus. Il a parlé d'un conseil de sécurité nationale, mais
23 permettre à des individus de se spécialiser, comme c'est fait
24 dans les autres pays du Groupe des cinq, serait une bonne
25 idée. On a besoin pas d'un modèle généraliste. Les gens
26 doivent pouvoir développer une expertise au fil du temps.

27 Ensuite, quelles mesures peuvent être prises
28 pour rendre efficaces et efficientes les relations entre les

1 agences de renseignement du Canada et les décideurs du
2 gouvernement?

3 J'ai écrit un livre là-dessus. Je ne peux
4 pas soumettre mon livre, ce ne serait pas vraiment juste.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** (Non interprété).

6 **Mme STEPHANIE CARVIN:** Ah, oui? OK. Je suis
7 surprise. C'est très bien. Ça ira dans mon dossier de
8 promotion.

9 Je l'ai rédigé avec Thomas Juneau, mon
10 coauteur. Et on conclut que la littératie du renseignement
11 est faible. Les cours qui sont créés à l'Université d'Ottawa
12 tentent de régler ce problème, mais, bien souvent, les
13 individus nous parlent du renseignement qui est dans une
14 boîte noire, ne savent pas comment cela se fait, d'où cela
15 vient. Et la communauté doit améliorer sa compréhension
16 stratégique pour mieux comprendre les rôles des différents
17 ministères et des différentes agences dans notre processus de
18 sécurité nationale, même si on n'aime pas tellement cela.

19 Moi, je dis à mes étudiants « si vous voulez
20 lutter contre l'espionnage, allez travailler à Innovation,
21 Sciences et Développement économique Canada, parce qu'ils ont
22 la *Loi sur l'investissement au Canada*, une loi très, très
23 puissante ici ». Donc, il faut s'assurer que tous les
24 ministères, toutes les agences connaissent leurs rôles, leurs
25 responsabilités et leurs limites.

26 Mais la littératie politique est absente dans
27 la communauté du renseignement. Et dans une certaine mesure,
28 c'est vrai que les agences de renseignement, leurs

1 gestionnaires, ne comprennent pas leurs clients et ne
2 comprennent pas leurs priorités aussi bien qu'ils le
3 devraient. Et ça veut dire que les produits sont constitués
4 d'une façon qui n'est peut-être pas pertinente ou qui n'est
5 pas opportune.

6 C'est une bonne chose qu'il y ait une tension
7 dans la relation. Quelqu'un a parlé de fonction de défi, de
8 contestation. On veut que cela existe, on veut que cela soit
9 là. Je ne dis pas qu'il devrait y avoir harmonie parfaite
10 entre les deux communautés, pas du tout. Mais quand on parle
11 de deux communautés qui se comprennent mieux, on sait que la
12 relation sera plus dynamique. La fonction de contestation
13 fonctionnera mieux et produira de meilleurs résultats.

14 On devrait mieux former les analystes pour
15 produire du contenu plus pertinent pour leurs clients. Par
16 exemple, les partenaires du Groupe des cinq qui sont bien
17 mieux que nous là-dedans, et on devrait mieux utiliser
18 différents produits dans nos agences de sécurité nationale et
19 dans la communauté des décideurs politiques.

20 Je vais être très honnête, *secondments*, c'est
21 bien souvent utilisé pour se débarrasser des pires employés,
22 alors que ces missions devraient être confiées aux meilleurs
23 employés. Alors, lorsqu'ils reviennent de missions, les
24 relations devraient pouvoir s'améliorer.

25 On doit trouver des façons de faciliter la
26 tâche des analystes d'avoir accès à de l'information
27 classifiée. Bien souvent, si j'ai bien suivi les nouvelles,
28 on voit qu'il y a eu des défis par rapport à obtenir de

1 l'information classifiée au ministre lors de la pandémie.
2 Mais avoir accès à SKIF, c'est très difficile. Vous êtes
3 sous-ministre, mais vous devez laisser tous vos appareils
4 électroniques de côté.

5 **Me LEILA GHAAHARY:** Madame?

6 **Mme STEPHANIE CARVIN:** Est-ce que je parle
7 trop vite?

8 **Me LEILA GHAAHARY:** Oui, tentez de ralentir,
9 s'il vous plaît.

10 **Mme STEPHANIE CARVIN:** Je suis désolée.
11 Merci.

12 Alors, une fois qu'ils ont l'information, ils
13 sont en position où ils doivent lire l'information, la
14 trouver sur un ordinateur qui date de 2008. Et ça prend 10
15 minutes avant de trouver l'information. Et ensuite, c'est
16 très, très difficile de partager ce qu'ils savent, même s'ils
17 peuvent agir sur la base de cette information.

18 On a besoin d'une meilleure coordination
19 entre les institutions. Il faut mieux alimenter la chaîne
20 d'information du renseignement. Ça, c'est un des thèmes qui
21 ressort de la Commission, dans le rapport Johnston,
22 également. Comme quoi le gouvernement n'a pas les bons
23 protocoles sur le partage d'informations, la collecte et la
24 distribution de renseignements.

25 Je suis heureuse de dire que des mesures ont
26 été prises pour améliorer cela. Récemment, il y a plus de
27 comités de sous-ministres, sous-ministres adjoints, et un
28 comité du Cabinet aujourd'hui, mais il est trop tôt pour

1 savoir si cela est efficace à ce moment-ci.

2 Puis, cela nous amène à une question
3 intéressante, à savoir si l'Agence devrait être renforcée.

4 Je suis d'accord pour dire que la législation
5 ne sera peut-être pas la solution idéale, mais le NSIA a
6 besoin d'être mieux doté en personnel. Du moins, il faut
7 qu'il y ait un secrétariat. Il devrait y avoir, au moins,
8 une division des fonctions quant à la capacité de coordonner
9 la communauté du renseignement au Canada.

10 L'un des défis... l'une des choses qu'on a
11 appris, en rédigeant le livre avec Thomas Juneau, c'est que
12 les gens sont motivés personnellement. C'est une question de
13 personnalité. Quand ces gens partent, il y a des initiatives
14 qui sont perdues. Alors, mieux on conserve les idées des
15 gens dans la législation avec des directives de politique
16 plus claires, mieux cela sera.

17 Alors, donc, les questions trois, quatre et
18 cinq, je les ai mis ensemble. Et je vais parler de deux
19 choses, de l'information de source ouverte et la capacité de
20 communi... mieux communiquer avec les communautés affectées.

21 Pour les sources ouvertes, je pense que c'est
22 l'une des meilleures façons quand il s'agit de partager
23 l'information. Si on peut mieux faire avec les sources
24 ouvertes, eh bien, je pense que ça réglerait bien des
25 problèmes. Nous avons 70 à 80 pour cent des renseignements
26 classifiés sont en source ouverte. Donc, il y avait de
27 bonnes étapes pendant la pandémie où les gens pouvaient
28 accéder aux informations classifiées. Donc, il y a eu

1 beaucoup de produits de source ouverte. Ça, c'était très
2 bien.

3 Alors, le Canada a besoin d'une instance
4 centralisée. Je pense qu'il y en a de mes collègues qui
5 pensent qu'il n'y a pas besoin de nouvelles institutions,
6 mais je pense qu'il faudrait avoir une approche davantage
7 centralisé pour faire la collecte d'informations, pour que
8 l'on puisse avoir une meilleure collecte de produits.

9 Pour être efficace, il faut avoir un mandat
10 pour développer. Il faut être... devenir des experts dans la
11 collecte et dans l'analyse. Et, évidemment, il y a des
12 questions juridiques pour encadrer tout ça.

13 Et il faut améliorer la coordination et des
14 silos. Bien des agences, ils font un travail avec les
15 sources ouvertes. Mais ce serait bien si on peut faire ça
16 ensemble pour améliorer notre capacité. Et je devrais dire,
17 le professeur West et moi-même, nous avons un chapitre... oui,
18 oui, oui, j'utilise cette plateforme pour faire la promotion
19 de mon livre. Alors, il y a un centre d'évaluation pourrait
20 être l'instance qui devrait le faire, surtout car ça a été
21 créé avec le mandat pour faire davantage d'interactions avec
22 les communautés en première ligne. Et ce serait possible de
23 le faire avec un rôle amélioré pour la conseillère ou le
24 conseiller à l'information et la sécurité nationale. Et la
25 capacité de communiquer avec les communautés affectées.

26 Nous... cette discussion a lieu à un moment où
27 les crimes contre... de haine contre les Indiens... enfin, les
28 Canadiens asiatiques du sud-est et indiens ont augmenté.

1 Donc, il faut en tenir compte quand il s'agit de contrer
2 l'ingérence étrangère. Je ne pense pas qu'il faut avoir
3 peur. C'est plutôt l'empathie qui devrait nous guider pour
4 les communautés qui sont affectées.

5 Malheureusement, le modèle généraliste dont
6 j'ai parlé dans la communauté, avec un manque de
7 spécialistes, peut-être ça nous empêche d'avoir des bonnes
8 communications. Monsieur Jones a bien parlé de cette
9 question.

10 Et souvent, la prochaine table ronde où tout
11 le monde se rassemble, eh bien, ça ne va pas fonctionner si
12 les gens ont peur de parler. Alors, il faut trouver des
13 façons de communiquer avec les communautés pour que ces
14 personnes qui prennent la parole ne font pas devant tout le
15 monde, qu'il y ait une sécurité.

16 Et Alexis a dit que les communautés ne
17 comprennent pas les institutions qui existent. Donc, ça
18 n'aide pas dans notre système fédéral quand vous avez
19 quelqu'un qui cherche de l'aide et vous appelez le SCRS et
20 vous demandez... il faut contacter la GRC. La GRC, eh bien,
21 qu'il faut contacter la police locale. Et eux, ils ne sont
22 pas au courant, ils ne comprennent pas le contexte mondial.
23 Donc, ils disent « il n'y a rien qu'on puisse faire ». Je ne
24 peux pas imaginer que ce soit quelque chose de plus aliénant.

25 Il faut faire attention quand nous créons nos
26 matériels. On ne peut pas faire tout simplement ChatGPT pour
27 transformer tout en chinois pour penser que ça tient compte
28 de toutes les nuances. Donc, il faut embaucher des personnes

1 qui comprennent ces communautés, qui parlent leur langue,
2 pour s'assurer que nous prenons soin quand on traduit les
3 documents que nous voulons émettre. Il faut tenir compte des
4 traditions et des langues et des coutumes.

5 Et enfin, par rapport à la participation
6 communautaire. On a beaucoup critiqué la communauté du
7 renseignement et comment ils ont communiqué avec les
8 communautés des diasporas, surtout après le 11 septembre. Je
9 ne sais pas si on a vraiment écouté les préoccupations, et
10 pour certaines des raisons dont a fait mention monsieur
11 Jones.

12 Et donc, c'était très... il y avait des
13 pratiques qui étaient très critiquées. Maintenant, on se
14 rend compte qu'il faut, oui, refaire contact avec ces
15 communautés. Mais je ne sais pas s'il faut réfléchir sur ce
16 qui s'est passé dans les deux dernières décennies pour
17 comprendre si oui ou non il y a des meilleures façons de
18 parler avec ces communautés. C'est pas simplement qu'il faut
19 arriver et frapper sur les portes. Je pense qu'on pourrait
20 faire mieux, avoir d'autres types d'approches.

21 Donc, il faut tenir compte des
22 préoccupations, surtout les préoccupations des sikhs et des
23 musulmans, par contre, surtout suite à C-70. Mais je suis
24 d'accord qu'il n'y a pas suffisamment de confiance pour être
25 capable de communiquer avec ces communautés sur la question
26 de l'ingérence étrangère.

27 **Dre LEAH WEST:** Docteure Robson-Morrow.

28 **--- PRÉSENTATION PAR Dre MARIA ROBSON-MORROW:**

1 **Dre ROBSON-MORROW:** Merci beaucoup, Madame la
2 Commissaire et merci pour l'invitation. Je dois noter... c'est
3 mon... est-ce que je peux prendre à peu près 12 minutes?

4 **Dre LEAH WEST:** Oui, oui, vous pouvez prendre
5 tout votre temps.

6 **Dre ROBSON-MORROW:** Alors, ce sont mes
7 opinions et pas ceux de mon employeur.

8 Donc, j'ai plusieurs opinions qui sont
9 d'accord. Monsieur Jean a parlé de l'appareil de la
10 sécurité. Il faut qu'il y ait les communications avec les
11 parties externes. Et c'est essentiel que l'appareil de
12 sécurité nationale doit... ce sont des partenaires et non pas
13 simplement des victimes. Ils ont des parties. Alors, il ne
14 s'agit pas de leur donner des informations. Il faut qu'il y
15 ait une communication.

16 Et deuxièmement, nous ne sommes pas les seuls
17 qui font face à ces défis, comme monsieur Jones l'a
18 mentionné. Nos alliés, surtout nos partenaires avec
19 lesquels... avec le Groupe des cinq, eux aussi, ils s'attaquent
20 à ce problème. Et c'est important d'en tenir compte dans le
21 contexte canadien.

22 Donc, il y a ces, j'ai trois catégories
23 d'actions. Tout d'abord, le devoir de prévenir. Et
24 deuxièmement, il y a des modèles de communication avec les
25 parties externes qui mettent l'accent sur l'ingérence
26 étrangère. Et troisièmement, des modèles de communication
27 plus général, où on peut avoir une communication qui serait
28 pertinente dans le contexte de la Commission. Et là, je... mes

1 conclusions sont basées sur huit ans de recherche et les
2 expériences avec la communauté.

3 Donc, tout d'abord, le devoir de prévenir.
4 La plupart des pays du Groupe des cinq n'ont pas quoi que ce
5 soit de formel en place. Alors, le pays qui a pour... pour le
6 devoir de communication, c'est les États-Unis. Et ça, c'est
7 un modèle intéressant. Ils mettent l'accent sur les menaces
8 à la vie, mais il y a l'aspect de la directive qui sont
9 pertinents pour nous quand il s'agit du devoir de prévenir
10 dans le contexte d'étrangère. Donc, cette directive, vous
11 pouvez la trouver en ligne. Il y a des parties caviardées,
12 mais la plupart du contenu est disponible. Et ça stipule que
13 toute agence aux États-Unis qui fait la collecte ou qui ont
14 des informations crédibles et spécifiques par rapport à une
15 menace, que ce soit pour le kidnapping, pour l'assassinat, là
16 qu'ils ont le devoir de prévenir la victime ou ceux qui
17 doivent protéger la victime, tel qu'approprié.

18 Donc, dans la directive, il y a différents
19 aspects, que ce soit pour ceux qui doivent protéger la
20 victime et non simplement avertir la victime. Et dans la
21 directive, c'est clair que il faut enlever toute information,
22 caviarder toute information qui pourrait compromettre les
23 sources. Mais cette directive 91, c'est pas... l'attente,
24 c'est que l'avertissement doit être fait. Il faut le faire
25 d'une façon qui protège les informations.

26 Et ça stipule clairement que certaines
27 conditions permettent à écarter, à éviter l'avertissement.
28 Donc, et ça, c'est absolument essentiel, car... et s'il y a la

1 possibilité que ce n'est pas possible de faire un
2 avertissement, donc, on invite la non-conformité, mais on
3 peut voir avec cette directive 91 que souvent, c'est... il y a
4 un avertissement avec toutes les sauvegardes appropriées en
5 place. Donc, c'est un modèle intéressant. On devrait le
6 considérer.

7 Ce que l'on voit ici au Canada, avec C-70,
8 c'est une capacité ouverte et une flexibilité qui est
9 importante, mais aussi avec la flexibilité et l'ouverture, il
10 peut y avoir de la confusion et même la possibilité d'avoir
11 un traitement préférentiel. Et ça, ça pourrait être évité.

12 Et d'autres littératures importantes au
13 Canada par rapport à la législation, c'est la directive du
14 mai 2023 pour la sécurité publique par rapport aux menaces
15 aux parlementaires, qui fait en sorte que ça, on doit
16 s'assurer que le SCRS informe les politiques et d'autres
17 agences. Donc, c'est une obligation, mais ce n'est pas aussi
18 clair. Donc, il y a une certaine valeur pour la flexibilité
19 par rapport à l'interprétation, toutefois, nos pays
20 partenaires ont des modèles où il y a des protections en
21 place qui peuvent être utiles. Donc, ça, c'est la première
22 partie.

23 Deuxièmement, c'est la communication avec les
24 parties externes par rapport à l'ingérence étrangère. Et
25 monsieur Jones a mentionné certains éléments. Sur le panel,
26 on nous a demandé si les agences canadiennes doivent
27 communiquer avec le public par rapport à l'ingérence
28 étrangère. Et ma réponse, c'est oui.

1 Et il y a des modèles dans... avec nos
2 partenaires des cinq pour commencer à faire tout en sachant
3 que c'est très nouveau tout ça et personne n'a toutes les
4 réponses. L'Australie et les États-Unis ont des centres qui
5 ont été mis en place pour s'attaquer à l'ingérence étrangère
6 et pour partager à l'externe.

7 L'Australie a mis en place leur centre de
8 coordination en 2018 qui soutient le coordinateur national,
9 et le panel hier a discuté de la possibilité d'avoir un
10 coordinateur. Il y a un modèle en Australie qui, il y a
11 quelques années, qui est tout à fait pertinent pour nous ici.

12 Et là, il y a une approche
13 pangouvernementale. Ils travaillent avec la communauté et
14 les partenaires étrangers pour renforcer les activités. Et
15 il y a aussi des lignes de signalement, mais c'est pas
16 toujours une réponse. Ça dépend comment c'est utilisé, mais
17 ça, c'est quelque chose qui a été mis en place en Australie.
18 C'est aussi pour communiquer avec les parties externes.

19 Aux États-Unis, vous avez un centre
20 également, et ça, c'était activé en 2022. Et ce centre a été
21 mis en place car on reconnaît ce que monsieur Fadden a dit au
22 début, l'idée que l'ingérence étrangère qui cible les
23 processus démocratiques n'est pas simplement dans le contexte
24 des élections. C'est à tous les jours. Il faut un modèle
25 qui tient compte de ça. Voilà pourquoi il y a un centre
26 permanent.

27 Donc, il y a deux aspects de ce centre qui
28 sont importants pour nous. Tout d'abord, c'est pas simplement

1 pour les évaluations des menaces. Il y a un protocole qui
2 fait partie de leurs activités, de leur mission, pour définir
3 et aviser le public, au besoin. Et il y a un calcul du
4 risque pas pour simplement protéger les sources, mais pour
5 que l'avis n'amplifie pas le message de l'adversaire. Et ça,
6 c'est explicite dans la documentation.

7 Et le deuxième aspect, ça, c'est l'un des
8 piliers, c'est la communication externe. Donc, c'est pas
9 simplement qu'il faut qu'ils émettent de l'information, mais
10 c'est pour communiquer et pour s'assurer que ces éléments
11 soient aussi entre les mains d'autres parties, société
12 civile, entre autres. Comme monsieur Jones l'a dit, nos
13 alliés sont font face à des défis et leurs efforts sont
14 pertinents pour nous.

15 En troisième catégorie, la question des
16 questions de sécurité et les caractéristiques qui peuvent
17 nous amener à un succès. Et un des modèles exemplaires,
18 c'est le State Department des États-Unis, qui est un conseil
19 qui est en place depuis 1985 pour faire la promotion de la
20 coopération pour qu'il y ait un échange d'informations et des
21 pratiques exemplaires entre les professionnels du
22 renseignement. Ça inclut aussi des organismes à but non-
23 lucratif et ça inclut tous ceux qui ont des morceaux du
24 puzzle.

25 Ça inclut les Canadiens, les Australiens, les
26 membres français et d'autres qui ont tous une certaine
27 pertinence pour la sécurité des Américains. Et là, c'était...
28 le Conference Board en 2017 a demandé comment le Canada

1 pourrait améliorer le partage d'informations entre le
2 gouvernement et les parties non gouvernementales. Et ça a
3 tout à fait une pertinence par rapport à ce dont on discute
4 aujourd'hui. Il y avait des recommandations pour les
5 Canadiens et les institutions canadiennes, mais ils ont parlé
6 de ce modèle américain. C'est un modèle qui est pertinent
7 pour nous.

8 Les Australiens ont aussi noté que ce modèle
9 est en place et ils ont voulu apprendre de ça. Et ils ont
10 leur propre institution et l'organisation qui fait la
11 communication. Et ça fait partie de l'agence de
12 renseignement. Mais il y a des conversations, des
13 discussions avec la société civile et les entreprises. Et on
14 reconnait qu'il y a des parties externes qui veulent
15 participer et veulent communiquer.

16 Alors, l'un des éléments pour la
17 participation, les modèles, eh bien, il crée de la confiance.
18 Monsieur Jean a parlé il faut une culture d'éducation qui va
19 au-delà de ce qui est permis par la loi. Et le modèle du
20 conseil, là, c'est le modèle... enfin, leur mission est poussée
21 par... est dirigée par ceux qui sont à l'externe, les priorités
22 des gens qui en ont besoin.

23 Alors, pour conclure, j'ai quatre
24 caractéristiques clés pour ces différents modèles pour avoir
25 une participation externe profitable. C'est important de
26 répéter les efforts pour créer de la crédibilité.

27 Deuxièmement, il faut une interaction à deux
28 sens. Donc, il faut créer davantage de confiance et plus de

1 valeur. Et bien des personnes qui sont interviewées et
2 voulaient partager.

3 Et aussi, il y avait la question de
4 compréhension mutuelle. Et ça, c'était un thème important
5 dans nos entrevues, que c'est très important d'être au
6 courant des connaissances et des priorités de chacun. Et ça
7 fait qu'il y a un meilleur échange d'informations. On peut
8 mieux comprendre ce que le gouvernement peut partager, peut
9 collecter. Et aussi, ça s'applique pas peut-être par des
10 menaces particulières, mais ça s'applique à la communication
11 avec les groupes de diaspora.

12 Et quatre, eh bien, quand on travaille avec
13 des organisations, on parle de l'érosion de la confiance des
14 institutions, mais qu'on continue de faire confiance aux
15 groupes plus au niveau local. Et il parle du fait que les
16 associations des... d'autres associations sont davantage
17 acceptées si le gouvernement peut utiliser ces groupes pour
18 communiquer avec d'autres. Ça peut aider. Donc, une
19 communication à l'horizontale.

20 Alors, pour conclure, il faut avoir des
21 parties externes qui ont les parties du puzzle et sont pas
22 simplement là pour qu'on leur informe. Souvent, ils ont des
23 choses à proposer et il faut qu'il y ait vraiment une
24 communication à deux sens. Et nos pays partenaires ont des
25 modèles qui peuvent nous aider si on veut penser au contexte
26 canadien.

27 Merci.

28 **Dre LEAH WEST:** Eh bien, merci beaucoup. Eh

1 bien, ça nous amène à la fin. Nous allons prendre une pause.

2 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, je pense que oui.

3 Il y a vraiment beaucoup de matière là. Alors, nous allons
4 prendre 20 minutes et nous allons pouvoir voir les questions
5 des participants. Et donc, on devrait pouvoir reprendre, je
6 dirais, à 11 h 10, 11 h 15.

7 --- La séance est suspendue à 10 h 39

8 --- La séance est reprise à 11 h 26

9 **COMMISSAIRE HOGUE:** Nous avons beaucoup à
10 dire, donc commençons tout de suite.

11 **--- DISCUSSION OUVERTE:**

12 **Dre LEAH WEST:** Il y a beaucoup de questions
13 qui sont ressorties. Nous allons les regrouper
14 thématiquement. L'une des premières choses porte sur ce que
15 monsieur Fadden dit au départ, cette culture de compréhension
16 de la menace. Les Canadiens doivent comprendre de quoi il
17 s'agit, qu'est-ce que l'ingérence étrangère, comprendre le
18 renseignement également, tenter d'améliorer cette
19 compréhension. Cela a beaucoup à voir avec l'éducation du
20 public du pays à l'égard de cette menace.

21 Alors, je vais demander, Professeure Carvin,
22 si vous voulez commencer pour nous dire comment la communauté
23 du renseignement pourrait améliorer son éducation du public
24 face à cette menace, pour qu'il y ait une meilleure
25 mobilisation.

26 **Mme STEPHANIE CARVIN:** Merci pour votre
27 question. Il y a plusieurs étapes qui, je crois, pourraient
28 être mises en place.

1 Tout d'abord, une meilleure communication qui
2 dépend d'une meilleure compréhension. Je crois que la
3 communauté elle-même devrait s'éduquer quant à ses
4 auditoires. Même à l'intérieur des communautés, il y a des
5 différences. On a parlé d'interférence étrangère dans
6 différentes communautés. Il y a des différences à
7 l'intérieur même des communautés. Et c'est très important de
8 savoir comment leur parler. Par exemple, parler la langue.
9 Peut-être que c'est demandé beaucoup s'il s'agit d'une petite
10 communauté, mais on peut faire beaucoup plus.

11 Deuxièmement, il faut de la spécialisation.
12 J'ai parlé plus tôt de ces problèmes de l'aspect généraliste
13 des institutions, du besoin de spécialisation. On est une
14 petite communauté, ce serait difficile à faire, mais la
15 communauté elle-même doit trouver les moyens de développer
16 cette expertise à l'interne. Peut-être sortir des pistes
17 habituelles de recrutement, donc, faire plus d'anthropologie,
18 peut-être même du travail social jusqu'à un certain point.
19 Il faut penser différemment pour fonctionner avec ces
20 communautés, cela est fondamental. Je comprends que c'est un
21 défi. Donc, une meilleure compréhension.

22 Ce que j'ai dit aussi dans mes commentaires,
23 c'est qu'il était nécessaire de créer des produits qui soient
24 nuancés, qui soient dans la langue des communautés avec qui
25 vous faites affaire, qu'il ne s'agit pas de traduction
26 littérale de ces documents. J'ai parlé à des gens dans la
27 diaspora chinoise qui m'ont dit « on peut très bien savoir
28 qu'un document est passé par ChatGPT ou Google Translate ».

1 Il faut vraiment qu'il y ait des nuances.

2 Et finalement, les moyens de communication.

3 Je comprends qu'on veut produire plus de rapports. Si on
4 génère un autre rapport de 200 pages, disponible en français
5 et en anglais, oui, peut-être que certaines personnes le
6 liront, mais il faut avoir des documents, des rapports mieux
7 conçus. Peut-être utiliser de nouveaux moyens de
8 communication. Je sais que ce n'est pas tout le monde qui
9 est d'accord avec cela, mais être en mesure de transmettre
10 les messages clés, peut-être juste ces messages clés. Peut-
11 être produire des vidéos. Pas nécessairement sur la menace.
12 Il y a un modèle, vous le connaissez aussi bien que moi, la
13 thèse de trois minutes. La thèse de trois minutes, vous
14 n'avez pas là-dedans toutes les nuances de la thèse de
15 doctorat, mais cette thèse de trois minutes devrait pouvoir
16 transmettre les messages clés contenus dans la thèse. Ce
17 n'est peut-être pas le modèle idéal, mais ça pourrait être un
18 outil dans une boîte à outils qui pourrait permettre aux gens
19 de comprendre quelles sont les problématiques.

20 Et ensuite, on peut donner accès à des
21 ressources, d'autres pistes qui permettraient aux gens d'en
22 apprendre plus sur les menaces. Peut-être même les gens
23 pourraient partager de l'information qu'ils détiennent.

24 **Dre LEAH WEST:** Monsieur Fadden?

25 **M. RICHARD FADDEN:** Merci. J'ai un angle un
26 peu différent, même si je suis d'accord avec Stephanie, sauf
27 pour la thèse de trois minutes, mais on pourrait y revenir
28 une autre fois.

1 N'oublions pas que les autorités publiques
2 qui travaillent dans ces agences travaillent pour des
3 ministres. Et à part la question du changement culturel, il
4 y a une aversion de la part des ministres par rapport au
5 risque, et cela s'est accru au cours des 20 dernières années.
6 Les gens ne veulent pas prendre de chance. L'une des façons
7 d'encourager l'éducation du public, d'encourager la
8 discussion, ce serait que le gouvernement... d'indiquer
9 clairement qu'il est prêt à encourager cela. Et si tout cela
10 est pris sérieusement, c'est ce que le gouvernement devrait
11 faire.

12 Une autre façon d'agir, les agences et non
13 les ministères sont beaucoup plus fermés que les ministères.
14 Il est plus difficile de les changer. Et l'une des façons de
15 le faire, ce serait par des instructions très, très claires.

16 Je vais vous donner un exemple. J'ai dirigé
17 deux agences, et dans une de celles-ci, quelque chose n'avait
18 jamais été fait, ils ne voulaient pas le faire, ça allait à
19 l'encontre de leur jugement professionnel. J'ai reçu un
20 appel du greffier qui a dit qu'il avait parlé au Premier
21 ministre, blablabla, et à la fin de la conversation, un quart
22 de milliard de dollars avait été dépensé, comme quoi l'agence
23 devait clairement faire A, B, C. Si vous dites au directeur
24 de CANAFE, du SCRS les choses très, très clairement, peut-
25 être que ça devrait être lié à des bonus, des exemples
26 concrets de communication pourraient être partagés. Cela est
27 très utile, mais je crois qu'il faut reconnaître que les
28 recommandations de la Commissaire à court terme ne peuvent

1 pas être basées sur du changement culturel, parce que cela
2 prend du temps.

3 Donc, parlons plutôt de l'importance d'être...
4 d'offrir beaucoup, beaucoup de soutien et d'offrir des
5 instructions très, très claires, comme quoi A, B, C doivent
6 être faites. Les agences reçoivent des instructions très
7 claires et, dans ces cas-là, les agences réagissent, et cela
8 peut mener à du changement culturel. Au moins, à court et à
9 moyen terme, cela aidera, ces instructions très, très
10 claires. Ce que je peux ajouter aux commentaires de
11 Stephanie.

12 **Dre LEAH WEST:** Professeur Robson-Morrow?

13 **Dre ROBSON-MORROW:** Merci beaucoup. Un autre
14 aspect de la question de l'éducation, nous avons entendu
15 parler de la mobilisation des groupes des parties prenantes.
16 Il y a beaucoup de vecteurs de menace différents, de
17 manifestations de l'ingérence étrangère, des cibles. Alors,
18 il est risqué d'adopter une approche très large parce que les
19 groupes visés sont très ciblés, et ceux qui les comprennent,
20 qui ont accès, doivent très bien comprendre les messages.

21 Mais je veux souligner un point. Le travail
22 avec les universités, c'est un aspect très important de la
23 lutte contre l'ingérence étrangère au Canada et à
24 l'extérieur. Affaires mondiales Canada, le SCRS travaillent
25 justement avec les universités sur la sécurité de recherche,
26 les processus, mais tout cela est interrelié. Les
27 adversaires ont différentes façons de cibler nos
28 institutions, nos leaders intellectuels, les étudiants.

1 On a... je vous ai parlé du modèle australien.
2 J'aimerais y revenir, parce que l'Australie, en plus du
3 centre dont je vous ai parlé tout à l'heure, a un groupe de
4 travail universitaire depuis 2019. Et qui travaille
5 directement avec le gouvernement pour essayer de mieux
6 comprendre l'ingérence étrangère, ce que ça veut dire au
7 niveau des établissements d'éducation, de recherche, et
8 cetera. Donc, quand on parle de mobiliser le public, il y a
9 tous ces différents éléments du public auxquels il faut...
10 qu'il faut considérer.

11 **Dre LEAH WEST:** À ce propos, oui, avec les
12 universités, est-ce que c'est seulement en matière de
13 sécurité de recherche ou est-ce que ça peut avoir à faire
14 avec les étudiants étrangers, les vulnérabilités?

15 **Dre ROBSON-MORROW:** Oui, il faut que ça aille
16 au-delà du développement de recherche, de la sécurité de
17 recherche.

18 Bien sûr, les étudiants étrangers, je ne veux
19 pas aller à l'extérieur de mon domaine d'expertise, mais je
20 crois qu'il faut effectivement préconiser une culture
21 d'accueil des étudiants étrangers, tout en reconnaissant
22 qu'il y a peut-être un risque. Ils peuvent être ciblés.
23 Peut-être que les adversaires ciblent ces étudiants,
24 justement.

25 **Dre LEAH WEST:** Monsieur Jean?

26 **M. DANIEL JEAN:** Je voudrais vous parler de
27 l'Australie, mais commencer par un point de vue plus large.

28 En 2017, le Premier ministre Turnbull s'est

1 rendu compte que l'Australie faisait l'objet de beaucoup
2 d'ingérence étrangère chinoise et les mesures qu'il a prises,
3 très intéressant. Il a embauché en tant que conseiller
4 spécial John Garnaut, un journaliste, un avocat de formation,
5 qui couvrait la Chine, un sinologue. Et il l'a embauché, il
6 lui a donné toutes les autorisations de sécurité, et il l'a
7 fait collaborer avec l'équivalent du directeur du SCRS.

8 Et son travail c'était de tourner toutes les
9 pierres d'ingérence étrangère en Australie. À l'époque, il y
10 avait des politiciens, des dons politiques, ce qu'on voyait
11 dans les médias en 2017. Lorsque John Garnaut a commencé à
12 travailler là-dessus, il a commencé à voir, oh la la, les
13 universités, surtout les universités qui ont du mal à obtenir
14 du financement, les étudiants dans des programmes sensibles,
15 aussi l'intimidation de la diaspora, et cetera, la
16 surveillance de la diaspora. Donc, ils se sont attaqués aux
17 principaux problèmes, les dons politiques.

18 En Australie, il y a, bon, le rôle de
19 commissaire des élections qui est jumelé à un autre rôle, et
20 ils ont collaboré. Après tout ce travail, le Cabinet a
21 examiné l'évaluation des menaces et il a adopté toutes les
22 mesures. À un moment donné, il y a eu une rétorque de la
23 part de la Chine. John Garnett, juste avant de quitter, a
24 été embauché par les universités parce qu'il avait identifié
25 certaines choses.

26 Il faut donc comprendre le contexte de
27 l'Australie. Pour cette communication, on voit très bien que
28 les menaces à la diaspora, c'est un problème grave. Pour les

1 experts, ce n'est pas une surprise, mais pour le public au
2 Canada, ce n'était pas aussi évident. Mais dans l'évaluation
3 en Australie, à l'époque, c'était pas le plus gros problème.
4 Il y avait bien d'autres choses. Mais ils ont découvert cela
5 et c'est arrivé en deuxième vague. Par exemple, il y a les
6 premiers procès par rapport au registre des agents étrangers.
7 Ça, ça découle aussi de ces actions débutées en 2017.

8 Donc, mon conseil, il faut s'assurer que ce
9 que vous créez soit le bon recours, le bon remède pour la
10 bonne maladie. Ce qui m'inquiète quand j'entends la
11 conversation ici, c'est oui, ça prend du temps à changer la
12 culture. Oui, on peut prendre des mesures à court terme,
13 comme ce que Dick a proposé, mais si on y va avec le fouet,
14 si ce n'est pas quelque chose qui est intégré dans l'ADN, si
15 les institutions n'y vont pas de façon régulière et
16 proactive, s'ils ne sont pas sensibles aux diasporas, ce sera
17 un problème.

18 Et il faut également communiquer avec le
19 public. Et pour se faire, il faut trouver une façon de
20 communiquer qui permette aux citoyens ordinaires de
21 comprendre pourquoi ils doivent se soucier de cela. Je vois
22 les experts qui disent, on veut cette évaluation de menaces,
23 ceci, cela. Je ne dis pas que ce n'est pas nécessaire, mais
24 c'est pas ce que le citoyen ordinaire va lire. Il faudrait
25 trouver des façons d'intéresser les citoyens, de faire en
26 sorte que les citoyens se soucient de tout cela. Est-ce que
27 c'est une thèse de trois minutes ou une autre approche? Je
28 ne sais pas. Il faut que le citoyen comprenne que c'est une

1 préoccupation importante. En faisant appel à des tierces
2 parties crédibles, c'est bien, ça, pour la communication.
3 Mais je vais m'arrêter là.

4 **Dre LEAH WEST:** Voilà qui m'amène au deuxième
5 thème, changement culturel au sein des organisations. Pas
6 simplement s'assurer que les Canadiens comprennent mieux la
7 menace, mais que les organisations elles-mêmes comprennent
8 mieux l'environnement de menace pour qu'elles puissent faire
9 leur travail. Donc, changement culturel, mobilisation.

10 Et je me demande quels conseils vous pourriez
11 nous donner, Maitre Gill? Donc, comment, justement,
12 préconiser cette mobilisation?

13 **Mme LEX GILL:** Eh bien, c'est intéressant.
14 J'y réfléchis beaucoup depuis que ce commentaire sur le fait
15 qu'il faut vraiment mettre les gens sur le terrain. Et peut-
16 être que, par le passé, qu'il y avait des communications plus
17 directes avec les communautés. J'ai des préoccupations avec
18 ces pratiques.

19 Je pense que le Professeur Carvin nous a bien
20 expliqué les préoccupations, mais la réalité, c'est que la
21 méfiance par... vis-à-vis de ces agences, c'est très bas pour
22 ceux qui défendent les droits de la personne et dans les
23 communautés, entre autres. Et il y a des situations d'abus,
24 d'aller au-delà de la portée et d'autres... et aussi, vous avez
25 aussi l'ère... l'ombre de l'ère du 11 septembre. Donc, frapper
26 aux portes, eh bien, je pense qu'il faudrait qu'il y ait
27 vraiment un autre point de vue pour comment rebâtir ces
28 relations.

1 Et des fois, j'ai beaucoup... malgré le respect
2 que j'ai, j'entends les gens parler de la communauté des
3 renseignements, les frustrations par rapport à ces tactiques,
4 où ça c'est quelque chose qui était suite au 11 septembre,
5 mais les gens doivent aller au-delà. Mais c'est pas de
6 l'histoire ancienne, ça, dans les communautés. Et je veux
7 pas parler au nom des Sikhs ou d'autres groupes, mais ce
8 qu'on entend, c'est que les problèmes continuent.

9 Aujourd'hui aussi, ces questions affectent
10 comment les communautés vivent l'action gouvernementale au
11 sujet de la Palestine. Un exemple précis, il y a eu une
12 entité qui a été rajoutée à la liste des terroristes. Je
13 vais pas prendre une position à savoir si cette entité doit
14 être sur cette liste, mais je dois dire qu'il y a vraiment eu
15 un manque de communication, un échec pour ce qui est de la
16 communication par rapport à cette question.

17 Alors, les organisations qui organisent des
18 diners Shabbat pour la paix, ils vont penser que leur propre
19 gouvernement va les considérer comme étant des terroristes.
20 Donc, il y a un effet de gel quand il n'y a pas de relation
21 transparente avec les communautés et qui vont être affectées
22 par le travail des agences de renseignement.

23 Donc, dans un environnement où la confiance
24 est très bas, eh bien, il vaut mieux avoir affaire avec les
25 leaderships des groupes de façon transparente et de façon
26 ouverte. Et non pas d'arriver au mosquée pour parler à la
27 personne qui est autour de vous, et pas d'être sur le campus
28 pour voir ce que vous allez pouvoir apprendre. Car ce genre

1 de tactique, même si c'est bien intentionné, vont créer de la
2 paranoïa, de la méfiance et de l'anxiété. Et qui peut... ça
3 peut être aussi dommageable que la paranoïa et les peurs
4 créées par l'ingérence.

5 **Dre LEAH WEST:** Si vous voulez bien répondre,
6 Monsieur Fadden.

7 **M. RICHARD FADDEN:** Peut-être que je pourrais
8 présenter une autre... l'autre côté de la médaille. Il y a des
9 occasions quand, des fois, quand vous frappez à la porte, ça
10 peut... c'est absolument nécessaire. Et ça peut faire en sorte
11 qu'il n'y a pas perte de vie. Mais il me semble que, et bon,
12 on parle de bureaucratie, des centaines de milliers de
13 personnes, alors, je pense que le changement de culture, oui,
14 c'est nécessaire.

15 Moi, j'ai essayé de l'avancer dans tout poste
16 que j'avais, mais si vous pouvez seulement... si vous pouvez
17 changer comment le SCRS va agir, eh bien, le directeur du
18 SCRS doit émettre des instructions par rapport aux tactiques
19 qu'ils peuvent utiliser, quand ils peuvent les utiliser,
20 pourquoi. Ça, ça va avoir plus d'impact que tous nous, nous
21 autres, de parler devant la Commissaire par rapport au
22 changement culturel. Il s'agit de bureaucratie.

23 Ce n'est pas comme un cabinet d'avocats où
24 vous avez 10 personnes ou si vous êtes un cabinet
25 d'ingénieurs et vous avez 5 personnes, vous voulez changer
26 quelque chose. Parfois, il faut prendre ce... à des procédures
27 opérationnelles normalisées. Et ça, c'est les ministres qui
28 doivent dire aux ministères et aux chefs de ministères qu'ils

1 doivent le faire.

2 Le changement culturel à partir de la base,
3 c'est bien, mais c'est tellement lent. Il faut trouver des
4 façons de faire en sorte qu'il y ait des meilleures pratiques
5 plus tôt que plus tard.

6 **M. DANIEL JEAN:** Alors, pour faire l'écho de
7 certains commentaires que Lex a dit, moi, j'étais... on a,
8 quand j'étais avec Sécurité publique, on a émis un rapport
9 sur les communautés racialisées. On a rencontré les
10 communautés qui ont soulevé les questions et on a rencontré
11 les différentes agences et leurs responsables. Mais moi, ça
12 faisait cinq ans que j'étais plus avec le gouvernement, mais
13 j'ai l'impression... j'étais avant un bureaucrate, mais
14 maintenant, je fais partie de la société civile, mais je ne
15 pouvais pas croire la méfiance. Je me disais, la façon
16 qu'ils décrivaient mes collègues, je sais qu'ils ne sont pas
17 si mauvais. Il faut faire attention de ne pas généraliser à
18 partir d'une erreur. Et ça, c'est vrai dans toute activité.

19 Et, finalement, j'ai pu voir que les agences
20 avaient des efforts pour communiquer, mais pour eux, c'était
21 une communication, c'est des rencontres, c'est ponctuel.
22 C'est pas... mais il y a des efforts. Et on a été très clair
23 qu'il fallait les protéger. Regardez ce qui se passe au
24 Québec, ce qui se passe à Londres. Donc, ils veulent
25 travailler avec ces groupes. Donc, il faut vraiment combler
26 ces lacunes.

27 Et c'est vrai qu'il faut qu'il y ait une
28 communication, donner de l'information, mais aussi il faut

1 recevoir l'information qu'ils ont, eux, à nous donner. Ces
2 agences, ils font des efforts incroyables de recrutement au
3 Canada. Même le CST a vraiment des défis. La disponibilité
4 des... pour les minorités visibles que le CST, mais c'est
5 difficile de trouver les gens. Donc, le SCE fait des
6 efforts, mais parfois des gens qui sont très utiles.

7 Eh bien, moi, j'ai partagé une anecdote. Il
8 y avait un analyste sikh qui voulait... qui travaillait aux
9 Affaires mondiales. Et il était au Bureau du Conseil privé.
10 Donc... et le SCRS pourrait utiliser quelqu'un. Et il a dit
11 « je ne pourrais jamais le faire ».

12 Donc, il faut trouver des façons d'éliminer
13 la méfiance, sinon on ne peut pas avancer.

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, alors, je vois que
15 le temps passe. Il y a une question que je voudrais que vous
16 en parliez. Parce que là, vous mettez l'accent sur les
17 différentes communautés. C'est très utile, mais j'aimerais
18 aussi d'avoir une idée si nous avons besoin aussi de faire
19 l'éducation du commun des mortels au Canada de ce dont il
20 s'agit quand on parle de sécurité nationale, ce que fait la
21 CST, ce que fait le SCRS? Alors, voilà, je vous pose la
22 question. Eh bien, vous pouvez répondre, n'importe qui
23 pourrait prendre l'initiative pour répondre.

24 **Dre LEAH WEST:** Monsieur Fadden?

25 **M. RICHARD FADDEN:** Je pense que c'est
26 absolument... c'est pas si on doit le faire, c'est comment il
27 faut le faire. Et s'il faut revoir la définition de sécurité
28 nationale, on a dit, on a discuté. Personne ne comprend ce

1 que c'est le renseignement. Quand tout le monde parle de
2 renseignement, les gens, ils sont anxieux. Donc, quelque
3 chose d'aussi simple.

4 Alors, la question, qui peut le faire de
5 façon efficace, cette sensibilisation? Et avec quel médium?
6 Plus tôt, j'ai dit que bien des questions, mieux c'est que
7 vous... si vous écartez les ministres, eh bien, c'est mieux.
8 C'est pas qu'ils ne sont pas responsables politiquement, mais
9 si vous avez dans la fonction publique, pour toutes les
10 communications dont vous parlez ici, ça doit être révisé par
11 les ministres. Et ça dépend de l'époque de l'année, de la
12 période dans le cycle électoral. L'aversion au risque va
13 dominer et on aurait des tangentes.

14 Moi, je pense que mon panel des biens et des
15 bons, eh bien, s'ils peuvent être indépendants du
16 gouvernement. Et là, je parle d'un panel mixte. Je parle
17 pas des gens qui seraient de la communauté de la sécurité.
18 Ils seraient beaucoup plus utiles en utilisant les ressources
19 du gouvernement au besoin et que la planification et la
20 stratégie soient indépendantes du gouvernement.

21 Si vous êtes un ministre, eh bien, vous ne
22 pouvez pas gagner. Vous ne pouvez pas avoir cette
23 communication sans que quelqu'un vous accuse de toutes sortes
24 de choses terribles. Donc, je dirais absolument oui, mais
25 qui doit le faire? Eh bien, un groupe indépendant. Et c'est
26 un effort qui doit se répéter jusqu'à ce que vous en avez
27 vraiment trop, car les gens ne vont pas comprendre dès le
28 départ. Il faut une campagne continue, modifiée au fil du

1 temps, car les gens ne se rappellent pas de ces choses, à
2 moins que ça les affecte personnellement. Alors, il faut que
3 ce soit un con... un effort continu.

4 **Dre LEAH WEST:** Oui, je voudrais rajouter
5 qu'on a entendu qu'il y avait différentes institutions,
6 différentes organisations pour éventuellement le faire. On
7 avait changé de modèle australien, du changement au Panel des
8 cinq, le conseil de sécurité nationale. Il y a deux autres
9 idées au niveau des organisations, et on n'en a pas encore
10 parlé, qui pourraient être des modèles.

11 D'abord, un, est-ce qu'il y a besoin pour
12 l'agence de renseignement? Ça, c'est comment ça va rentrer
13 en ligne de compte. Et aussi, pour le centre pour la
14 prévention de l'extrémisme violent, est-ce que ce modèle, ce
15 serait utile.

16 La docteure Carvin?

17 **Mme STEPHANIE CARVIN:** Oui, je pourrais
18 parler, mais pour reprendre la question, qui devrait
19 s'occuper de l'éducation? Je pense que j'ai passé la
20 première partie de mon panel à faire la promotion de ma
21 recherche, et maintenant, je vais demander un financement.
22 S'il y quelqu'un qui écoute, oui, quelqu'un au sein du
23 gouvernement qui voudrait financer ce projet.

24 Non, c'est pas que je veux me servir moi-
25 même, mais il faut voir comment est-ce que les Canadiens
26 peuvent mieux comprendre. Eh bien, il y a des programmes,
27 quelques programmes au niveau de ce... ce serait plutôt
28 l'éducation au niveau universitaire. Et ça peut... et puis

1 l'instruction avec le civisme, ce serait très bien, le
2 renforcement de la démocratie, eh bien, ça serait très
3 important.

4 C'est peut-être en dehors de la portée des
5 travaux de la Commission, mais des meilleurs financements
6 pour des programmes où on tient compte des questions de
7 renseignement, parfois, c'est... si j'ai bien compris, c'est
8 difficile d'avoir un financement.

9 Il y a des instances de recherche qui disent
10 que ça doit être financé par le gouvernement, et le
11 gouvernement ne veut pas forcément. Nous sommes des
12 universitaires, ça oui, je comprends, mais peut-être tout
13 simplement avoir une meilleure éducation au niveau du premier
14 cycle, deuxième cycle, et même dans les écoles secondaires ou
15 les cégeps, ça pourrait être très utile également.

16 Alors, il faudrait créer... est-ce qu'il faut
17 les cours pour l'expérience des diasporas sur l'ingérence
18 étrangère? Qui sont ces groupes de diasporas? Alors, ça ne
19 peut pas forcément être une question de sécurité, mais ça
20 peut être dans le domaine de l'anthropologie ou des études
21 sociales. Alors, si on veut penser à toutes possibilités,
22 oui, ce serait bien d'avoir une agence sur les renseignements
23 étrangers ou l'ingérence étrangère.

24 Souvent, on parle du fait que le Canada est
25 vraiment mauvais quand il s'agit de sécurité internationale
26 et qu'on va nous expulser du Groupe des cinq, mais ce n'est
27 pas vrai. Le Canada est très respecté dans le Groupe des
28 cinq. C'est pas qu'ils ne veulent... qu'on n'est pas respecté,

1 mais ils veulent qu'on en fasse plus. C'est ce qu'on entend
2 souvent de nos partenaires du Groupe des cinq.

3 Oui, alors une agence pour renseignements, ce
4 serait très bien, mais est-ce que c'est là où il faudrait
5 mettre les ressources limitées. Où est-ce que ça serait?
6 Est-ce que ça ferait partie d'Affaires mondiales Canada? Les
7 gens pensent qu'on peut tout simplement le mettre avec le
8 SCRS, mais ce serait un autre régime complètement, et ça
9 mettrait vraiment sous le stress cet organisme.

10 Donc, c'est tout un défi très difficile pour
11 contrer l'ingérence étrangère. D'avoir une agence pour le
12 renseignement étranger, c'est qu'on dépend des autres pays.
13 Quand on a leur renseignement, c'est leur point de vue. Ça
14 reflète leurs priorités, leurs intérêts. Quand il faut voir
15 comment c'est... ça peut nous aider, cette agence peut nous
16 aider pour comprendre quelles sont les priorités des
17 gouvernements qui font de l'ingérence étrangère au Canada.
18 Mais je ne sais pas si c'est vraiment la meilleure
19 utilisation de nos fonds. Et peut-être que ça pourrait aider
20 à la compréhension, mais je pense qu'il faut essayer de
21 régler le chaos qu'on a maintenant. Et je ne suis pas sûre
22 que ce serait une agence qui pourrait faire ça.

23 Mais le centre canadien, ce serait peut-être
24 un modèle, oui, c'est au niveau national. Et ça peut fournir
25 un financement au niveau... aux organismes. Je pense qu'il y a
26 cinq institutions qui font... il y a Shift BC, il y a Alberta,
27 il y a l'Organisation pour la prévention de violence, il y a
28 le Centre Yorktown à Toronto, il y en a deux au Québec.

1 Donc, ça, c'est très bien. Et le problème
2 avec ces problèmes, c'est que, bon, ils ont fait un très bon
3 travail et ils ont besoin de plus de ressources. Et ils ont
4 fait un très bon travail et les communautés ont appris qu'ils
5 peuvent aller dans ces... aller voir ces organisations, car ce
6 ne sont pas la police. Et ils peuvent avoir l'aide d'un
7 point de vue de santé publique et non pas d'un autre point de
8 vue.

9 Donc il y a des leçons, oui, à apprendre.
10 Mais l'ingérence étrangère c'est tout à fait différent que la
11 radicalisation. Avec la radicalisation, là, on veut avoir le
12 counseling des interventions pour des gens. Alors, je ne
13 sais pas ce que ça peut faire sinon être un registre pour
14 l'information. C'est peut-être un meilleur modèle pour la
15 communication, car ce n'est pas le SCRS. Alors... mais il
16 faudrait vraiment y réfléchir. Je ne pense pas qu'il y a un
17 modèle qu'on peut tout simplement mettre de l'avant pour les
18 provinces.

19 **Dre LEAH WEST:** La docteure Robson-Morrow.

20 **Dre ROBSON-MORROW:** Oui. Alors pour
21 reprendre... pour comprendre que nous comprenons les
22 différences entre les différentes agences, le CST, ce que
23 c'est le SCRS, ce que c'est le renseignement, mais il y a des
24 discussions dans les groupes des cinq par rapport à la
25 divulgaration proactive du renseignement, des succès, et pas
26 simplement les problèmes ou les échecs. Donc, l'idée
27 d'encourager une culture pour montrer ce que peuvent faire
28 les agences de sécurité et comment ça affecte les processus

démocratiques, comment ça protège le public.

Alors, on n'est pas au courant des réussites. Et il y a des commentaires par rapport il y a une culture de secret. Le SCRS, c'a été créé suite à la Commission MacDonald et avec des contraintes et des sauvegardes. Donc, il peut y avoir peut-être une idée de comment on peut faire la divulgation de renseignement. Ça, on l'a vu avec l'Ukraine que le Groupe des cinq a fait la divulgation proactive, et ça, c'était dans les nouvelles. Et surtout, donc, on pouvait comprendre ce que faisons... ce que fait ces agences de renseignement pour que tout le monde puisse comprendre.

Alors, j'aimerais suggérer qu'il faudrait... la communauté de renseignement doit essayer d'avoir comment on peut faire des divulgations proactives.

Il y a le Toronto 18. Là, il y a eu des résultats positifs pour ce qui est de la sécurité publique. Donc, comment est-ce qu'on peut vraiment créer de la crédibilité pour qu'ils comprennent ce que font ces agences et ce que c'est, le renseignement?

Dre LEAH WEST: Monsieur Jean.

M. DANIEL JEAN: Oui, pour réagir à certains points. Le Panel des cinq, oui, d'accord pour l'indépendance, mais il faut faire attention pour voir si ça existe, s'il y a un mécanisme en place comme le commissaire des élections qui peut prendre une certaine responsabilité et ce qui reste.

Mais je suis d'accord avec l'objectif de la

1 communication, mais j'ai des doutes que si vous devez créer
2 l'organisation, qu'ils vont... s'il y a un mécanisme d'examen,
3 ça, c'est pour émettre des rapports qui ne sont pas lus. Je
4 les félicite, je lis ces rapports, mais pour le citoyen, je
5 ne crois pas que les citoyens les lisent.

6 J'aime bien ce que vous avez dit sur la
7 radicalisation. Ce qui est intéressant avec ce modèle, c'est
8 qu'on essaie de travailler avec les gens qui sont proches des
9 citoyens de la communauté. Donc, on fait appel à ces tierces
10 parties auxquelles j'ai fait référence tout à l'heure.

11 J'ai dit aussi qu'il faut faire très
12 attention. Parfois, il y a un problème qui crée une
13 structure. Et bien souvent, ça prend plus qu'une structure
14 pour créer un problème. Et l'argent est une rare ressource
15 compte tenu de notre situation fiscale.

16 Et ce qu'on entend souvent, c'est de tout
17 centraliser dans le PCO. Mais après le 11 septembre, c'était
18 un réflexe normal, on a centralisé beaucoup de choses au
19 Bureau du Conseil privé. Et le Bureau du Conseil privé doit
20 jouer son rôle, mais l'énergie, l'effort, le talent, c'est
21 dans les ministères qui doivent donc être responsabilisés
22 pour agir. Le Groupe des cinq, renseignement international.
23 J'ai voyagé beaucoup. J'ai rencontré beaucoup des
24 responsables de ces agences à l'extérieur du Canada. Et j'ai
25 bien entendu que le Groupe des cinq, c'est un mécanisme de
26 partage de travail.

27 L'idée, c'est pas de produire le même volume
28 ou les mêmes choses que les autres. Un mécanisme de partage

1 de travail, ça veut dire que vous êtes en complémentarité.
2 Et ce qu'ils aiment du Canada, c'est qu'on apporte une valeur
3 ajoutée. Tant qu'on fait cela, on sera le bienvenu.

4 Ma préoccupation par rapport à une agence de
5 renseignement internationale a toujours été la même. Je l'ai
6 dit au début, on peut créer des structures, on ne leur donne
7 pas de ressources et on se demande pourquoi les structures ne
8 fonctionnent pas. Donc, moi, je préférerais avoir un
9 appareil de sécurité nationale très solide qui fonctionne
10 bien, qui offre une valeur ajoutée à nos alliés, à nos
11 partenaires, comme le Groupe des cinq, plutôt que de créer
12 une autre structure sans l'équiper des moyens nécessaires
13 pour bien accomplir sa tâche.

14 **Dre LEAH WEST:** Maitre Gill?

15 **Mme LEX GILL:** Je voulais vous offrir une
16 synthèse de certains des thèmes qui ressortent ici. Je crois
17 que, parfois, il y a une tension ou un conflit qui est
18 présenté entre le fait d'être transparent et le fait d'être
19 efficace ou respecter les droits de la personne et être
20 efficace en tant qu'agence du renseignement. Et, en fait,
21 ces commentaires portent sur cette idée que l'un peut
22 alimenter l'autre, c'est-à-dire que s'il y a une divulgation
23 proactive, s'il y a de solides relations, s'il y a vraiment
24 une culture robuste de justification, de transparence,
25 d'ouverture et d'expliquer ce que font ces agences au public,
26 à ce moment-là, au fil du temps, cela va bâtir une légitimité
27 et une confiance.

28 Il est donc important de ne pas voir cela

1 comme un conflit, s'éloigner de ce paradigme, parce que ces
2 choses peuvent en fait se renforcer l'une l'autre. Ce serait
3 utile, dans les travaux de la Commission, de voir les choses
4 ainsi, plutôt que de les voir comme un conflit.

5 **Dre LEAH WEST:** Pour revenir à la question de
6 la Commissaire sur l'éducation, on a parlé de cette idée de
7 faire une évaluation nationale de la menace au Parlement, par
8 exemple, avec une discussion annuelle des menaces pour le
9 public canadien. Que pensez-vous d'un succès possible de ce
10 genre de mécanisme?

11 **M. RICHARD FADDEN:** Honnêtement, on demande
12 cela depuis 15 ans, pas exclusivement en ce qui a trait à
13 l'ingérence étrangère, mais de façon plus large dans le monde
14 de la sécurité nationale. On n'a jamais réussi à obtenir
15 cela. Le SCRS produit quelque chose, le ministère de la
16 Défense, CANAFE, ils produisent tous quelque chose. Parfois,
17 l'unité d'évaluation au Bureau du Conseil privé prépare
18 quelque chose pour un usage interne, mais les ministres ont
19 fortement résisté à cette évaluation de la menace
20 internationale, du moins pendant mes années de service, même
21 si d'autres pays le font.

22 Tout ce qui doit être déposé au Parlement est
23 interprété après avoir passé par toutes sortes de
24 vérifications pour des buts partisans. Ce n'est pas que ça
25 ne peut pas aider, mais si on met tous nos fonds dans cette
26 approche particulière, il y aura pas de conséquence
27 particulière. Pour nous, dans la bulle, oui, bien sûr. Pour
28 certains universitaires, absolument. Quelques journalistes

1 aussi.

2 J'étais à Toronto récemment pour une réunion
3 tout à fait différente. J'ai commencé à parler de cela et
4 j'étais avec des gens très intelligents, très bien éduqués.
5 Ils n'ont pas compris. Mon fils vit à Vancouver, même chose.
6 Le rapport du Parlement sur l'évaluation de la menace, c'est
7 une bonne idée en soi, mais je ne crois pas que ça va
8 résoudre le problème dont on parle. Je crois... je suis assez
9 vieux pour me rappeler Information Canada, je ne sais pas si
10 vous vous en rappelez? C'était une drôle d'agence créée par
11 le premier gouvernement Trudeau pour obtenir... pour partager
12 de l'information sur le gouvernement.

13 Et comme c'est tout ce que cette agence
14 faisait, qu'il y avait de bonnes ressources, ils ont réussi
15 jusqu'à un certain point. Ce n'était pas lié à une agence ou
16 à un ministère particulier, mais dans le court à moyen terme,
17 peut-être que ce serait une voie à suivre, ou ajouter cela à
18 une agence ou à un ministère. Mais je pense que cela va
19 prendre un effort indépendant au sein d'une agence ou la
20 création d'une nouvelle agence.

21 Et je reviens à ce que j'ai dit, je suis
22 désolé, il faut que ce ne soit pas trop proche du ministère,
23 sinon il va y avoir tellement d'aversion au risque, ce sera
24 tellement dilué que ça ne sera pas efficace.

25 **Dre LEAH WEST:** Monsieur Jean?

26 **M. DANIEL JEAN:** Si vous voulez une meilleure
27 communication plus efficace avec les citoyens, vous devez
28 leur montrer pourquoi ils devraient se soucier de cela. On a

1 eu une expérience très intéressante quand on a travaillé sur
2 le rapport de la Sécurité nationale à l'Université d'Ottawa
3 il y a deux ans. C'était un beau rapport avec Thomas Juneau
4 comme coauteur. Et quand on a publié le rapport, tous les
5 journaux, certaines chaînes télé en ont parlé au Québec. Et
6 en tant que Québécois, je pense personnellement que l'une des
7 raisons pour laquelle les journalistes québécois, le public
8 québécois se soucie de cela plus que dans le reste du Canada,
9 bon, le Québec... Madame la Commissaire, vous allez être
10 d'accord avec moi, c'est pas la province qui est la plus
11 sensible à la sécurité nationale du Canada, mais pourquoi
12 qu'ils s'intéressaient à ça en particulier? C'est la
13 province qui est la plus dépendante des exportations vers
14 l'étranger, et en particulier vers les États-Unis. Il y a
15 pas de *better US watch in Canada* qu'au Québec. Il y a des
16 chroniqueurs dans tous les journaux, toutes les TVs, parce
17 que ça... *they care*, parce que ça... c'est leurs emplois, c'est
18 leur... qui dépendent de ça.

19 Donc, de là, ce que j'essaie de dire, c'est
20 qu'il faut trouver pourquoi les Canadiens devraient se
21 préoccuper de ça. Pis il faut être capable de faire ça dans
22 un langage simple pis dans des images pis en utilisant des
23 tierces parties qui vont ramener. Parce que sinon, ça va
24 être épée dans une marre d'eau.

25 **Dre LEAH WEST:** (Non interprété).

26 **COMMISSAIRE HOGUE:** (Non interprété).

27 **Dre LEAH WEST:** (Non interprété)... est-ce que
28 la communication a été suffisante, est-ce que l'analyse

1 reflétait bien la problématique. Les gens ont digéré les
2 renseignements, et cetera. Donc, tous ces détails d'analyse
3 et de digestion du renseignement, le partage du
4 renseignement, on en a un peu entendu parler de la part du
5 professeur Carvin et monsieur Jean, mais je me demandais si
6 d'autres panélistes voulaient revenir sur ce point
7 particulièrement.

8 Faut-il augmenter l'analyse du renseignement,
9 la capacité de centraliser le renseignement, et cetera? Est-
10 ce que quelqu'un veut répondre? Monsieur Fadden?

11 **M. RICHARD FADDEN:** Jusqu'à un certain point,
12 je vais dire le contraire de ce que j'ai dit par rapport au
13 ministre. J'ai souvent travaillé en sécurité nationale
14 depuis monsieur Chrétien et le 11 septembre. Et la mesure
15 dans laquelle la communauté a été écoutée, a obtenu des
16 ressources, a pu avoir un impact. Tout cela dépend presque
17 exclusivement de l'opinion du Premier ministre de l'époque.

18 Je dirais avec beaucoup de respect que le
19 Premier ministre actuel n'est pas particulièrement intéressé
20 par la sécurité nationale, et cela transparait dans le
21 système. Je dis pas qu'il est désintéressé, mais qu'il n'est
22 pas particulièrement intéressé. Quelqu'un a dit un peu plus
23 tôt qu'il faut s'assurer de transmettre l'information vers le
24 haut. J'étais au Bureau du Conseil privé à la fin du mandat
25 de monsieur Harper, et on était présent en Afghanistan, et je
26 peux vous dire que si la communauté avait su quoi que ce soit
27 sur l'Afghanistan, lui, il avait très bien compris ce qui se
28 passait en Afghanistan.

1 Alors, je ne peux pas insister suffisamment
2 sur la tournure d'esprit du Premier ministre en poste, parce
3 qu'il a un rôle spécial à jouer en matière de sécurité
4 nationale et le pouvoir politique est vraiment très
5 centralisé au Canada.

6 Même si vous avez un ministre de la Sécurité
7 publique qui est très enthousiaste, le plus enthousiaste sur
8 la planète, si le Premier ministre n'est pas intéressé, vous
9 pouvez créer de nouveaux régimes d'évaluation, vous pouvez
10 créer de nouveaux... bon, Daniel et moi, on n'est pas d'accord,
11 je pense que le conseil national de la sécurité est un miroir
12 aux alouettes. Si le Premier ministre s'intéresse à la
13 sécurité nationale, vous pouvez avoir des conversations très
14 efficaces autour d'un café. S'il n'est pas intéressé, vous
15 pouvez créer toutes sortes d'institutions qui peuvent être
16 utiles pour régler le problème, mais qui ne régleront pas le
17 problème.

18 Et plus d'évaluation... plus d'unités
19 d'évaluation, plus de communication, tout cela peut se faire
20 jusqu'à un certain point en-deçà du niveau des ministres.
21 Mais si le Premier ministre ou le gouvernement, contrairement
22 aux États-Unis, contrairement au Royaume-Uni, contrairement à
23 la France, n'est pas fondamentalement intéressé, eh bien,
24 c'est comme si vous poussiez des spaghettis, si vous
25 pardonnez mon analogie. Ils ont un rôle critique à jouer.
26 Et si on a une réelle crise au Canada, c'est incroyable à
27 quel point on peut se galvaniser.

28 Les gens n'ont pas tiré la conclusion comme

1 quoi l'ingérence étrangère est une vraie crise. Le 11
2 septembre était une vraie crise. Et j'espère, Madame la
3 Commissaire, que vous pourrez inclure ça dans vos
4 recommandations, parce que si le Premier ministre en poste,
5 que ce soit monsieur Trudeau ou monsieur Poilievre, si le
6 Premier ministre est fondamentalement pas intéressé et qu'on
7 ne peut pas le convaincre qu'il faut faire quelque chose,
8 oui, il y aura un peu de changement, mais ce sera vraiment
9 une bataille difficile à gagner.

10 **Dre LEAH WEST:** Monsieur Jones.

11 **M. ALAN JONES:** Merci. Pour faire suite à ce
12 que Dick et Daniel ont dit, il y a beaucoup de façons à
13 réagir à l'ingérence étrangère ou à d'autres commissions. Si
14 le Premier ministre est peu intéressé ou pas intéressé, cela
15 aura un impact. Mais s'il est vraiment intéressé aussi, cela
16 aura un impact.

17 On parle d'une structure plus permanente que
18 ce que l'on a maintenant. L'un des buts des structures
19 permanentes, c'est de niveler toutes ces vagues. Alors, si
20 le bras opérationnel du gouvernement reste capable d'agir,
21 quel que soit l'intérêt ou le non-intérêt du Premier
22 ministre, ces choses se feront.

23 Et il y a du travail qui doit se faire sur
24 une base quotidienne, de par la législation. On parle des
25 premiers ministres qui sont intéressés ou pas. Je ne vais
26 pas vous dire de qui il s'agissait, mais j'étais au BCP, mon
27 téléphone a sonné, j'étais dans ma voiture, et on m'a dit
28 « le Premier ministre lit quelque chose dans le *Globe and*

1 *Mail*; il veut savoir si quelqu'un s'en occupe ou s'il doit
2 donner un ordre que quelqu'un s'en occupe. » J'ai dit à la
3 personne qui me parlait « ne vous inquiétez pas, il n'a pas à
4 donner d'ordre; il y a des gens au gouvernement qui
5 s'occupent de cela tous les jours ».

6 Plus les opérations quotidiennes sont
7 efficaces, mieux nous serons positionnés pour fournir
8 l'information et discuter avec le Premier ministre, qu'il
9 soit intéressé ou pas. Et quand on parle de renseignement,
10 comme je l'ai dit tout à l'heure, la qualité des rapports de
11 renseignement qui est soumis dépend souvent de la qualité des
12 demandes qui sont faites. Quand vous vous dites, que
13 veulent-ils? Et si le Premier ministre ou son Cabinet ne
14 sait pas exactement ce qu'il veut, ben, les rapports qui
15 seront rédigés seront très vagues et très larges finalement.

16 Mais plus les demandes sont spécifiques, et
17 le travail du Premier ministre... ce sont des gens très, très
18 occupés. Il y a beaucoup de choses qui se passent et on... ils
19 essaient de faire beaucoup de choses. On ne peut pas leur
20 demander d'accorder une énorme attention à chacune de ces
21 choses, mais il faut que ce soit très professionnel.

22 Je ne dis pas que les gens ne sont pas
23 professionnels, ils travaillent très fort, mais peut-être une
24 structure plus permanente qui permettrait vraiment de
25 comprendre quelles sont les attentes à l'égard du
26 renseignement. Si les priorités du renseignement sont très
27 vagues, eh bien, les plans de travail annuels seront aussi
28 très vagues. Les politiciens, les élus, les hauts

1 fonctionnaires aussi, sont pris dans une position
2 contradictoire. Ils veulent en savoir plus, mais en même
3 temps, ils ont peur de donner des ordres spécifiques à un
4 service de renseignement ou à un service de police leur
5 demandant de faire des choses spécifiques. Ils ne veulent
6 pas être perçus comme demandant des enquêtes spécifiques sur
7 un individu ou un groupe, parce que ça pourrait être mal
8 perçu, ça pourrait être perçu comme étant une question
9 politique. Mais, en même temps, ils souhaitent avoir plus de
10 renseignements, plus d'informations.

11 ITAC a été créé suite à la demande de Paul
12 Martin, Premier ministre à l'époque, qui en avait marre de
13 recevoir cinq ou six évaluations de la menace sur la même
14 question sans qu'il y ait vraiment une autorité en la matière
15 qui s'exprime clairement. C'était une époque très tendue,
16 mais ce sont des choses qui peuvent se passer tous les jours.
17 Il y a donc cette exigence. On veut des renseignements de
18 meilleure qualité, mais des exigences de plus haute qualité.
19 Tout cela requiert, comme Dick l'a dit, une position un peu
20 plus sérieuse.

21 **Dre LEAH WEST:** Professeure Carvin,
22 Professeure Morrow, pourriez-vous nous parler de cela, de la
23 façon de faciliter cette démarche?

24 **Mme STEPHANIE CARVIN:** Merci. Je suis
25 Professeure Carvin.

26 Alors, je vais répondre à cette question et
27 revenir sur ce qui vient d'être dit. La recherche que j'ai
28 menée avec professeur Juneau pour notre livre confirme ce que

1 monsieur Fadden a dit. Lorsqu'on a interviewé les gens, ils...
2 ces gens lisaient les rapports de renseignement parce qu'ils
3 pensaient que le Premier ministre les lisait. Donc, il y a
4 vraiment un effet descendant. Vous lisez ce que votre patron
5 lit. Alors, si votre patron s'intéresse à la sécurité
6 nationale et pas à d'autres choses, eh bien, il y aura un
7 impact.

8 Je ne pense pas qu'on le voit dans d'autres
9 pays, ou même si Donald Trump était perçu comme n'étant pas
10 intéressé par le renseignement, il y a beaucoup de gens
11 autour de lui, beaucoup de gens dans la communauté américaine
12 qui lisent les rapports. Je ne crois pas que ça soit vrai au
13 Canada.

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** Savez-vous pourquoi il y
15 a cette différence?

16 **Mme STEPHANIE CARVIN:** Notre communauté est
17 beaucoup plus petite. Nos politiciens n'ont pas
18 nécessairement les autorisations de sécurité. Et je me
19 demande si le comité joue un rôle quant à l'éducation des
20 ministres du Cabinet par rapport au renseignement, comment il
21 est utilisé, de quoi il est fait, quelles sont toutes ces
22 problématiques. Ce sera vraiment le critère.

23 On peut, comme monsieur Fadden l'a dit,
24 pousser les spaghettis, mais il faut tirer sur les nœuds.
25 C'est une analogie horrible, je suis désolée. Il faut que
26 les ministres du Cabinet tirent plus sur les produits. Et
27 c'est vraiment le critère clé. Ce sera l'une des mesures
28 clés du Conseil national de sécurité. Est-ce que les agences

1 et les ministères vont chercher ces produits ou ces rapports
2 qui sont liés à leur mandat?

3 Et je suis d'accord, justement, avec ce
4 processus de demande de renseignement. La NSI a fait un
5 examen brillant du processus en 2017-2018. Ils ont montré
6 que l'un des principaux défis, c'est qu'avec les exigences de
7 renseignement, tout était la grande priorité. Mais si tout
8 est la priorité, rien n'est la priorité. Il faut qu'il y ait
9 une meilleure compréhension de la façon dont travaille la
10 communauté. Cela aidera aussi. Et la NSIA pourrait vraiment
11 aider, là aussi, à fournir une orientation sur ces processus
12 quant aux exigences en matière de renseignement. Ce serait
13 bien d'avoir une NSIA qui joue un rôle plus solide, d'être un
14 meilleur... une courroie de transmission de l'information.

15 Ce qui m'a frappée dans l'ingérence étrangère
16 et ce qu'on a appris, c'était de voir comment le SCRS et
17 d'autres agences ont tenté de communiquer tout cela au
18 gouvernement. Le SCRS présentait l'ingérence étrangère comme
19 un menace géante qui demande une réponse pancanadienne, pan-
20 société. C'est dans les écoles, les universités, au niveau
21 politique. Voilà comment les choses étaient décrites.

22 Je crois que l'analogie que je pourrais
23 utiliser, c'est que le SCRS parlait d'ingérence étrangère
24 comme si... comme on parle de changement climatique. C'est
25 partout, c'est omniprésent, cela touche tous les aspects de
26 notre vie. C'est très complexe. Il faut que la société,
27 dans son ensemble, réagisse. Et le Bureau du Premier
28 ministre voulait une alerte de tornade, c'est-à-dire des

1 éléments de renseignement sur lesquels il pouvait agir. Et
2 le SCRS n'est pas très fort lorsqu'il s'agit de faire ce
3 genre d'analyse pointue. Il n'offre pas... il va présenter la
4 menace, mais pas nécessairement quoi faire, comment
5 intervenir.

6 Et NSIA, avec un bon secrétariat, pourrait
7 mieux coordonner la communauté dans son ensemble et ainsi
8 mieux transformer la présentation de la problématique de
9 façon à présenter spécifiquement ce qui peut être fait,
10 présenter cela au gouvernement. C'est l'élément qui manque.

11 Bien sûr, on peut être le porteur de
12 mauvaises nouvelles, mais si vous ne fournissez pas des
13 moyens spécifiques d'agir au gouvernement, ça ne va pas
14 fonctionner. Et je crois que c'est là où on pourrait
15 améliorer le NSIA. Que son mandat soit enchâssé dans la loi
16 ou qu'il y ait une meilleure compréhension du mandat, j'ai vu
17 quelque part dans un document, quelqu'un a parlé d'une lettre
18 de mandat, je crois que cela pourrait bien fonctionner.

19 **Dre LEAH WEST:** Est-ce que quelqu'un qui
20 était anciennement conseiller à la sécurité voudrait en
21 parler?

22 **M. DANIEL JEAN:** Moi, j'ai parlé de ça au
23 PROC. Et il y a une tornade, c'était les élections
24 américaines. Je préfère le mot « objet reluisant ».

25 Alors, on a averti ce qui s'est passé à
26 Montréal avec les campagnes de désinformation. Ça, c'est
27 arrivé au Canada, mais bon, c'est pas très important.

28 Trois mois plus tard, il y avait l'intérêt

1 aux élections américaines. Donc, tornade, un grand intérêt.
2 Mais combien de personnes ont témoigné au PROC que nous ne
3 pensons pas que les élections, ce soit la plus grande menace
4 au Canada? Et il y a des risques au niveau local. Oui, les
5 partis politiques, oui, on a pu voir des choses.

6 Alors, on travaille très fort pour dire oui,
7 il faut qu'il y ait... agir. Tout ça, c'est important. Mais
8 nous pensons que l'ingérence étrangère, c'est beaucoup plus
9 profond que ça. Donc, la différence, ce n'est pas que le
10 mandat n'était pas là, mais il y a pas eu vraiment quoi que
11 ce soit où on pouvait agir. Il y avait rien qui ressortait,
12 mais ensuite, il y avait les élections. Donc, on a dit non,
13 ça va pas être simplement les menaces cybernétiques. Il faut
14 que toutes les menaces soient présentées.

15 Et voilà pourquoi je dis qu'il faut trouver
16 le moyen de s'assurer que toute la classe politique est
17 attirée, et pas simplement attirée par ce qui brille. Mais
18 je sais qu'ils vont pas être attirés par quoi que ce soit
19 s'ils pensent pas que les citoyens sont attirés par ça.

20 **Dre LEAH WEST:** Et ça, c'est relié à quelque
21 chose dont vous avez parlé auparavant. Ce que... avec le
22 rapport du OSSNR, on a regardé la question des décisions et
23 les politiques et les processus suite aux élections de 2016.
24 Et il y avait des actions pour contrer l'ingérence étrangère,
25 comme on a vu dans les élections en 2016. Mais ça n'était
26 pas été adapté à l'ingérence étrangère comme ça se passe au
27 Canada. Alors, peut-être par rapport à ce qu'il a dit,
28 Daniel, ou peut-être par rapport à vos recommandations pour

1 le Panel des cinq.

2 **M. RICHARD FADDEN:** Eh bien, vous avez
3 demandé, Madame la Commissaire, il y a quelques moments, en
4 réponse à ce que disait Stephanie, pourquoi les ministres ne
5 s'intéressent pas. Et Daniel a donné une réponse, et je suis
6 d'accord avec lui. Mais à moins qu'ils se sentent menacés,
7 ils ne vont pas agir. Et ça affecte les Canadiens. Nous
8 avons la frontière des États-Unis, trois océans, nous ne nous
9 sentons pas menacés comme peuvent se sentir les Américains,
10 les Britanniques. Oui, ils peuvent être attirés par des
11 objets qui brillent, oui, mais ce qui attire leur attention,
12 c'est une menace.

13 Et là, je pourrais dire que je suis d'accord
14 avec mes collègues. En partie, la responsabilité, c'est de
15 comment est-ce qu'on décrit la menace, comment on attire leur
16 attention là-dessus. Et Alan a raison quand il dit, si on
17 n'a pas une direction claire, eh bien, on a tendance à
18 généraliser.

19 Dans mon expérience, les premiers ministres,
20 surtout, mais les ministres, ils n'aiment pas les
21 généralisations. Ça va s'ils parlent avec le public, mais
22 quand on leur parle de choses, ils veulent des choses
23 précises. Et là, il y a des moments où c'est fourni, mais de
24 façon générale, la plupart de ce que j'ai pu voir comme
25 informations, c'est trop général.

26 Alors, ils ont d'autres choses à faire et ils
27 ne vont pas faire attention. Et moi, je dirais... et je suis
28 persuadé que c'est la question de menace. Et Daniel a

1 raison, si le public canadien ne se sent pas menacé, les
2 ministres ne vont pas y faire attention. Donc, il y a la
3 responsabilité pour la communauté d'essayer d'expliquer ces
4 menaces.

5 Voilà pourquoi, Madame la Commissaire, je
6 pense que ce serait utile pour vous, dans vos
7 recommandations, si vous pouvez être très claire pour dire
8 qu'il y a un danger. Et faites attention à ce que je vais
9 dire dans les 600 pages ou dans les 30 pages. Je ne sais pas
10 quelle va être la longueur.

11 **L'INTERPRÈTE:** Commentaire inaudible.

12 **M. RICHARD FADDEN:** Mais moins que 600?

13 Maintenant, j'ai oublié ce dont vous m'avez
14 demandé de commenter.

15 **Dre LEAH WEST:** Oui, je voudrais intervenir
16 pour dire qu'il y a des Canadiens qui se sentent menacés,
17 mais c'est les gens qui sont le plus déconnectés de l'État.
18 Et comment on peut créer un pont là? Il y a des sous-
19 ensembles de la population au Canada qui se sentent menacés,
20 mais ce n'est pas eux qui vont communiquer avec les
21 politiques.

22 Alors, comment est-ce qu'on peut régler ça?
23 Ça, c'est un autre élément. Et ce dont je vous... la question
24 que je vais vous poser, c'est que la politique, c'était pour
25 tenir compte de la menace aux institutions démocratiques,
26 c'est ce qu'on a vu avec l'élection en 2016, mais c'est pas
27 ce qu'on voit ici au Canada. Alors, est-ce qu'il faut
28 ajuster les politiques ou il faut des révisions? Est-ce que

1 c'est suffisant, étant donné ce que nous connaissons
2 maintenant par rapport à l'ingérence étrangère dans les
3 processus démocratiques?

4 **M. RICHARD FADDEN:** Je pense qu'absolument,
5 il faut changer notre compréhension de ce qui se passe avec
6 l'ingérence étrangère. C'est totalement différent de ce que
7 nous pensions il y a cinq, six ans.

8 Et ces efforts, c'était très bien, mais quand
9 on les applique aujourd'hui, étant donné les changements dans
10 le monde et ce qui se passe au Canada, eh bien là, on rêve en
11 couleur. Alors, il faut qu'on révise et puis il faut se
12 pencher là-dessus pour les politiques et pour les structures
13 qui vont être mises en place.

14 Moi, en tant que Canadien, et malgré mon
15 expertise, j'ai des inquiétudes par rapport à la prochaine
16 élection. Jusque-là, le gouvernement parle de façon
17 générale. Le rapport de la Commissaire peut-être que ce sera
18 trop tard pour mettre en œuvre vos recommandations, même
19 s'ils étaient portés à le faire.

20 Mais je suis d'accord avec vous, ce qui a été
21 mis en place par... pour la Commission sur laquelle on se
22 penche, c'est complètement inadéquat.

23 **M. DANIEL JEAN:** Moi, je suis d'accord avec
24 ça et je suis d'accord avec votre question. Ça a été créé
25 car ils ont vu ce qui s'est passé aux États-Unis, et donc,
26 il... on a vu ce qui s'est passé en France, en Allemagne et on
27 a... il y a eu beaucoup de discussions à ce sujet.

28 Malgré tout ça, si vous regardez vos

1 procédures, j'ai regardé les éléments au niveau local. Eh
2 bien, le groupe de travail les a remarqués. Si on reprend
3 l'idée du seuil et si on regarde la position du Panel, je
4 pense que c'est assez difficile de demander aux gens, même
5 s'ils sont partisans, pour qu'ils prennent ces décisions.

6 Vous avez Jim Judd, Morris Rosenberg qui ont
7 regardé tout le matériel des deux élections. Et Morris
8 Rosenberg, il a posé la question, il a soulevé la question
9 « est-ce que le seuil est trop élevé? ». Alors, le danger,
10 c'est que c'est la raison pour laquelle le seuil est trop
11 élevé, c'est relié à ce que vous avez dit plus tôt. Vous
12 voulez vous assurer que si vous déclarez, divulguez quelque
13 chose au public, ça va empirer quelque chose. Vous voulez
14 pas non plus vous ingérer dans l'élection.

15 Alors, le Panel des cinq, il faudrait réviser
16 ça. Le Groupe de travail, qu'ils aient une compréhension
17 comme quoi c'est plus grand que ce pour quoi ça a été créé.
18 Mais je dirais oui, d'accord, mais ils ont déjà fait leur
19 travail malgré le fait que ce n'est pas ce à quoi on
20 s'attendait, de ce que j'ai pu voir dans le rapport Judd et
21 le rapport Rosenberg et aussi dans vos audiences, vous avez
22 trouvé des éléments des activités locales.

23 **Dre LEAH WEST:** Oui, alors, pour terminer, je
24 vais donner la parole à la Commissaire.

25 **COMMISSAIRE HOGUE:** Eh bien, à part vous
26 remercier tous et toutes, je pense qu'on va... on pourrait
27 discuter pendant des heures et des heures et des jours et des
28 jours, même. Mais même avec ce que nous avons pu parler ce

1 matin, ça a été très utile. Je ne sais pas combien de pages
2 j'aurai dans mon rapport, mais c'est clair qu'il y a beaucoup
3 de matériel et il peut y avoir beaucoup de pages. Alors,
4 merci vraiment d'être venus. Merci pour votre temps. Merci
5 d'avoir partagé votre expertise, vos expériences. C'est
6 vraiment très, très apprécié. Merci.

7 --- La séance est suspendue à 12 h 30

8 --- L'audience reprend à 13 h 34

9 **COMMISSAIRE HOGUE:** Bon après-midi à tous.

10 (Non interprété) « Mise en œuvre, dissuasion
11 et poursuites des activités étrangères » (non interprété).

12 L'animateur, encore une fois, sera la
13 professeure Leah West.

14 **--- TABLE RONDE: MISE EN OEUVRE, DISSUASSION ET POURUITE DES**
15 **ACTIVITÉS D'INGÉRENCE ÉTRANGÈRE:**

16 **--- PANEL ANIMÉ PAR Dre LEAH WEST:**

17 **Dre LEAH WEST:** Bonjour. Bon après-midi,
18 Madame la Commissaire.

19 Plusieurs aspects de l'ingérence étrangère
20 peuvent compliquer les enquêtes et les poursuites à
21 l'encontre de ses auteurs. Bien qu'il existe des lois qui
22 criminalisent certains types d'ingérence étrangère, il y a
23 relativement peu de poursuites pour ingérence étrangère.

24 Lors des audiences de Phase 1 au printemps,
25 la Commission a entendu des témoignages sur certains des
26 acteurs chargés d'enquêter et de poursuivre les infractions
27 liées à l'ingérence étrangère ainsi que sur certains des
28 défis auxquels ils sont confrontés.

Ces témoignages suggèrent qu'il y a des importantes questions à poser pour savoir si les lois, les procédures et les organismes d'application de la loi canadienne sont conçus et dotés des ressources nécessaires pour enquêter efficacement sur les activités d'ingérence étrangère, les décourager et les poursuivre.

Alors, la première question que j'ai, est-ce que le droit criminel est un moyen approprié pour répondre à l'ingérence étrangère? Y a-t-il des raisons pour s'attaquer différemment, justement, à ces phénomènes?

Et pour répondre à cette question très vaste, nous accueillons tout d'abord monsieur Bob Paulson, qui est un ancien commissaire de la GRC, le professeur Rob Currie, professeur titulaire à la Faculté de droit de Dalhousie, Alex Wilner de l'Université Carleton, Michael Nesbitt, professeur agrégé à l'Université de Calgary, et en ligne, nous avons monsieur Croft Michelson, qui est ancien avocat principal au Service des poursuites pénales du Canada.

Donc, je vais demander à mon collègue, le professeur Wilner, de bien vouloir débiter.

--- PRÉSENTATION PAR Dr ALEX WILNER:

Dr ALEX WILNER: Merci.

Chère Commissaire, distingués invités, chers panélistes, il y a trois sujets dont nous devons discuter. L'application des lois, la poursuite et la dissuasion. Je vais me concentrer sur le dernier point, c'est-à-dire la dissuasion en matière d'ingérence étrangère.

Mes recherches universitaires au cours des 20

1 dernières années ont exploré la façon dont on peut justement
2 envisager la théorie de la dissuasion, telle que l'a inventée
3 un collègue, mais il y a été réinventé, ce concept, en ce qui
4 concerne les nouveaux défis en matière de sécurité. Et je
5 vais illustrer la façon dont les États peuvent agir en
6 matière de radicalisation. Je vais évaluer les contextes
7 dans le domaine de la cyber... du cyberspace et de la guerre
8 informatique. Comment est-ce qu'on peut améliorer la
9 dissuasion militaire?

10 Avec mon Marshall Palmer, un de mes
11 étudiants, j'ai proposé un cadre de dissuasion en matière
12 d'ingérence à l'égard du processus électoral.

13 Donc, un aperçu de deux aspects en matière de
14 dissuasion de l'ingérence étrangère. Premièrement, je vais
15 définir la nature des prérequis en matière de dissuasion à
16 l'égard de l'ingérence étrangère. Deuxièmement, je vais
17 illustrer les diverses façons en matière de dissuasion, par
18 exemple, punition, refus, délégitimisations qui peuvent être
19 invoquées contre l'ingérence étrangère.

20 Je ne suis pas un expert juridique, mais je
21 crois que mes commentaires vont s'inscrire dans le contexte
22 de ce que diront les autres panélistes, puisque je vais
23 décrire des questions de contexte de sécurité, de
24 géopolitique dans lesquelles on peut faire appel à la
25 dissuasion pour contrer l'ingérence étrangère ici au Canada.

26 Donc, au cœur de ces concepts, la dissuasion
27 porte fondamentalement sur la combinaison des menaces pour
28 influencer le comportement d'un adversaire en vue d'atteindre

1 nos propres objectifs. Ça comprend donc un autre acteur qui
2 demeure capable d'agir de façon qui nous nuise et qui nous
3 empêche donc de mener certains objectifs.

4 Il y a donc deux principes qui guident ma
5 compréhension de ce terme, qui est la dissuasion.

6 Premièrement, la dissuasion, ce n'est pas quelque chose qu'on
7 tente de dire ou qu'on joint à d'autres termes reliés, comme
8 je ne sais pas moi, la défense, l'application des lois ou la
9 défaite. Non, c'est un cadre, ou plutôt une stratégie qui
10 est fondée sur la compréhension de la nature d'un
11 comportement et qui peut être appliqué à tout contexte dans
12 lequel on tente d'influencer, de changer le comportement d'un
13 autre acteur.

14 Deuxièmement, si la dissuasion consiste à
15 convaincre un adversaire d'oublier d'agir de telle ou telle
16 façon, alors, en pratique, la dissuasion ne se fait pas
17 d'elle-même. Il s'agit plutôt de quelque chose que l'on doit
18 faire. Il faut communiquer de façon proactive. La
19 dissuasion, c'est le résultat de la mise en pratique d'une
20 stratégie qui vise à manipuler, à changer le comportement
21 d'un adversaire de façon qui remplisse nos objectifs à nous.

22 Donc, je voudrais encourager premièrement les
23 membres de la Commission à utiliser le terme de façon
24 cohérente pour faire référence à un cadre plus vaste dans
25 lequel le Canada peut exploiter une combinaison de menaces et
26 de défense d'une façon qui convaincra les acteurs étrangers
27 qui veulent nous poser préjudice de ne pas tomber dans
28 l'ingérence et dans les activités connexes.

1 Il y a plusieurs prérequis en ce qui concerne
2 le renforcement et l'utilité d'un cadre de dissuasion.

3 Premièrement, la dissuasion comporte au moins deux acteurs.
4 Le premier acteur, bien sûr, c'est celui qui met au défi une
5 personne qui entrevoit certaines mesures. Le deuxième
6 acteur, c'est celui qui se défend, qui veut donc dissuader
7 l'autre de changer son comportement.

8 Et la façon de concevoir ces relations, c'est
9 que celui qui vous met au défi veut changer un statu quo dans
10 la relation, alors que le défenseur veut maintenir le statu
11 quo. Ici, le Canada, c'est le défendeur, alors que les
12 acteurs étrangers qui veulent faire de l'ingérence, ce sont
13 les gens qui le mettent au défi.

14 Deuxièmement, un cadre de dissuasion doit
15 faire une analyse des couts-avantages. Le comportement
16 rationnel est fondé sur le cout d'un effort pour justement en
17 arriver à prendre en compte les bénéfices, les avantages
18 qu'une action est censée apporter.

19 Quand un acteur rationnel croit que le cout
20 de ses actions l'emporte sur les avantages prévus, la théorie
21 de la dissuasion dit que...

22 **Me LEILA GHAAHARY:** Est-ce que je pourrais
23 vous demander de ralentir, s'il vous plait?

24 **Dr ALEX WILNER:** Donc, comme prérequis pour
25 la dissuasion, notre contestataire doit être convaincu par
26 des arguments rationnels. En d'autres termes, le défenseur
27 doit dire qu'il est prêt à faire face aux menaces et il est
28 prêt à relever les défis de façon que l'adversaire comprenne

1 l'information pertinente, prenne en compte la façon de
2 répondre et éclaire donc un changement sur son comportement.

3 La communication est un élément essentiel de
4 la dissuasion. Une menace qui n'est pas faite ou un
5 avertissement qui est mal compris ne comportera pas les
6 résultats désirés.

7 Quatrièmement, les défenseurs doivent avoir
8 une capacité perçue pour agir et montrer qu'ils sont prêts à
9 agir s'ils sont menacés, prêts à agir au besoin. Le bluff
10 mine la dissuasion et le contestataire doit croire que le
11 défenseur va agir selon ce qu'il a communiqué comme message.

12 Et finalement, la dissuasion fonctionne quand
13 on connaît l'adversaire. En d'autres termes, que ce soit
14 dans l'espace physico-numérique, l'anonymat complique la
15 dissuasion, et l'attribution de la responsabilité est une
16 considération importante quand il s'agit d'identifier qui
17 nous attaque.

18 Maintenant, mettons ces définitions, ces
19 concepts et ces prérequis ensemble dans le contexte de la
20 dissuasion de l'ingérence étrangère au Canada. Il y a trois
21 cas possibles. Premièrement, la punition, la dissuasion par
22 le déni et la dissuasion par la délégitimisation.

23 Donc, si on parle de dissuasion par la
24 punition, la punition ajoute au coût payé par l'adversaire.
25 On fait pencher la balance en ce qui concerne le calcul des
26 coûts-profits. Et, par contre, le déni, c'est le contraire.
27 C'est-à-dire qu'on soustrait ou on diminue les avantages
28 perçus chez l'adversaire.

1 Et ici, l'objectif est de nier au... à
2 l'adversaire ce qu'il veut atteindre. Du point de vue de la
3 perspective des couts-avantages, le déni, le refus crée un
4 cout en promettant l'échec. Et si un adversaire est
5 convaincu qu'une action dont on ne veut pas va... n'aura pas
6 porté de profit, ben, il va probablement abandonner.

7 Enfin, la délégitimisation. Là, il s'agit de
8 prendre en compte l'idéologie et les autres facteurs de
9 motivation. La délégitimisation repose sur la pression
10 sociale et les perceptions de ce qui est bon et ce qui est
11 mauvais. Ici, les gens qui contestent un régime sont
12 dissuadés quand le comportement lui-même engendre, disons,
13 une perception chez l'acteur ou chez les parties prenantes
14 selon laquelle l'action que l'on veut mener va être honteuse
15 ou préjudiciable compte tenu des objectifs les plus vastes
16 qu'on veut atteindre.

17 Le cadre de dissuasion canadien pour contrer
18 l'ingérence étrangère combine des éléments... ces trois
19 processus. Le cadre va assurer la base en combinant les
20 approches disparates pour contrer l'ingérence sous un seul
21 concept sous la rubrique de la dissuasion. Et de plus, le
22 cadre va relier les approches variées et les solutions que le
23 Canada et d'autres démocraties proposent et mettent en œuvre
24 pour contrer l'ingérence étrangère dans le contexte d'une
25 stratégie globale plus étendue.

26 Ce qui est important, c'est que la stratégie
27 elle-même peut être ventilée et peut s'appliquer à différents
28 acteurs qui se mêlent de l'ingérence étrangère, que ce soit

1 des États ou des non-États en matière d'ingérence, que ce
2 soit des Canadiens, des ressortissants canadiens, des
3 organisations intérieures, la promotion peut être punie. Et
4 l'effet que l'ingérence veut avoir sur les Canadiens et sur
5 la société canadienne et nos processus démocratiques peut
6 ainsi être nié.

7 Renforcer les normes démocratiques, les
8 valeurs, les principes, les attentes ainsi que les
9 institutions, que ce soit ici ou à l'étranger, va permettre
10 justement de délégitimiser l'acceptation de l'ingérence
11 étrangère chez diverses parties prenantes, que ce soit les
12 agents élus ou encore les électeurs.

13 Donc, en conclusion, un scénario qui donne
14 vie à ce cadre que je vous propose. Donc, il faut investir
15 dans la capacité du Canada pour enquêter, mettre en force et
16 poursuivre les personnes, que ce soit des étrangers ou des
17 Canadiens, des organisations ou des entités corporatives, qui
18 font la promotion de l'ingérence étrangère au Canada. Et
19 cela se ferait en vertu d'un examen journalistique et public.

20 Et en même temps, les agents officiels du
21 Canada qui travaillent de concert avec nos alliés
22 démocratiques pourraient émettre une série de menaces
23 crédibles et nuancées pour les punitions, y compris
24 l'exposition publique, les sanctions et, ma foi, au bout du
25 compte, peut-être des cyber-représailles ou encore une
26 attaque militaire pour les menaces contre notre
27 infrastructure nationale.

28 Ailleurs, en ce qui concerne une approche

1 globale pour la société pour contrer l'ingérence, cela
2 permettrait de refuser donc justement le recours et de
3 diminuer l'utilité. Ici, divers paliers de gouvernement
4 travailleraient ensemble, main dans la main avec le fédéral,
5 pour limiter et contraindre les effets visés par l'ingérence
6 étrangère en diminuant la portée de la désinformation, en
7 encourageant donc le secteur privé à faire disparaître de
8 tels éléments de leurs plateformes, et en améliorant les
9 cybersécurités en ce qui concerne justement la protection de
10 renseignements essentiels qui peuvent être redirigés pour
11 influencer nos élections et nos agents élus officiels.

12 Soit dit en passant, les campagnes
13 d'éducation permettront d'identifier et finalement de ne pas
14 tenir compte de cette désinformation qui veut viser nos
15 processus démocratiques. Et tout cela serait renforcé par ce
16 cadre de référence.

17 Finalement, si on continue de discréditer ces
18 phénomènes à l'échelle intérieure et internationale, en
19 faisant la promotion des normes des institutions
20 démocratiques, je pense que ça comprend la nôtre aussi,
21 évidemment, cela représente un coût social si on fait de
22 l'interférence, parce qu'une interférence est interprétée
23 comme quelque chose de honteux par d'éventuels politiciens,
24 que ce soit au niveau social ou ailleurs. Ça veut dire que
25 les gouvernements étrangers ne vont pas faire d'ingérence.
26 Et le calcul, donc, doit se faire en fonction de ce que l'on
27 considère juste et ce qu'on attend des élus du peuple.

28 En résumé, le droit criminel est un outil

1 nécessaire mais pas suffisant en soi pour dissuader
2 l'ingérence étrangère au Canada. La dissuasion comprend une
3 interaction complexe et une compréhension nuancée du calcul
4 des couts-avantages chez l'adversaire quant à la façon dont
5 il vaut le coup d'interférer au Canada. Et ce qui est
6 crucial, c'est que la dissuasion permet d'identifier les
7 outils, la technologie, les infrastructures et les processus
8 nécessaires pour manipuler le calcul que fera notre
9 adversaire, ses préférences aussi, en utilisant justement les
10 sanctions, le déni et la délégitimisation.

11 Merci.

12 **Dre LEAH WEST:** Merci, Professeur Wilner.

13 **--- PRÉSENTATION PAR M. BOB PAULSON:**

14 **M. BOB PAULSON:** Bonjour. Merci de
15 l'occasion de participer. C'est un travail important que la
16 Commission fait.

17 Et je pense qu'en ce qui concerne les
18 ressources nécessaires, le respect de la *Charte*, une enquête
19 criminelle professionnelle et serrée va amener une poursuite
20 qui sera couronnée de succès, mais c'est une composante
21 essentielle de ce qu'on appelle au Canada justement une
22 approche globale pour l'ensemble de la société à l'égard de
23 l'ingérence étrangère.

24 Je pense qu'il faut reconnaître que les
25 acteurs hostiles étatiques ne vont pas cesser d'agir ainsi
26 parce que nous avons arrêté et poursuivi leurs représentants
27 ici au Canada. En bref, on ne va pas s'en sortir en arrêtant
28 les coupables ici au Canada.

1 Par contre, il faut absolument démontrer que
2 nous comprenons que nous agissons en temps opportun et que
3 nous faisons intervenir le système de justice pénale pour
4 pénaliser ceux qui participent à des ingérences criminelles.

5 L'arrestation, les accusations et les
6 condamnations, je pense que ça, ça permet de cristalliser, en
7 tout cas dans l'esprit des Canadiens, la nature de la menace
8 à laquelle nous faisons face. C'est l'occasion pour nous de
9 démontrer ce à quoi les Canadiens s'attendent, une certaine
10 reddition de compte.

11 Il y a un certain nombre d'acteurs qui disent
12 qu'il faut faire quelque chose dans ce domaine. Ils sont
13 tous armés de toutes sortes de pouvoirs et d'autorités et
14 d'options d'application de la loi, le SCRS, le CST, la GRC,
15 Affaires mondiales, Élections Canada, Commissaire aux
16 élections, d'autres ministères du gouvernement. Et
17 maintenant, une Commissaire sur l'ingérence étrangère et la
18 transparence.

19 Il existe déjà un grand nombre de délits
20 criminels sur lesquels la police pourrait se baser pour
21 mettre en œuvre de l'application de la loi contre certaines
22 de ces activités, qui incluent notamment l'extorsion, bris de
23 confiance, corruption et, particulièrement pertinent à la
24 répression transnationale, c'est le délit d'intimidation et
25 de menace.

26 Alors, maintenant, c'est renforcé par les
27 dispositions de C-70, qui inclut de nouvelles... nouveaux
28 délits complexes, mais aussi de nouvelles autorités. Donc,

1 nous voici dans toute une gamme d'agences de sécurité du
2 renseignement et d'organes d'application de la loi. Une
3 gamme d'autorités, de pouvoirs et d'options d'application de
4 la loi.

5 Et ce que je vois comme étant nécessaire,
6 c'est une certaine cohérence dans la prise de décision autour
7 de ce qu'il faut utiliser quand. Et ça, c'est plus facile à
8 dire qu'à faire. Je suis sûr que vous le comprendrez. Donc,
9 laissez-moi parler de la décision d'initier et de lancer des
10 poursuites pénales, généralement vues comme étant à
11 l'autorité de la police. Et dans l'ensemble, c'est le cas.
12 Une croyance assez sérieuse qu'il y a eu un acte criminel
13 donne à la police le devoir d'agir, d'enquêter et de porter
14 des accusations, recommander des accusations et d'appuyer les
15 poursuites.

16 Et donc, cela semble écarter la police de
17 beaucoup de discussions sur les grandes options politiques
18 lorsqu'il s'agit de confronter ce problème. Mais ce qui est
19 disponible au service de police et à la grande communauté que
20 j'ai décrite, c'est cette idée de la discrétion policière.
21 Alors, je vais revenir au début des années 2000, lorsque le
22 terrorisme était à son apogée, et on avait du mal à mettre en
23 œuvre de bonnes poursuites contre ceux qui étaient identifiés
24 comme présentant une menace aux Canadiens, au travers du
25 système de renseignement.

26 Le SCRS et la GRC se sont mis ensemble pour
27 réfléchir et adapter leurs efforts à ce qu'on appelle une
28 vision, je crois qu'on est à 3.0 maintenant, mais c'est une

1 série de principes qui sont assez significatifs, dans le sens
2 où avant cela, ça dépendait de l'intelligence des dirigeants
3 de chaque agence, et ça se voyait pas forcément si souvent
4 que ça. Et ce système de gouvernance permettait aux
5 décisionnaires et aux organisations de regarder des cas en
6 particulier et d'appliquer certains principes et coordonner
7 leurs efforts.

8 Des choses comme la réponse du système de
9 justice pénale, et la réaction préférable lorsqu'il y a une
10 menace à la sécurité publique, des choses comme une cadence
11 prescrite de réunion de... pour désamorcer des opérations,
12 adopter le principe que lorsqu'une réaction de justice
13 criminelle est anticipée, plus l'information est transmise à
14 la police rapidement, le mieux ce sera, une série de choses
15 sont toutes envisagées et déployées pour tenter d'être en
16 avance sur cet obstacle qui semble insurmontable du
17 renseignement. Et je pense qu'on peut objectivement montrer
18 de nombreux succès à cette approche.

19 Et une approche similaire qui se repose sur
20 le travail du groupe de travail SITE, mais aussi d'inclure
21 beaucoup de ces agences, avec une certaine gouvernance
22 spécifique autour des interactions, autour des considérations
23 politiques, pour qu'elles soient écartées des discussions
24 autour des stratégies et des options, étant donné les
25 circonstances qui sont présentées dans chaque cas individuel,
26 et avec comme principe d'agir, plutôt que de simplement
27 répandre de l'information, agir plutôt que savoir.

28 Ça, c'est fondamentalement la différence

entre le monde du renseignement et le monde policier. Lorsque vous rassemblez tous ces gens ensemble, il pourrait y avoir des discussions en reconnaissant que peut-être une enquête criminelle autour des efforts transnationaux de menacer des gens au Canada sont véritables et auront tendance à se reproduire. Donc, une enquête criminelle n'est certainement pas la meilleure façon de procéder. Il y a peut-être d'autres options, mais il doit y avoir une façon de préserver ces décisions et ce raisonnement qui rentre dans ces exercices de prise de décision.

Et enfin, sans... on pourrait pas parler de criminalité sans parler de ressources. J'ai eu l'occasion il y a de nombreuses années de parler à un forum sur quelque chose qu'on appelait l'économie de la police. Et j'ai pu faire un peu de recherche au niveau des dépenses publiques par habitant sur la santé, l'éducation et sur les services de police. Et sur les deux premiers, il y a essentiellement un graphique X égale Y qui démontre l'investissement public dans ces deux domaines. Alors que pour les services de police, c'est une ligne assez horizontale au travers de la page.

Alors, mettons ça de côté pendant un instant, mais juxtaposons cela avec l'évolution de la *Charte*. Et essayer de faire des enquêtes qui sont conformes à la *Charte* impose une énorme tâche logistique sur les agences de police et exige une approche différente aux attaques basées sur des projets, surtout sur les gens qui ne veulent pas être attrapés. Surtout pour des gens qui anticipent une réaction du système de justice pénale.

1 La police fédérale, qui est le domaine qui
2 est généralement responsable de ça au travers de la GRC est
3 fondamentalement sous-financée. Et contrairement à beaucoup
4 de discussions publiques, c'est pas parce que la GRC est
5 impliquée dans le service de police à contrat, parce que les
6 contrats paient pour eux-mêmes. Une province ou une
7 municipalité paie pour ce qu'ils reçoivent. Donc, c'est un
8 contrat avec un cout effectif.

9 Mais le service de police fédéral a été
10 engagé dans toutes sortes de responsabilités au niveau du
11 contreterrorisme, la sécurité nationale, le narcotrafic, le
12 crime organisé, l'application de la loi aux frontières, les
13 crimes financiers, le service de protection qui a été mis
14 sous pression récemment, et la police internationale.

15 Donc, de penser qu'on va avoir une réaction
16 d'enquête très compétente qui va pouvoir positionner
17 l'application de la loi afin de donner vie à toutes ces
18 choses que j'ai dit demanderait un énorme investissement, et
19 dans une approche régionale de déploiement de ces équipes
20 d'enquêteurs et ces appuis spécialisés et soutien
21 administratif.

22 Ce qui était un paragraphe... ce qui était une
23 justification, plutôt, en deux ou trois paragraphes pour
24 certains instruments lorsque j'étais agent, c'est maintenant
25 un document de 200 à 300 pages. Et Dieu aide l'enquêteur qui
26 échoue à divulguer et qui ne divulgue pas certaines
27 informations pertinentes dans ce document. Donc, c'est très
28 difficile, très complexe. Et les couts de divulgation

1 explosent.

2 Donc, je conclurais simplement en soulignant
3 le besoin de prendre ça au sérieux, le besoin de reconnaître
4 que l'application de la loi est une composante de notre
5 réaction, et qu'il y a le besoin aussi de s'assurer qu'on ait
6 la capacité d'apporter des résultats avec des enquêtes
7 conformes à la *Charte*.

8 Merci.

9 **Dre LEAH WEST:** Merci.

10 Monsieur Michaelson?

11 **M. CROFT MICHAELSON:** Merci. Bonjour.

12 M'entendez-vous bien?

13 **Dre LEAH WEST:** Oui, merci.

14 **--- PRÉSENTATION PAR M. CROFT MICHAELSON:**

15 **M. CROFT MICHAELSON:** Alors merci beaucoup de
16 l'invitation à participer à cette table ronde.

17 J'ai été procureur fédéral pendant près de 30
18 ans et avocat général du service d'accusation du service au
19 Canada, et tout ceci est basé sur mon expérience à faire des
20 mises en accusation sur des questions de sécurité nationale
21 importantes.

22 Donc, d'après moi, le droit criminel... droit
23 pénal a un rôle important à jouer en indiquant aux États
24 étrangers et leurs agents les types de conduites qu'on
25 considère comme étant inacceptables. Mais je nous mettrais
26 en garde contre le fait de se reposer sur le droit pénal pour
27 faire tout le travail dans la lutte contre l'ingérence
28 étrangère. D'autres mesures en dehors du droit pénal, telles

1 que les procédures administratives, en vertu de la loi sur
2 l'influence étrangère à la transparence, des sanctions, la
3 gouvernance renforcée et la supervision des processus de
4 nomination vulnérables pourrait être plus efficaces que des
5 actions criminelles au pénal pour dissuader l'ingérence
6 étrangère.

7 Je vois trois défis lorsqu'il s'agit
8 d'utiliser le droit pénal. Tout d'abord, il s'agit de
9 définir les délits avec assez de précision pour survivre à un
10 examen en vertu de la *Charte*. Deuxièmement, c'est le seuil
11 très strict pour obtenir une condamnation à un procès pénal.
12 Et troisièmement, c'est le problème de renseignement à la
13 preuve, les difficultés lorsque l'on souhaite utiliser des
14 renseignements dans le cas d'enquête pénale et de mise en
15 accusation.

16 Si je me tourne vers le premier défi, définir
17 ces délits avec assez de précision. À la fois vous, Madame
18 la Commissaire, et le Comité de parlementaires de sécurité
19 nationale ont noté la difficulté à faire la distinction entre
20 l'influence étrangère, qui est considérée comme étant
21 légitime, et l'ingérence étrangère, qui est inacceptable.

22 Et vous avez toutes deux observé qu'il y a
23 une zone grise considérable. Et ce que je souhaite dire ici,
24 c'est que le droit pénal lui-même n'est pas un
25 particulièrement bon outil pour traiter des ambiguïtés ou
26 d'un comportement qui pourrait tomber dans une zone grise.
27 Les dispositions des délits criminels sont assujetties à la
28 *Charte des droits et libertés* et la Cour suprême du Canada a

1 déclaré que si une disposition est si vaste qu'elle inclut un
2 comportement qui n'est pas lié à l'objet de la loi, cette
3 disposition est trop vaste et viole l'article 7. Ceci place
4 une retenue sur l'usage du droit pénal. Les lois qui sont
5 faites pour rendre l'application plus pratique seront
6 confrontées à l'article 7 si elles privent de liberté une
7 personne.

8 Alors, les nouveaux délits de l'ingérence
9 étrangère dans la nouvelle *Loi sur l'ingérence étrangère et*
10 *la protection de l'information* semblent avoir été rédigés
11 avec ce principe en tête et semblent capturer beaucoup de ces
12 comportements. Mais est-ce qu'on pourrait aller plus vite et
13 prendre en compte toutes les permutations de l'ingérence
14 étrangère? Je ne suis pas sûr que ça serait possible sans
15 des préoccupations d'empiéter sur des droits essentiels.

16 Alors, si on passe au deuxième défi, la norme
17 légale pour prouver l'accusation dans un cas pénal, le seuil
18 est élevé. La Couronne doit prouver sans doute ce qu'il en
19 est. Et je note que les nouveaux délits d'ingérence
20 étrangère nécessitent tous que la Couronne prouve un lien
21 entre le délinquant et l'entité étrangère. La Couronne doit
22 prouver sans doute raisonnable que le délinquant a participé
23 à certains méfaits en association directe ou pour un
24 délinquant étranger.

25 En termes de pratique, je crois que cet
26 élément en particulier sera le plus difficile pour la police
27 lorsqu'il s'agit d'enquêter, et la Cour aura du mal à le
28 prouver dans un procès. Étant donné que l'on parlait de

1 comportements d'entités étrangères et de leurs agents, qui
2 visent à être cachés, on peut s'attendre à ce que ce sera
3 difficile pour la police de collecter assez de renseignements
4 et de preuves pour prouver le lien avec l'entité étrangère
5 sans aucun doute raisonnable. Donc, c'est une exigence
6 élevée qui réduit l'utilité du droit pénal comme outil pour
7 empêcher l'ingérence étrangère.

8 Je passe maintenant au troisième défi qui est
9 souvent appelé comme le problème du renseignement à la
10 preuve, qui parle des difficultés lorsque l'on souhaite
11 utiliser du renseignement obtenu par des façons cachées,
12 secrètes, au travers d'un processus pénal qui est ouvert et
13 transparent. Je pense qu'il est probable que les enquêtes
14 futures des nouveaux délits d'ingérence étrangère trouveront
15 leur raison d'être dans les renseignements partagés par le
16 SCRS avec la police. C'est parce que les éléments essentiels
17 feront surface dans le cadre d'une enquête de renseignements.
18 De mon expérience, les renseignements collectés par le SCRS
19 auront certainement une valeur aux enquêtes de la police et
20 consisteront d'informations à la fois de sources humaines
21 confidentielles ou de communications interceptées.

22 Et il y a des difficultés associées avec ces
23 deux types de renseignements. Si l'information de
24 renseignements est d'une source humaine confidentielle, cela
25 posera une difficulté, car à la fois la source humaine et le
26 Service devraient s'entendre de renoncer à la confidentialité
27 qui protège habituellement l'identité de la source humaine en
28 vertu de la *Loi sur le SCRS*. C'est pas pour dire que lever

1 cette confidentialité est impossible. Dans le cas de
2 terrorisme 2018 de Toronto, deux sources confidentielles du
3 SCRS ont accepté de devenir agents de police et de témoigner
4 au procès. Mais des sources humaines dans ce contexte
5 pourraient être réticentes à divulguer leurs identités s'ils
6 s'inquiètent de représailles par une entité étrangère contre
7 eux-mêmes ou leurs proches.

8 Si l'information du renseignement donnée à la
9 police est une communication interceptée en vertu d'un mandat
10 du SCRS et que la police se repose sur cette communication
11 dans le cadre des motifs pour obtenir leur propre mandat ou
12 autorisation pour intercepter les communications, le mandat
13 du SCRS et l'affidavit pourraient être examinés au moment du
14 procès.

15 Et la Cour pourrait avoir besoin d'examiner
16 le mandat et l'affidavit du SCRS pour voir si la saisie de
17 ces communications a été faite dans le cadre de la loi.
18 C'est une considération importante à chaque fois que le
19 produit d'un mandat du SCRS est utilisé par la police, c'est
20 de savoir si ce mandat ou cet affidavit pourrait être
21 divulgués à la défense d'une façon suffisante pour permettre
22 un examen efficace et contestation à un procès, sans
23 compromettre la sécurité nationale. Dans certains cas, il
24 sera possible d'équilibrer ces deux intérêts en concurrence.

25 Un bon exemple de cela, c'est un cas de
26 terrorisme que j'ai traité, *Regina versus Jaser*, où on a pu
27 donner à la défense des exemplaires caviardés du mandat et de
28 l'affidavit du SCRS ainsi que des résumés de l'information

1 qui a permis un examen et contestation au procès efficace.
2 Et dans ce cas-ci, le juge a pu conclure que le mandat était
3 légitime.

4 Mais il pourrait y avoir d'autres cas où ce
5 ne sera pas possible de divulguer le mandat et l'affidavit
6 sous forme caviardée qui soit suffisante. Et si tel est le
7 cas, l'information collectée en vertu de ce mandat ne peut
8 pas être utilisée par la police.

9 Je devrais ajouter que dans *Regina contre*
10 *Jaser*, le Service a donné des copies caviardées et en
11 consultation à la fois avec le procureur et le juge mais sans
12 l'implication de la Cour fédérale. Dans ce cas, la défense
13 était satisfaite de ce que le Service avait produit. Mais
14 dans d'autres cas, la défense pourrait se reposer sur le
15 régime de divulgation de l'article 38 dans la *Loi canadienne*
16 *sur la preuve* et demander une application à la Cour fédérale
17 pour divulgation.

18 D'après moi, ce régime de divulgation de
19 l'article 38 est à la fois lourd et long. Si la défense
20 utilisait ce processus dans *Regina contre Jaser*, ça aurait
21 amené une bifurcation des procédures et certainement rallongé
22 énormément le procès.

23 Et en résumé, les défis associés avec le
24 droit pénal limitent son utilité dans la lutte contre
25 l'ingérence étrangère, et d'autres mesures qui n'ont pas ces
26 défis pourraient être plus efficaces.

27 Merci.

28 **Dre LEAH WEST:** Professeur Nesbitt.

--- PRÉSENTATION PAR DR MICHAEL NESBITT :

Dr MICHAEL NESBITT: Merci et merci de m'avoir donné l'occasion d'être ici pour vous parler. De certaines façons, je vais sauter le début de ce que j'avais à dire et dire que je me fais l'écho des observations de monsieur Paulson et monsieur Wilner et Michaelson, et dire que le droit est nécessaire mais insuffisant pour lutter contre l'ingérence étrangère.

Bien sûr, il est important que le Canada ne soit pas vu comme un lieu où ces activités peuvent avoir lieu sans être embêté. Mais d'un autre côté, le droit pénal, lorsqu'appliqué ne sera appliqué qu'à une poignée de cas à un moment donné, et, de cela, seulement un petit nombre des types d'activités ou manifestations qui pourraient découler de l'ingérence étrangère. En d'autres termes, c'est un petit groupe d'un petit groupe de l'ingérence étrangère qui serait couverte.

Donc, ce sur quoi j'aimerais me concentrer, plutôt que le droit pénal, comme on y pense souvent autour de ces délits, j'aimerais parler des procédures et de la structure du droit pénal.

Je crois que c'est... j'ai pas trouvé de meilleur mot, mais c'est un peu injuste. Et je veux dire que là où le Canada a... tentait à chuter, lorsqu'il a chuté, était du côté de la mise en application de lois existantes et non pas au niveau de l'absence de lois dans ce domaine et particulièrement après C-70 et certaines des nouvelles lois récentes qu'on a dans ce domaine. Je crois que nous avons

1 largement ce qu'il faut, en général, du côté du droit pénal
2 dans notre code pénal, et cetera.

3 Le Canada doit se concentrer sur les enquêtes
4 sur son arsenal de lois, de les appliquer, comme monsieur
5 Paulson l'a dit, de les appliquer de façon à ce que les lois...
6 à ce que la décision soit conforme à la *Charte*.

7 Cela ne veut pas dire que nous devons
8 peaufiner ce que nous avons déjà, y compris les processus
9 bureaucratiques existants. Cela ne veut pas dire développer
10 une vision 4.0. Tout cela peut être inclus, mais ce n'est
11 pas assez. Et à ce point-ci, cela ne suffira pas à contrer
12 l'ingérence étrangère.

13 Alors, je vais me concentrer sur deux
14 institutions et un domaine sur lequel nous devons travailler
15 et réfléchir. D'abord, la GRC, ensuite le SCRS et,
16 troisièmement, je vais parler de crimes financiers.

17 Dans chacun de ces domaines, je vais me
18 concentrer non sur les infractions ou les mandats, mais
19 plutôt sur le contexte général, les institutions, les
20 processus et les ressources qui vont sous-tendre toute
21 enquête.

22 D'abord, la GRC. La Commission a déjà
23 entendu que la GRC du Canada est une bête à deux têtes.
24 Donc, la GRC a deux rôles. D'abord, son rôle national, et
25 ensuite, son rôle dans les provinces. Alors, si quelqu'un
26 veut devenir agent de la GRC, il fait une formation, se fait
27 promouvoir, reçoit la formation, ses compétences sont mises à
28 jour au moment, et ensuite, les enquêtes sont faites.

1 Je ne vais pas entrer dans les détails mais
2 je vais ajouter ma voix à toutes celles qui se sont déjà
3 prononcées sur le sujet, soit que une bonne partie des
4 ententes de la GRC vont venir à échéance en 2032, et nous
5 devons déjà planifier pour la fin de ces contrats et comment
6 nous voulons poursuivre par la suite.

7 Donc, comment voulons-nous avoir une vraie
8 force policière nationale? Nous devons nous concentrer sur
9 la structure et les ressources. Comment l'argent est
10 dépensé, pourquoi et ce que cela signifie? Comment attirer,
11 former et garder les experts dont nous avons besoin pour bien
12 faire le travail de police à l'échelle nationale? Autrement
13 dit, comment attirer un légiste de KPMG quand KPMG paie
14 beaucoup plus que ce que pourrait payer la GRC? Donc, il est
15 temps de changer de cap au sein de la GRC.

16 Deuxièmement, le SCRS. Vous savez déjà que
17 la façon que nous enquêtons des questions de sécurité
18 nationale a connu un virage en 1984. Donc, on a divisé ceux
19 qui collectaient le renseignement et - donc le SCRS - et ceux
20 qui collectaient les preuves, donc, la GRC. Auparavant,
21 comme avec le FBI, la GRC s'occupait de ces deux fonctions.
22 En 1984, il y avait des bonnes raisons pour créer une agence
23 de renseignement distincte, et il existe peut-être encore de
24 bonnes raisons pour avoir deux organisations.

25 Mais la relation quotidienne entre ces deux
26 organisations a été souvent discutée et mise en pratique dans
27 la vision 1.0 et 2.0 et 3.0. Rien de cela n'a fonctionné.
28 Et dans quelques années, 4.0, c'est une approche qui ne va

1 pas fonctionner non plus. Ce dont nous n'avons pas parlé,
2 c'est la relation structurelle entre ces deux organisations
3 et ce qu'elles font au juste.

4 Donc, pour vous donner un exemple, le SCRS et
5 la GRC enquêtent une question de terrorisme. À un moment
6 donné, la GRC va prendre la relève et faire des enquêtes.
7 Alors, la question devient, devant un tribunal, d'abord le
8 partage des renseignements, la question de juridiction, mais
9 la question que l'on ne pose pas, c'est pourquoi le SCRS joue
10 encore un rôle à ce moment-là? Il y a de bonnes raisons pour
11 ce que le SCRS soit encore là. Peut-être que le SCRS veut
12 garder un œil sur la situation. Peut-être qu'il y a d'autres
13 facteurs dans l'enquête, mais il y a aussi de bonnes raisons
14 pour le SCRS de ne pas être là, car l'autre organisation est
15 déjà payée à faire des poursuites, à aider dans les
16 poursuites.

17 Alors, la deuxième organisation va peut-être
18 être un obstacle au régime de divulgation. Alors, ici, on
19 parle de plusieurs organisations de renseignement. Alors,
20 nous devons réfléchir, repenser les relations entre ces
21 institutions.

22 Ensuite, une chose qui, à mon avis, a été
23 améliorée, cela vient des 18 terroristes de Toronto. La
24 police de Toronto savait qu'il y avait un camp d'entraînement
25 pour terroristes. La police n'a pas relayé cette information
26 à la GRC. La GRC a fait ses propres enquêtes. Quand la... et,
27 à un moment donné, le SCRS s'est rendu compte que la GRC
28 surveillait les mauvaises personnes, ou la GRC surveillait

1 une maison où les suspects n'étaient pas présents. Le SCRS
2 n'a rien dit. Pourquoi? Nous devons commencer à poser des
3 questions sur comment les informations sont partagées ou non.

4 Un autre domaine dont nous avons déjà parlé,
5 c'est la question du renseignement en tant que preuve. Nous
6 avons les cours supérieures et la Cour fédérale. Alors, deux
7 systèmes. Une enquête par le passé a suggéré de donner des
8 responsabilités distinctes à ces deux tribunaux.

9 Étude après étude fait des suggestions qui
10 sont parfois mises en œuvre. Mais la suggestion qui n'est
11 jamais mise en œuvre est pourquoi cette bête à deux têtes,
12 cette approche double. D'après moi, les recommandations de
13 la part de quiconque étudie ces doubles institutions, donc,
14 des personnes de l'extérieur qui ne sont pas de l'intérieur,
15 monsieur Michaelson a parlé de procureurs qui ont leur propre
16 point de vue, car ils travaillent à l'intérieur du système.

17 Donc, cette double approche ne fonctionne
18 pas. Si Kafka écrivait un roman kafkaesque aujourd'hui, les
19 institutions de renseignement du Canada y figureraient. Les
20 tribunaux avancent lentement, les causes avancent lentement,
21 et les résultats ne sont jamais prévisibles.

22 Nous devons apporter des réformes simples
23 mais larges. Nous devons mettre dans le droit les règles de
24 O'Connor. Celles-ci devraient s'appliquer aux institutions
25 fédérales. O'Connor, c'est une question des années 90 dans
26 le domaine de la santé, mais aujourd'hui, on applique les
27 règles de O'Connor au renseignement détenu par le SCRS en
28 tant que tierce partie. Il y a des façons de légiférer les

1 règles de façon à les rendre plus simples plutôt que de miser
2 sur les règles actuelles.

3 Certaines études ont été faites, et une
4 d'entre elles par Craig Forcese et l'autre de Leah West
5 s'appelle « Le problème de la pertinence : Leçons en matière
6 de renseignement en tant que preuve en Grande-Bretagne ». L'étude
7 figurait dans le Journal du droit du Manitoba en
8 2018.

9 Le troisième thème ici, c'est l'argent. La
10 GRC et le SCRS, ainsi que le Service des poursuites pénales
11 du Canada et Affaires mondiales Canada sont toutes
12 concernées. Avons-nous les bonnes personnes avec les
13 bonnes compétences qui font le bon travail dans le bon
14 endroit? Et la réponse est peut-être non. Nous avons peut-
15 être un problème. Nous avons... dans l'histoire du Canada,
16 depuis 1991, nous avons seulement poursuivi avec succès dans
17 quatre causes, mais aux États-Unis, les Américains n'ont pas
18 de problème à poursuivre criminels canadiens. Il n'y a
19 jamais eu un cas de financement terroriste d'argent envoyé à
20 Hezbollah. Chez nous, c'est choquant.

21 Quatre des accusations des 70 qui ont été
22 accusés jusqu'à présent, et il y a plusieurs études qui ont
23 indiqué que plusieurs de ces cas auraient pu aller de
24 l'avant. On aurait pu porter des accusations en matière de
25 financement terroriste.

26 Alors, tout revient à la question des
27 ressources pour la GRC et le SCRS. Avons-nous les bons
28 procureurs? Pourquoi les États-Unis imposent des sanctions à

1 partir du ministère des Finances? Et le ministère des
2 Finances a des experts en finances, mais le Canada continue à
3 appliquer des sanctions à partir du ministère des Affaires
4 mondiales, où les diplomates changent constamment d'emploi,
5 où il y a beaucoup de roulement de personnel.

6 Alors, à ce stade-ci, nous devons prendre du
7 recul et faire de grandes recommandations pour apporter de
8 grands changements. Nous devons comprendre comment
9 fonctionne le monde criminel. Nous devons repenser la
10 structure de nos organisations de sécurité. Nous devons
11 repenser les lois actuelles. Nous devons repenser à comment
12 faire la poursuite de ces questions dans nos institutions.

13 La question des ressources se pose aussi.
14 Pas seulement... c'est pas seulement une question d'argent,
15 mais une question de ressources humaines. À quoi ressemble
16 la structure d'une organisation quand l'argent rentre, que
17 deux ans plus tard, l'argent n'est pas dépensé sur le sujet
18 chaud du jour?

19 Merci.

20 **Dre LEAH WEST:** Professeur Currie.

21 **--- PRÉSENTATION PAR M. ROB CURRIE:**

22 **M. ROB CURRIE:** Merci, Madame West. Madame
23 la Commissaire, collègues, c'est un honneur pour moi d'être
24 ici aujourd'hui. C'est intéressant d'entendre ce que mes
25 collègues ont à dire.

26 Je vais parler... je vais me concentrer sur la
27 partie étrangère de l'ingérence étrangère. Je limiterai mes
28 remarques à un thème fondamental. Si le droit pénal doit

1 être utilisé comme un outil de lutte contre l'ingérence
2 intérieure, et je suis d'accord avec la teneur des remarques
3 de mes collègues, nous devons utiliser cet outil en mettant
4 l'accent de manière explicite et structurée sur les aspects
5 internationaux de la situation. En d'autres termes, notre
6 droit pénal doit être utilisé en tenant compte du contexte
7 international et doit être utilisé en tenant compte des
8 normes juridiques internationales pertinentes, et plus
9 particulièrement des droits et obligations du Canada en vertu
10 du droit international.

11 La nature de la menace signifie que le droit
12 pénal, en tant qu'outil, doit être utilisé de manière à
13 protéger pleinement les intérêts nationaux du Canada dans un
14 contexte international où ils sont de plus en plus menacés.
15 J'utiliserai le reste de mon temps de parole pour expliquer
16 ce que j'entends par là.

17 Le droit international est pertinent pour le
18 droit pénal aujourd'hui plus que jamais. Et je commence par
19 là parce qu'après plus de 20 ans passés à essayer d'enseigner
20 cette matière à divers acteurs dans le système judiciaire, je
21 peux vous assurer que la plupart des officiers de police, la
22 plupart des avocats pénalistes au Canada et la plupart des
23 juges devant lesquels ils comparaissent ont peu ou pas de
24 connaissances pratiques des concepts que je m'apprête à
25 expliquer.

26 Il est encourageant de constater que le
27 Premier ministre a récemment évoqué la souveraineté du
28 Canada, qui est un des... ou plutôt, la souveraineté est l'un

1 des principes fondamentaux du droit international. Elle
2 traduit l'idée que des États comme le Canada sont des entités
3 totalement indépendantes. Mais même dans un État comme le
4 Canada, qui est riche et influencé par d'autres cultures et
5 diasporas, c'est notre gouvernement et notre système
6 juridique qui prennent les décisions. Le principe de non-
7 ingérence va de pair avec le principe de souveraineté des
8 États.

9 Les États étrangers ne sont pas autorisés à
10 interférer avec les intérêts nationaux du Canada, et le
11 Canada ne peut pas faire de même avec eux. Agir de la sorte
12 revient à violer les normes fondamentales conçues pour
13 permettre aux pays de vivre dans un état de coexistence
14 relativement pacifique.

15 Le premier ministre a récemment également
16 invoqué l'intégrité territoriale du Canada. En droit
17 international, un État souverain dispose d'un territoire
18 défini avec des frontières. Et malgré le verbiage qu'on
19 entend sur l'insignifiance croissante du territoire et le
20 soi-disant monde sans frontières, le territoire n'est pas
21 obsolète et les frontières ne sont pas obsolètes. Les deux
22 sont importants.

23 Sur le territoire d'un pays, seul l'État peut
24 agir comme l'État. Sur le territoire du Canada, seul le
25 Canada... ou plutôt, seul le Gouvernement du Canada peut faire
26 et invoquer la force de la loi. C'est particulièrement vrai
27 pour le droit pénal.

28 Le droit pénal a toujours été considéré comme

1 l'un des domaines du droit d'un pays qui est le plus proche
2 du cœur de sa souveraineté. Elle est souvent décrite comme
3 l'expression de la moralité collective du pays, mais elle a
4 quatre autres fonctions que j'évoquerai brièvement. Je serai
5 bref, car mes collègues en ont déjà parlé.

6 1) Une fonction de dissuasion.

7 2) Une fonction de protection.

8 3) Une fonction de communication.

9 Et 4) Une fonction de responsabilisation.

10 En ce qui concerne la dissuasion, certains de
11 mes collègues en ont parlé, et je suis d'accord avec eux, le
12 droit pénal, dans ce cas-ci, doit être conçu, appliqué et
13 contrôlé de manière à dissuader les acteurs étrangers de se
14 livrer à des activités criminelles sur notre sol.

15 Deuxièmement, la protection. Le droit pénal
16 est une expression directe du droit international de la
17 compétence, en particulier de la compétence pour faire
18 respecter la loi. Cela se manifeste sur la scène
19 internationale.

20 Seul le Gouvernement du Canada et les
21 institutions déléguées peuvent légalement appliquer le droit
22 pénal, qui implique l'utilisation d'un pouvoir coercitif à
23 l'encontre des individus. L'État a le monopole de
24 l'utilisation du pouvoir coercitif et a l'obligation de
25 protéger toutes les personnes se trouvant sur son territoire,
26 et pas seulement les citoyens.

27 Donc, le gouvernement se doit de protéger les
28 gens se trouvant sur son territoire de toute tentative de la

1 part d'un souverain étranger d'utiliser un pouvoir coercitif.
2 Un État souverain qui n'y parvient pas n'est pas digne de ce
3 nom.

4 Troisièmement, le droit pénal canadien
5 devrait également avoir une fonction de communication. Le
6 droit pénal devrait faire partie de la mise en œuvre de la
7 politique étrangère. J'entends par là une politique étatique
8 plus rigoureuse qui témoigne de l'engagement du Canada en
9 faveur de ce qu'on appelle parfois l'ordre international
10 fondé sur des règles.

11 La manière dont nous utilisons et appliquons
12 notre droit pénal sur notre territoire devant nos tribunaux
13 traduit l'exigence du Canada de respecter le droit
14 international. Un système international d'égaux souverains
15 qui s'abstiennent d'interférer les uns avec les autres est
16 une politique saine à laquelle le Canada s'est engagé.

17 Finalement, la dernière façon dont le Canada
18 devrait utiliser le droit pénal est en tant que mécanisme de
19 responsabilisation. Je suis d'accord avec monsieur Paulson,
20 mais avec une distinction. Contrairement à la croyance
21 populaire, le droit international est applicable par divers
22 moyens allant de l'informel au formel. Les États s'attaquent
23 les uns aux autres devant les tribunaux et devant les
24 tribunaux internationaux. Le Canada lui-même est
25 actuellement partie à des procédures contre plusieurs États
26 étrangers devant la Cour internationale de justice.

27 Certes, le droit pénal ne fait pas
28 directement partie de ces procédures qui se déroulent d'un

1 État à l'autre, mais ce que je veux dire, la façon dont nous
2 appliquons notre droit criminel doit se faire d'une façon
3 qui, au bout du compte, pourrait faire partie d'une instance
4 au plan international.

5 Il faut faire passer le message qu'il y a non
6 seulement la perspective de la reddition de compte pour les
7 acteurs individuels, mais aussi la possibilité d'une
8 reddition de compte à l'échelle internationale pour les États
9 étrangers qui sont de mauvais acteurs. Les accusations qui
10 sont portées, le choix de la preuve qui est colligée, la
11 décision, les sanctions, les décisions des tribunaux, tout
12 cela doit s'appliquer dans les conditions appropriées et dans
13 le contexte international. Tout le monde doit être au
14 courant. Tout le monde doit avoir la trousse d'outils
15 nécessaires pour intégrer cela en fonction des circonstances.

16 Et sur ce, je vais conclure par quelques
17 observations d'ordre pratique. Étant donné le contexte dont
18 on parle d'actes criminels, c'est très international. Il est
19 donc essentiel pour le Canada d'utiliser au maximum les
20 outils à sa disposition qui peuvent comprendre le droit
21 international. Et, en fait, le droit international peut
22 rendre cette trousse d'outils encore plus efficace. Comment?
23 Policiers et agents de la poursuite doivent être à l'aise
24 quand il est question d'étendre notre compétence à un domaine
25 extraterritorial.

26 Donc, s'il y a des actes qui ne se produisent
27 pas seulement au Canada et qui ont par contre un impact sur
28 notre territoire, sur le territoire canadien et sur la vie de

1 Canadiens, surtout, il faut être à l'aise, en ce qui concerne
2 la compétence extraterritoriale, et il faut être prêt à
3 intenter des poursuites quand des actes sont menés à
4 l'extérieur du Canada, mais touchent des intérêts canadiens,
5 des intérêts d'ordre international.

6 Je tiens ces propos. On ne trouvera pas de
7 définition dans quelque texte que ce soit, mais
8 historiquement, les parlements et les agents de la Couronne
9 ont eu de la difficulté, de la réticence à s'engager dans la
10 voie des questions internationales. C'est une question de
11 culture et c'est inutile parce que le droit international est
12 très laxiste, en fait, en ce qui concerne des instances de
13 droit. Alors, les États peuvent assumer la compétence quand
14 leurs intérêts sont en jeu et même s'il y a des dimensions
15 internationales.

16 Dans le projet de loi, il y a des changements
17 très intéressants. On a recours à une compétence
18 extraterritoriale. Pas autant, je pense, qu'on pourrait le
19 faire, mais c'est un début. Et de toute façon, il faut que
20 tout le monde comprenne la façon dont ça fonctionne ainsi
21 que, évidemment, les implications internationales. Cela peut
22 déplaire quand on a recours à de tels outils. Mais le mieux,
23 c'est de le faire en collaboration avec d'autres États.

24 Et ça m'amène au deuxième point. Affaires
25 mondiales, les provinces, la GRC, les bureaux en matière de
26 collaboration internationale, il y a des points de contact
27 pour nos partenaires qui s'occupent du respect des lois dans
28 d'autres pays. Ces instances font du bon travail et

1 facilitent la collaboration du Canada avec toute une gamme de
2 partenaires à l'international, pas seulement les membres du
3 Groupe des cinq, parce que le Canada coopère beaucoup sur la
4 scène internationale. Mais ce réseau de collaboration
5 internationale doit percoler au niveau du contexte de
6 l'application des lois, en tout cas plus que ce n'est le cas
7 actuellement.

8 Petite anecdote. Les policiers et les
9 responsables de la poursuite un peu partout au Canada
10 laissent tomber des instances s'il y a un aspect
11 international. Pourquoi? Parce que ça demande trop de temps
12 et, sur le plan administratif, c'est très lourd. Dans ma
13 propre province, en Nouvelle-Écosse, pendant 15 ans, il y a
14 eu toute une série d'ingérences par des États étrangers dans
15 notre système de justice pénale. Et les tentatives pour s'y
16 attaquer n'ont pas connu beaucoup de succès. Pourquoi?
17 Parce qu'on n'était pas prêt à s'attaquer aux aspects
18 internationaux ou encore le fédéral n'était pas prêt à offrir
19 son concours aux besoins.

20 De plus, beaucoup de personnel des agences de
21 respect des lois ne connaissent pas le domaine et ne voient
22 pas comment ils peuvent avoir accès à certaines solutions.
23 La coopération avec nos pays partenaires n'est pas toujours
24 facile. Les problèmes peuvent être épineux, mais il faut
25 quand même s'assurer qu'il y a une circulation plus efficace,
26 une communication de l'information qui se fasse de façon que
27 les actions policières et la poursuite sur le plan
28 transnational soient mieux informées, mieux éclairés et plus

1 efficaces.

2 Du point de vue de la police, ben, la GRC
3 n'est pas la seule à pouvoir intervenir. Au contraire.
4 Quand il est question d'aspects transnationaux, au bout du
5 compte, effectivement, ça va se retrouver dans la cour du
6 fédéral, mais il y a aussi les corps policiers des
7 municipalités et des provinces qui sont les premiers souvent
8 à prendre connaissance d'instances de ce genre.

9 Par exemple, dans la diaspora, quand on sait
10 que certaines diasporas sont cible... sont la cible d'activités
11 internationales, donc là, il faut intervenir quand on pense
12 que toute cause criminelle qui émerge aura des conséquences
13 transnationales. Par conséquent, il faut les compétences, il
14 faut les connaissances pour accéder au réseau. Évidemment,
15 ce n'est pas quelque chose au quotidien pour ces corps
16 policiers, mais si on les forme, ce sera plus fructueux.

17 Et tout récemment encore, dans les médias, on
18 a parlé d'une enquête par la GRC qui a révélé des activités
19 indues par le personnel d'un gouvernement étranger. Donc, ce
20 dont on a besoin, Madame la Commissaire, c'est d'un effort
21 national pour permettre à la poursuite et aux policiers,
22 surtout dans la communauté ciblée par l'ingérence étrangère,
23 d'avoir les connaissances et les outils opérationnels
24 nécessaires pour que le droit pénal canadien puisse aborder
25 ces questions, atteindre nos objectifs et mieux protéger la
26 souveraineté canadienne.

27 Merci.

28 **--- DISCUSSION OUVERTE:**

1 **Dr LEAH WEST:** Et maintenant, je vais poser
2 des questions thématiques avant la pause. Tout d'abord, je
3 vais poser ma question à une ou l'autre... à l'une ou l'autre
4 de nos invités.

5 Alors, il y a une question dont on n'a pas
6 parlé. En ce qui concerne votre théorie selon laquelle vous
7 envisagez la dissuasion en fonction de trois critères, et
8 compte tenu de ce que vous avez entendu aujourd'hui, est-ce
9 que nos adversaires sont vraiment dissuadés par le Canada, et
10 c'est oui ou non.

11 **Dr ALEX WILNER:** Ils ne le sont pas. Pas
12 encore, en tout cas. Et ce que je trouve étrange, c'est que
13 passer du droit national au droit international pour parler
14 des intentions, pour parler des buts, je pense que ça c'est
15 fascinant. C'est une bonne façon de mettre les points sur
16 les I en matière d'ingérence étrangère et de tenir compte de
17 l'espace national dans les aspects internationaux.

18 Je dirais aussi que le droit criminel, mais
19 en fait le droit en général, a des lignes rouges qui ont été
20 établies. On s'entend là-dessus. On a dit qu'il fallait les
21 protéger. Et encore là, il faut envoyer le message, dire
22 « nous sommes vigilants. Nous avons les yeux grands
23 ouverts ».

24 Et je remercie Michael pour ce qu'il a dit au
25 sujet du fait que, justement, quand il est question de
26 poursuites criminelles et en matière de terrorisme, entre
27 autres, le message qu'on envoie n'est pas le bon. On a les
28 lois, mais on n'a pas les moyens pour mener l'affaire

1 jusqu'au bout. Alors, le signal en est un de faiblesse.

2 J'essaie de saisir tous les tenants et les
3 aboutissants, mais je pense que, bon, nous sommes sur la
4 bonne trajectoire, sur le bon itinéraire pour en arriver à
5 mieux équiper notre trousse d'outils de façon à avoir une
6 approche vraiment efficace et globale pour contrer
7 l'ingérence.

8 **Dre LEAH WEST:** Et dans cette trousse
9 d'outils, il est question du registre de la transparence qui
10 n'a pas encore été mis en pratique, qui est vraiment clé.

11 Alors, Monsieur Michaelson, pourriez-vous
12 nous dire quelques mots? Qu'en pensez-vous de la capacité de
13 cet outil pour la dissuasion? Pensez-vous que ce sera un bon
14 outil? Et y a-t-il des façons de l'appliquer? Est-ce que
15 c'est réaliste d'y avoir un recours? Et Alex, de votre côté,
16 pensez-vous que ce mécanisme de transparence va vraiment
17 ajouter sur le plan de l'effet dissuasif?

18 **M. CROFT MICHAELSON:** Merci.

19 En ce qui concerne la transparence, le
20 registre de la transparence, écoutez, oui, ça jette un
21 certain éclairage sur des activités qui, à l'heure actuelle,
22 sont plutôt cachées. Et quand on voit ce qui se passe dans
23 d'autres pays, par exemple aux États-Unis, on a eu un
24 registre de l'influence étrangère, et ça existe depuis les
25 années 1930, je pense, donc depuis fort longtemps.

26 Or, jusqu'à tout récemment, ce que
27 l'expérience nous enseignait aux États-Unis, c'est que le
28 respect était laissé à la bonne volonté, alors il n'y avait

1 pas d'effort au niveau de la poursuite. Et en partie, le
2 problème, c'était qu'on n'avait pas le pouvoir d'exiger la
3 communication de documents, et le commissaire responsable du
4 registre aura ce pouvoir pour forcer le dépôt de documents.
5 Nos partenaires au Royaume-Uni et en Australie ont jugé que
6 c'était une approche positive et utile. Donc, au bout du
7 compte, on verra bien ce que ça donne.

8 Mais, quand il est question de comportement,
9 surtout pour les parlementaires, écoutez, participer à des
10 activités avec des acteurs étrangers, ça, ce sera mis en
11 lumière. Et je pense que des relations de ce genre, si elles
12 sont révélées, ben, ça aura un effet dissuasif. Pourquoi?
13 Parce que j'imagine que les gens vont hésiter à adopter des
14 comportements de ce genre, si c'est rendu public, et si cela
15 se fait de façon ouverte, si c'est publié dans un registre.
16 Mais, il faut attendre qu'est-ce que ça va donner au bout du
17 compte.

18 Par contre, la capacité pour le commissaire
19 de forcer le dépôt de documents, la capacité pour le
20 commissaire de s'en remettre à des renseignements qui ne
21 seraient pas admissibles devant le tribunal comme élément de
22 preuve, ben, tout ça me semble une bonne étape, une bonne
23 approche, un bon premier pas.

24 **Dr ALEX WILNER:** Écoutez, moi je suis
25 généralement d'accord avec ce qui vient d'être dit. Le
26 registre sur la transparence illustre bien qu'on est résolu,
27 qu'on a l'intention, et je pense que la preuve d'utilisation
28 du concept, comme on l'a dit, ce sera déjà un bon pas pour la

1 dissuasion.

2 Mais il y aurait peut-être un élément
3 supplémentaire. En ce sens que cela empêche un moyen trop
4 facile pour ceux qui veulent avoir recours à l'ingérence
5 étrangère. Ça leur enlève une voie d'entrée. Alors, c'est
6 la dissuasion par déni. Donc, il ne s'agit pas seulement de
7 punir, mais d'empêcher les gens qui veulent intervenir de
8 façon répréhensible de pouvoir le faire. Et, là, évidemment,
9 il faudra attendre pour voir ce que ça donne.

10 **Dre LEAH WEST:** Ce matin, nos panélistes ont
11 laissé entendre que, même dans les cas où il n'y aura jamais
12 de poursuites, pourquoi? Parce que la personne n'est plus au
13 pays ou on parle d'un agent étranger qui est retourné dans
14 son pays. Est-ce que le mécanisme de signal, de
15 signalisation ou d'éducation du public n'est pas utile quand
16 on porte des accusations en matière d'ingérence étrangère,
17 même si la condamnation, au bout du compte, n'est pas
18 vraiment envisageable?

19 Je me pose la question. Est-ce que vous avez
20 réfléchi à cet enjeu? Monsieur Paulson?

21 **M. BOB PAULSON:** Écoutez, la présentation de
22 mes collègues en ce qui concerne l'extraterritorialité m'a
23 tout à fait fasciné. Dans le passé, on s'est prévalu de
24 cette possibilité.

25 Et pour répondre à votre question, Mokhtar
26 Belmokhtar a été accusé par suite de l'enlèvement de Louis
27 Gay et de Rob Paller. On savait, on savait fort bien que ça
28 ne mènerait nulle part et qu'on ne pourrait pas l'amener ici

1 pour qu'il subisse son procès. Et on a appris depuis qu'il
2 est mort. Mais, pour en revenir à cela, c'est une bonne
3 chose de prouver la compétence de nos enquêteurs en portant
4 des accusations. Et on l'a fait. Dans certains cas, ça a
5 porté fruit. On a réussi par exemple, par une ruse, à
6 ramener ici quelqu'un qui avait kidnappé dans l'affaire
7 Lindo.

8 Donc, il y a toute sorte d'occasions qui se
9 présentent pour... et les Américains le font. On annonce par
10 exemple des accusations contre des Russes qui ont fait une
11 cyberattaque. Évidemment, il est peu probable que ces gens-
12 là vont se livrer aux forces policières, mais les Canadiens
13 auront davantage confiance. Ils vont dire « bon, ils font
14 quelque chose ». Peut-être qu'il n'y aura jamais de
15 poursuite, mais au moins, un dossier de référence existera.

16 **Dre LEAH WEST:** Quelqu'un veut intervenir?

17 **M. ROB CURRIE:** Oui, tout à fait d'accord.
18 Oui, c'est très, très, très utile. Très utile parce que
19 c'est une activité qui exige les ressources des connaissances
20 spécialisées du côté des forces policières. Et, ma foi,
21 c'est peut-être un thème qui en ressortira. Il faudra plus
22 de ressources, de meilleures ressources.

23 Et le signal, encore une fois, la
24 communication, c'est très important. Que le Canada soit
25 présent, manifeste ses intentions, son engagement en ce qui
26 concerne la prise en charge d'activités criminelles, entre
27 autre l'ingérence étrangère. Le fait est, tout simplement,
28 que des gens comme Mokhtar, bon, ben, peut-être qu'on leur

1 mettra jamais la main au collet.

2 On va revenir à la Nouvelle-Écosse, mais tout
3 récemment, il y a eu une autre cause. Alors, on se dirait,
4 le bonhomme s'est enfui, il est parti en Italie. Et on a
5 fait appel à l'INTERPOL et, ma foi, ça a porté fruit. Donc,
6 ce n'est pas seulement symbolique. C'est utile.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je dirais qu'on s'écarte
8 du point de vue duquel on interprète comment les agences
9 fonctionnent de nos jours. Alors, comment envisagez-vous
10 justement cette transition quant à la façon dont nous
11 considérons le facteur de la compétence extraterritoriale?

12 **M. ROB CURRIE:** Écoutez, moi, ce qui
13 m'intéresse, c'est plutôt ce qui se passe devant les
14 tribunaux et dans la poursuite. Ça fait longtemps que je
15 veux tout simplement qu'il y ait plus d'éducation en ce qui
16 concerne le droit international et les aspects que cela peut
17 avoir dans les poursuites aux criminels.

18 Vous savez, il y a des ressources
19 disponibles, mais quand ce n'est pas présent au quotidien, il
20 y a toujours quelque chose qui prend plus d'importance. Or,
21 ce n'est pas parce que c'est plus fréquent qu'il faut oublier
22 les autres. Et quand un cas vraiment pertinent fait surface,
23 là on se dit, ben, où sont les outils pour s'attaquer à cette
24 situation?

25 Alors, si vous avez de bonnes ressources à
26 Toronto, vous êtes dans le bureau de la poursuite et là, vous
27 êtes bien outillé par opposition à Come-By-Chance, à Terre-
28 Neuve, ou à Kamloops. Là, ce sera plus difficile de trouver

1 la trousse d'outils.

2 Il faut que cela soit présent dans le cadre,
3 pouvoir compter sur les ressources qui s'imposent, avoir de
4 la formation pour que les gens soient plus familiers. Même
5 si ça provoque des grincements de dents, encore quelque chose
6 qu'il faudra apprendre. Mais oui, je pense que, même si je
7 suis un peu sceptique, comme je le dis à mes étudiants, ça ne
8 va pas s'arrêter, ça ne va pas diminuer. Le monde est de
9 plus en plus petit, il y a de plus en plus d'interrelations,
10 et ça frappe le Canada comme d'autres l'ont été, d'autres
11 pays l'ont été il y a longtemps. Et il faut augmenter nos
12 capacités pour réagir.

13 **M. BOB PAULSON:** Écoutez, Bob Paulson ici.

14 Si je peux revenir sur ce que Mike disait un
15 peu plus tôt, en ce qui concerne l'aspect
16 professionnalisation des capacités d'enquête, c'est-à-dire
17 doter les ressources d'une formation qui permettra de
18 déployer des effectifs quand on en aura besoin.

19 Par exemple, quand Paller et Gay ont été
20 kidnappés, le gouvernement a réagi. Pourquoi? Parce que
21 c'était très public, l'opinion publique était sensibilisée à
22 cette situation. Et pouvoir compter sur ces ressources qui
23 auraient été au préalable peut-être déjà déployées et prendre
24 en compte des activités internationales, ben écoutez, là il
25 faut que ça se justifie par des résultats. Parce que les
26 conséquences si on kidnappe un Canadien à l'étranger, ben, on
27 voit ce que ça donne et on a donné au procureur général la
28 possibilité de déposer des accusations.

1 Maintenant, en ce qui concerne la capacité,
2 l'aspect professionnel, il s'agit ni plus ni moins d'une
3 démarche accréditée, si vous voulez, pour confier à des gens
4 la responsabilité d'une enquête.

5 **Dre LEAH WEST:** L'une de vos recommandations
6 était justement que ce processus de réflexion pour évaluer
7 les options par rapport à des activités qui pourraient
8 atteindre le niveau criminel en matière d'ingérence, mais
9 dans lesquelles, disons que la poursuite ne serait pas
10 privilegiée.

11 On nous a dit il faut une trousse d'outils.
12 Et ce n'est pas la première fois que c'est mentionné. Que ce
13 soit nos diplomates, que ce soit les troussees dont ils
14 disposent ou encore d'autres, il y a l'affaire des sanctions,
15 il y a les tribunes internationales, les forums, les
16 questions de cyberattaques, perturbations des communications,
17 alors il y a toutes sortes d'outils disponibles.

18 Par contre, il faut bien que des décisions
19 soient prises quant à la voie à privilégier. Donc,
20 j'aimerais en parler davantage. Vous avez dit, oui, il faut
21 des discussions, il faut des conversations sur ces enjeux.
22 Il y a l'aspect politique, mais dans le cas de la plupart des
23 outils en question, à part une poursuite accrue, il y a un
24 contrôle ministériel nécessaire dans presque chaque cas. È

25 Donc, où voyez-vous cet organisme? Ou alors,
26 y a-t-il plusieurs paliers, plusieurs étapes dans ce
27 processus? Avez-vous quelque chose à ajouter à cet égard,
28 l'un d'entre vous?

1 **M. BOB PAULSON:** Si je me fie à mon
2 expérience, il y a eu des efforts plutôt maladroits pour
3 tenter de coordonner la communauté. Par exemple, ce matin,
4 vous avez discuté avec deux experts en sécurité qui ont
5 beaucoup de... une réputation très respectée, et en ce qui
6 concerne la coordination de la communauté dans son ensemble.
7 Et, ma foi, en raison des considérations politiques, c'est
8 très difficile. Ici, les ministres sont autour de la table,
9 mais non, ce sont les sous-ministres qui se réunissent et
10 finalement, ça devient une considération politique au niveau
11 plus élevé.

12 Donc, si on a connu du succès, si on a connu
13 que ce soit avec l'évolution du SCRS ou de la GRC, c'est au
14 niveau des pratiques opérationnelles. Comme praticien, si
15 vous voulez. Et nous avons pris la direction, oui, mais nous
16 nous sommes réunis et nous avons eu des discussions.

17 Écoutez, quand il est question de cette
18 discussion et compte tenu de toutes les options à notre
19 disposition maintenant, pour en arriver aux meilleures
20 solutions, il faut être libre pour discuter d'éventuelles
21 conséquences, et ce peu importe les considérations
22 politiques. Qu'est-ce que cela veut dire pour une *persona*
23 *non grata* si on met les menottes ou encore s'il y a une
24 réduction des menaces au SCRS et qu'on juge que ça peut être
25 invoqué ou pas.

26 Les options doivent être présentées à tout le
27 monde, afin que l'on puisse prendre ces décisions
28 importantes. Il doit y avoir un suivi de ces décisions,

1 parce que certaines des critiques qu'on entend aujourd'hui,
2 c'est qu'il y a une absence d'information quant à qui a pris
3 cette décision ou celle-là. Et comment est-ce que ça, ça a
4 été réconcilié, étant donné les autres responsabilités qui
5 existent autour du gouvernement. Donc, je crois que ça
6 requiert de bonnes réflexions, mais aussi de la gouvernance
7 structurée autour de ces assemblées de décisionnaires dans
8 chacune des agences.

9 **Dre LEAH WEST:** Alors, un suivi là-dessus en
10 termes de pratique, est-ce que vous verriez ça qui viendrait
11 avec une liste d'options qui sera ensuite déterminée au
12 niveau politique? Ces options requièrent approbation
13 ministérielle?

14 **M. BOB PAULSON:** Ce serait des considérations
15 dans la discussion au bout du compte. Si, en effet, il
16 fallait se reposer uniquement sur une mesure de réduction des
17 menaces par le SCRS, alors ça, ça demande un engagement
18 ministériel et on le reconnaîtrait. Mais quelle serait la
19 conséquence à long terme de travailler avec les ministres
20 dans cette activité?

21 Alors, un bon exemple pourrait être - j'ai
22 entendu parler des collègues d'un registre - et moi, je suis
23 très excité de voir le pouvoir que cette nouvelle commission
24 a de déclencher ces pouvoirs coercitifs. Alors, il y aura
25 des décisions, savoir si ça va procéder de façon
26 administrative ou le référer à la GRC, mais qu'en est-il de
27 l'information collectée? Est-ce qu'on peut se reposer
28 dessus, au niveau de l'enquête? Comment est-ce que ça, ça

1 informe d'autres enquêtes? Ce sont des questions très
2 complexes qui demandent que les décisionnaires puissent
3 prendre ces décisions et rendre des comptes dessus.

4 Mais maintenant, il y a une diversité de
5 redditions de comptes face à toutes ces réunions de sous-
6 ministres adjoints, de sous-ministres. Il y a beaucoup de
7 discussions. On va dire « bon ok, on ramène ça ». Et vous
8 m'avez entendu parler dans mon ouverture du besoin de cette
9 culture de faire les choses plutôt que d'informer les gens à
10 propos des choses. Et ça, c'est la culture qui existe dans
11 la bureaucratie et les grandes parties du gouvernement, c'est
12 qu'il s'agit simplement de savoir quelque chose, mais pour ce
13 qui est de savoir qui va faire quelque chose, là, il n'y a
14 pas beaucoup de discussion, du moins ça a été mon expérience.

15 **M. CROFT MICHAELSON:** Si je peux juste
16 interjecter. À l'avenir, il y aura la possibilité d'avoir
17 d'autres acteurs impliqués. Il y aura le commissaire, la
18 GRC, le SCRS, commissaire des élections, dans certains types
19 de scénarios.

20 Et juste pour me faire l'écho de ce que
21 disait monsieur Paulson, il doit y avoir une forme de
22 fonction de coordination, mais au niveau opérationnel, pour
23 voir qui va mener et quelle voie va être suivie, ce qui est
24 logique.

25 Et dans le contexte de l'espace de
26 contreterrorisme, au niveau opérationnel, la GRC et le SCRS
27 ont eu ce type de mécanisme au niveau local.

28 **Dre LEAH WEST:** Alors, actuellement, le

1 groupe de travail SITE existe, pas juste durant la période de
2 scrutin, mais tout du long. Est-ce que vous pensez que ça va
3 dépasser le groupe de travail SITE, ou le groupe de travail
4 SITE s'alimenterait de cela, serait complémentaire?

5 **M. BOB PAULSON:** Je crois que l'intention du
6 groupe de travail SITE, c'est de donner un mécanisme de
7 coordination de ces questions importantes, de s'assurer que
8 la police soit impliquée. Mais par rapport à ce que Croft
9 disait, il doit y avoir cette compréhension, qu'est-ce que
10 l'on sait, et maintenant, qu'est-ce que l'on va faire? Et
11 quelle est la meilleure façon d'atténuer cela, ou le
12 dissuader, de le stopper? Et quelles sont les conséquences
13 pour toute personne qui est impliquée là-dedans?

14 Je donne l'impression que c'est très simple,
15 mais c'est un paysage très simple, très complexe en fait.
16 Mais en l'absence de toutes les parties prenantes impliquées,
17 je crois pas que l'on puisse arriver à une action coordonnée.
18 Et lorsque les choses sont en route, il n'y a rien de pire
19 que d'avoir une enquête pénale continue qui soit communiquée
20 au gouvernement. Ce n'est pas à cause d'autres raisons, si
21 ce n'est que ce sont des choses intéressantes pour les
22 politiciens, et c'est disséminé. Alors il ne s'agit pas de
23 garder nos chefs dans l'ombre et qu'ils ne soient pas au
24 courant, c'est d'avoir un processus d'enquête qui va arriver
25 à un résultat. Donc, je pense que ça se reposera sur le
26 groupe de travail SITE et ça demanderait une gouvernance
27 encore plus élaborée que ce qui est demandé pour... donné pour
28 le groupe de travail SITE.

1 C'est un autre élément de coordination. Il
2 nous reste cinq minutes... ou, trois minutes avant la pause,
3 mais on va lancer cela. Est-ce que c'est une coordination
4 entre alliés? Ici, on parle d'activités transnationales qui
5 affectent pas juste le Canada mais nos alliés. Et on a vu ça
6 très récemment au niveau des accusations contre l'Inde.

7 Professeur Currie et Professeur Wilner, je me
8 demandais si vous aviez un mot rapide sur comment on utilise
9 les alliés ou comment on peut améliorer la relation avec les
10 alliés dans ce domaine.

11 **Dr ALEX WILNER:** Alors, je peux être rapide,
12 le Canada n'a pas encore créé une posture de dissuasion dans
13 un domaine ou l'autre. On fonctionne militairement avec nos
14 alliés et on réalise rapidement les limitations d'agir dans
15 des circonstances d'alliés dans le cyberspace. Et donc, on
16 a besoin que notre... qu'on ait notre propre posture de
17 dissuasion dans le domaine du cyberspace, mais ces postures
18 elles-mêmes s'intègrent dans ce que l'on voit au niveau
19 international entre les alliés, les meilleures pratiques, et
20 cetera. Donc, c'est un peu un écosystème de posture qui
21 alimente cet objectif de dissuader ce qu'on ne veut pas voir.
22 Seulement à ce moment-là, on va faire la mise en accusation
23 et les poursuites. Mais la dissuasion est le premier
24 échelon.

25 **M. ROB CURRIE:** Moi, j'ajouterais simplement
26 qu'il est temps, comme le disent beaucoup, d'avoir beaucoup
27 d'attention à la politique étrangère en profondeur rigoureuse
28 et expliciter ce que ça veut dire à moyen terme, à long

1 terme, et comme on l'a fait dans les années précédentes.

2 À nouveau, c'est un exercice énorme, mais
3 s'assurer que notre politique étrangère est orientée vers
4 l'environnement de menace actuelle. Et je crois que c'est ce
5 que l'on vit, l'environnement de menace actuelle. Et les
6 perceptions de nos alliés dans ce type-là et une attention
7 particulière à porter à savoir si on construit correctement
8 des relations ou si on maintient correctement les relations
9 existantes, que ce soit l'OTAN ou les groupes des cinq ou un
10 certain nombre de réseaux collectifs dont le Canada fait
11 partie.

12 Et pour ce qui est de ce panel, nous
13 apportons une posture de frontière relativement poreuse à
14 l'application de la loi pénale. Il y a beaucoup de choses à
15 faire, à renforcer nos relations traditionnellement comme on
16 les a administrées au niveau national. Mais une attention
17 claire et à long terme sur ces relations et comment elles
18 vont appuyer notre intégrité nationale aussi.

19 **Dre LEAH WEST:** Bien, Madame la Commissaire,
20 nous allons prendre la pause.

21 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, une trentaine de
22 minutes, donc revenons à 15 h 30.

23 --- La séance est suspendue à 15 h 00

24 --- La séance est reprise à 15 h 45

25 **Dre LEAH WEST:** Nous avons entendu beaucoup
26 de questions, des questions précises et des questions
27 générales. Je vais demander au professeur Currie de nous
28 donner une leçon en droit international.

1 Au cours des derniers jours, nous avons
2 entendu des outils... entendu parler des outils diplomatiques,
3 et on a demandé pourquoi on ne peut pas poursuivre un
4 diplomate ou qu'est-ce que cela prendrait-il pour en
5 poursuivre un au Canada? Est-ce que vous pouvez nous
6 expliquer les obstacles à cela?

7 **M. ROB CURRIE:** Très bien, Rob Currie.

8 Donc, cela dépend d'un réseau de droit qui
9 permet aux États de faire leur travail quotidien. Les États
10 doivent avoir leurs gens sur le terrain à l'étranger pour
11 faire leur travail. Et pour faire ce travail, les diplomates
12 et les fonctionnaires consulaires ne peuvent pas être
13 empêchés par les lois du pays.

14 Il y a des compromis. Et c'est un compromis
15 que doivent faire les pays. Ils disent « Nous allons envoyer
16 nos diplomates, nos ambassadeurs, notre personnel chez vous.
17 Vous allez accepter ces gens chez vous. Et à cause de
18 l'importance de ce travail et l'importance des échanges
19 internationaux, vous allez dire 'Nous n'allons pas poursuivre
20 par voie policière ou autre ce personnel chez nous.' »

21 Cela ne veut pas dire que ces gens peuvent
22 faire ce qu'ils veulent. En fait, ces gens doivent respecter
23 les lois du pays dans lesquelles ils travaillent. Là où cela
24 devient difficile, c'est quand une personne qui a... qui jouit
25 d'une immunité diplomatique commet une infraction et ne peut
26 pas être poursuivie dans le pays.

27 Cela dit, il y a un processus diplomatique
28 qui peut s'appliquer. Lorsqu'un diplomate accrédité commet

1 une infraction ou est impliqué dans une infraction, l'État
2 hôte a le droit, en vertu du droit international, de demander
3 au pays originaire de ce diplomate s'il peut le poursuivre et
4 donc lever cette immunité diplomatique. Cela dépend des pays
5 impliqués. Les États-Unis font ce genre de demande assez
6 souvent; le Canada, non, quoiqu'il y a eu quelques cas chez
7 nous.

8 Les États étrangers ont donc un choix, soit
9 de lever l'immunité, donc, la personne peut être poursuivie,
10 ou refuser de lever l'immunité, ce qui signifie que la
11 personne ne peut pas être poursuivie. Mais au bout du
12 compte, le pays hôte a le droit d'expulser cette personne, la
13 déclarer *persona non grata*. Donc, cette personne n'a aucun
14 statut juridique et doit donc quitter le pays immédiatement.

15 Pour ce qui est du personnel consulaire, il y
16 a plus de limitations. Il y a des détails techniques, mais
17 c'est plus ou moins la même chose.

18 **COMMISSAIRE HOGUE:** Est-ce que parfois
19 l'immunité est levée ou est-ce que cela se fait rarement?

20 **M. ROB CURRIE:** En fait, au Canada, il n'y a
21 aucun cas qui me vient à l'esprit où l'immunité a été levée.
22 Le seul autre pays, c'est les États-Unis qui réussit à
23 convaincre certains pays de lever l'immunité diplomatique de
24 personnel consulaire étranger qui travaille en sol américain.

25 **Dre LEAH WEST:** Est-ce que vous savez s'il y
26 a un cas qui implique l'ingérence étrangère et... pour ce qui
27 est du personnel diplomatique?

28 **M. ROB CURRIE:** Eh bien, comme le professeur

1 Wilner l'a expliqué, cela ne créerait pas d'inquiétude, car
2 le pays qui est accusé d'ingérence étrangère peut
3 immédiatement retirer son personnel. Les États qui font de
4 l'ingérence étrangère chez nous, si le personnel est pris au
5 fait, eh bien, le pays va retirer son personnel
6 immédiatement. Le personnel va continuer de jouir de son
7 immunité, mais le Canada a le droit d'expulser ces personnes.

8 **Dre LEAH WEST:** Je veux revenir sur un sujet
9 qui a été débattu ce matin et ici aussi cet après-midi.
10 Donc, une révélation, un minimum d'imputabilité pour des gens
11 qui ne sont peut-être pas au Canada, qui ne sont peut-être
12 plus au Canada après avoir perpétré des actes répréhensibles.
13 Je voudrais tirer au clair.

14 Par exemple, vous avez dit qu'aux États-Unis,
15 c'était fréquent comme pratique. Alors, Monsieur Michael
16 [sic], pouvez-vous nous dire ce qu'il en est? Y a-t-il des
17 similitudes? Peut-on comparer les processus aux États-Unis
18 et ici au Canada?

19 **M. CROFT MICHAELSON:** Alors, vous parlez de
20 porter des accusations?

21 **Dre LEAH WEST:** Oui.

22 Quand il est question de mise en accusation
23 aux États-Unis d'une personne qui n'est plus au pays, et
24 cetera.

25 **M. CROFT MICHAELSON:** Alors, écoutez, aux
26 États-Unis, il existe une pratique dans leur mise en
27 accusation. Il y a une description, un narratif assez
28 complet. On fait état de la conduite, du comportement qui a

1 amené le dépôt d'accusation.

2 Alors, on peut parler de documents. Écoutez,
3 j'en ai vu des documents qui comportaient 50, 60 pages aux
4 États-Unis. Et si vous lisez le document, ben, vous
5 comprenez dans une bonne mesure la nature même des
6 allégations, le comportement qui est soupçonné et qui a mené
7 à la mise en accusation d'un individu donné.

8 Ici au Canada, les documents sont très
9 différents. Que ce soit une mise en accusation ou autrement,
10 on parle d'accusation alléguée contre tel ou tel individu,
11 mais il n'y a pas de grand compte-rendu. On préfère attendre
12 la comparution devant le tribunal et déposer les preuves à ce
13 moment-là. Donc, on a affaire à des processus différents.

14 L'enquête américaine est aussi très
15 différente dans ce sens que cela relève d'un responsable de
16 la poursuite. Et à un niveau superficiel, on a, bon, le
17 procureur du district, le *district attorney* aux États-Unis,
18 qui souvent se voit confier la menée d'une enquête. Même
19 chose, on travaille avec le FBI comme adjoint au procureur et
20 tout le monde participe à l'enquête. Alors qu'ici au Canada,
21 il y a des fonctions distinctes, séparées. On a la fonction
22 d'enquête confiée à la police et la fonction de la poursuite
23 qui constitue justement une entité indépendante. Donc, ça
24 aussi, ce sont des facteurs qui distinguent nos deux
25 systèmes.

26 **Dre LEAH WEST:** Monsieur Paulson, je me
27 trompe peut-être, mais je me souviens d'une annonce. On voit
28 des agents de la GRC devant des objets saisis, drogue ou des

1 armes à feu avant qu'il n'y ait une poursuite. Donc, il y a
2 des éléments d'information qui accompagnent une mise en
3 accusation et qui sont présents?

4 **M. BOB PAULSON:** Oui, très certainement.

5 C'est ce que nous faisons dans certains cas, et il y a divers
6 degrés de champs de compétences en ce qui touche les annonces
7 de ce genre. Dans l'affaire Belmokhtar, on était responsable
8 et, dans un premier temps, on a obtenu le consentement du
9 procureur général pour porter des accusations après analyse
10 des intérêts publics mis en cause par une pareille procédure.
11 Et, écoutez, on a dit « on va faire cette annonce ».

12 Évidemment, à peu près tout le monde comprenait qu'il était
13 peu probable qu'on puisse lui mettre la main au collet. Mais
14 quand même, il fallait faire connaître les efforts que nous
15 avions menés. Et peu importe la condamnation, le système de
16 justice pénale s'attaquait à cette situation.

17 Et maintenant que je suis à la retraite
18 depuis plusieurs années, je hurle devant la télé quand je
19 vois des policiers dire « bon, l'enquête est en cours, alors
20 on ne peut rien dire avant que l'affaire soit devant les
21 tribunaux ». Alors, pourquoi sont-ils là?

22 Je pense qu'on peut être plus stratégique
23 pour ce qui est de divulguer de l'information qui ne va pas
24 pour autant remettre en question ou compromettre la
25 poursuite, l'enquête en cours, et cetera, pour sensibiliser
26 les Canadiens, pour faire comprendre ce qui se passe.

27 **M. CROFT MICHAELSON:** Si vous me permettez,
28 je peux vous dire que les responsables de la poursuite

1 détestent des occasions de ce genre, parce que, justement,
2 cela risque de compromettre la tenue d'un procès équitable
3 par la suite quand des annonces sont faites par les
4 policiers. Donc, il y a un équilibre. Les policiers peuvent
5 révéler certaines choses, mais s'ils vont trop loin, ben, ça
6 risque de remettre en question l'équité du procès pour
7 l'accusé.

8 **Dre LEAH WEST:** Très bien, merci. Toujours
9 au sujet de la divulgation stratégique, il y a des
10 divulgations stratégiques en ce qui concerne l'accusation, on
11 informe le public, et dans le contexte du renseignement
12 aussi. Alors, je me demande si vous pouvez parler de l'effet
13 dissuasif. Qu'en est-il de la dissuasion? Quel impact est-
14 ce que l'autre élément peut avoir là-dessus?

15 **Dr ALEX WILNER:** Oui, Alex Wilner.
16 Avant l'invasion russe en Ukraine, on a eu
17 toute une série de divulgations par des hauts fonctionnaires
18 au Royaume-Uni, aux États-Unis, même au Canada. Et certains
19 événements se sont déroulés au département d'État, à la
20 Maison blanche et dans un contexte différent avec nos alliés.
21 Tout ça pour faire comprendre aux dirigeants russes et aux
22 Russes en général que on connaissait leurs intentions, on
23 connaissait le but de leur intervention, et on tentait de
24 contrer leur manœuvre par toutes sortes de moyens.

25 Et le message en matière de dissuasion, ce
26 qu'on voulait, c'était faire comprendre aux dirigeants russes
27 qu'il y avait eu des fuites et quel serait le coût, quelle
28 serait la menace, des choses qu'ils ne prenaient pas en

1 compte au moment où cela se passait, donc, pour leur dire
2 qu'il fallait remettre en question l'utilité d'une invasion
3 de l'Ukraine.

4 Maintenant, pour revenir à la discussion que
5 nous avons aujourd'hui, il est bien possible que dans le
6 monde de l'ingérence étrangère, on puisse imaginer qu'un
7 dévoilement opportun par des fonctionnaires, je ne parle pas
8 nécessairement du domaine militaire, mais des hauts
9 fonctionnaires pourraient peut-être, ma foi, influencer un
10 agent étranger qui pourrait vouloir s'ingérer dans les
11 élections ou dans d'autres questions nationales canadiennes.

12 Maintenant, comment ça fonctionnerait? Ben,
13 je pense que comme universitaire, j'aimerais voir si dans
14 d'autres pays, on a fait quelque chose et au moins étudié le
15 phénomène. Mais quand on dénonce et qu'on essaie de faire
16 honte à d'éventuels agresseurs, bon ben, peut-être que ça
17 peut avoir de l'influence. Et ce serait une démarche pour
18 contrer l'ingérence étape par étape. Et, ma foi, un outil de
19 plus dans la trousse pour écarter un engagement de ce genre
20 par un adversaire.

21 **Dre LEAH WEST:** J'improvise, mais vous pouvez
22 me répondre, vous tous. Le dévoilement stratégique d'une
23 part, les avertissements d'autre part. Quelle est la
24 distinction entre les deux? Parce que, avec l'exemple russe,
25 c'était la même chose. Donc, l'une des préoccupations qui
26 revient souvent dans les discussions portant sur les
27 processus démocratiques et l'ingérence, c'est que
28 l'avertissement comme tel peut avoir un impact sur le

1 processus démocratique ou encore nuire à la confiance qu'on a
2 à l'égard du processus. Donc, qu'en est-il de ces deux
3 phénomènes? Qu'est-ce qui est le plus efficace?

4 **Dr ALEX WILNER:** Alex Wilner.

5 Écoutez, ce n'est pas seulement
6 l'avertissement. On révèle des informations secrètes, donc,
7 des renseignements que nous avons choisis et qu'on associe à
8 une compréhension des calculs effectués par l'adversaire.
9 Donc, ce n'est pas seulement un avertissement au grand public
10 pour dire « on pense que c'est ce qui se passe ». Non. On
11 parle d'une spécificité pour nous assurer nous-mêmes que nous
12 influençons le calcul fait par l'adversaire. Donc, créer de
13 l'incertitude, de la confusion par rapport à leurs
14 intentions, à leur capacité de faire quelque chose ou encore
15 à un cout qu'ils ne soupçonnent pas.

16 Et ça, on peut le faire à l'avance. Il y a
17 la dissuasion au sens général : écoutez, vous savez que je
18 suis fort, ne venez pas m'embêter. Et il y a aussi la
19 dissuasion tactique. On voit quelque chose. On pense que
20 vous allez faire quelque chose. On est prêt à y réagir. On
21 sait ce qu'on va faire. Et on va vous le dire.

22 Alors, je ne sais pas de quel type de
23 dissuasion il est question ici, mais ce n'est pas général.
24 C'est une dissuasion spécifique en fonction d'un évènement
25 précis. Et on va au-delà de l'avertissement. C'est plus
26 détaillé et c'est plus calculé.

27 **Dre LEAH WEST:** Donc, c'est peut-être un
28 élément de perturbation de la menace, si vous voulez, en ce

1 sens que vous identifiez une menace potentielle et on dit
2 « un instant, on est prêt à vous arrêter, on voit ce que vous
3 avez l'intention de faire », pour que les gens changent leur
4 position. Donc, menace réduite.

5 Et on a entendu parler aussi du fait qu'on ne
6 fasse pas appel à la poursuite au pénal et qu'on décide
7 plutôt de réduire la menace par d'autres moyens, qu'on la
8 perturbe. Alors, avez-vous des idées de la façon ou de
9 l'utilité de la réduction de la menace par la poursuite ou
10 autrement? Et qui est le mieux placé pour se lancer dans de
11 telles activités?

12 **M. BOB PAULSON:** Moi, ce que je vous
13 répondrai, c'est que les policiers ont un rôle primordial,
14 celui de l'enquête, dans le cas d'une situation criminelle.
15 Mais on a aussi le devoir de prévenir, d'empêcher le crime.
16 Et quand il est question d'une enquête, quand on arrive à la
17 conclusion qu'il est peu probable ou encore on tient compte
18 des activités de nos partenaires, on dit « bon, il y a
19 d'autres solutions ». Ben, souvent, on peut tout simplement
20 confronter en termes de surveillance. On parle de
21 surveillance ouverte, si vous voulez. Je ne dis pas que ce
22 soit une bonne technique, mais c'est quand même une
23 technique. On permet à la cible de dire « un instant, mon
24 ami, vous êtes surveillé ». Et à ce moment-là, ça peut
25 changer l'attitude.

26 Souvent, quand il y a justement
27 confrontation, un associé de la cible ou autre peut
28 participer à la dissuasion. Mais il faut pondérer le tout de

1 façon très prudente. Quelle serait la probabilité, par
2 exemple, eu égard à la collecte de preuves ou encore aux
3 activités d'autres agences partenaires? Et toujours en
4 matière de divulgation, il y a un avantage sur le plan
5 tactique. Si, de temps à autre, on dévoile des éléments de
6 preuves ou des renseignements, alors, on donne un coup de
7 pied dans la fourmilière. Et à ce moment-là, la position
8 pour la collecte de preuves, ma foi, c'est un impact très
9 positif. On produit de la preuve, que ce soit les
10 témoignages, les sources, les opérations clandestines ou
11 encore l'écoute électronique. Tout ça, c'est très utile.

12 **Dre LEAH WEST:** Et pourriez-vous nous en dire
13 davantage au sujet justement de l'engagement? Je cherche mes
14 mots. Oui. La prévention au niveau local, prévention du
15 crime au niveau local.

16 **M. BOB PAULSON:** Ben écoutez, la *Loi sur la*
17 *GRC* nous dit qu'il faut empêcher la criminalité. Et que ce
18 soit les corps provinciaux, il y en a deux ou trois, ou les
19 autres corps policiers, ont pour fonction, et c'est leur
20 devoir, d'empêcher la criminalité.

21 Au cours de nos discussions, il a été
22 question d'un vaste réseau d'infrastructures pour participer
23 aux activités dans la communauté, pour engager la diaspora,
24 pour faire du travail au niveau individuel, pour avoir des
25 activités d'information, les agents de police communautaire,
26 si vous voulez, pour communiquer. Et la philosophie dans ce
27 domaine se porte très bien. Et ça s'applique, même au niveau
28 fédéral, pour ce qui est justement de s'engager auprès des

1 communautés de la diaspora.

2 Et l'un des avantages, justement, si la GRC a
3 des contrats pour les activités policières dans les
4 provinces, c'est justement l'accès à l'information locale.
5 Par exemple, on a vu dans les manchettes récemment, en ce qui
6 concerne l'Inde, qu'une enquête sur un meurtre était menée
7 par une division à contrat. Alors, ça permet de comprendre
8 ce qui se passe et, ensuite, c'est coordonné par les
9 activités fédérales policières. Et puis, finalement, le
10 gouvernement avec les résultats qu'on connaît.

11 Donc, ce réseau, ces contacts au niveau local
12 entre policiers et membres de la communauté, exploiter cette
13 réalité, peu importe le point dont il est question, c'est
14 d'une valeur inestimable. Et on l'a vu, on l'a constaté, en
15 matière d'activités pour contrer le terrorisme. C'est un
16 outil extrêmement utile, mais parfois, on a tendance à
17 l'oublier.

18 **Dre LEAH WEST:** Professeur Nesbitt, vous avez
19 écrit au sujet de la perturbation, de la réduction des
20 menaces par les forces de l'ordre. J'aimerais savoir ce que
21 vous en pensez aujourd'hui.

22 **Dr MICHAEL NESBITT:** Ce que j'ajouterais...
23 ben, tout d'abord, je voudrais renforcer ce que monsieur
24 Paulson vient de dire et aussi y aller d'un petit
25 avertissement. D'abord, pour renforcer le message, on fait
26 toutes sortes de choses pour réduire les menaces du côté des
27 forces de l'ordre. S'il y a une menace immédiate,
28 évidemment, on passe à l'action pour empêcher l'explosion

1 d'une bombe. Et... ou alors, on va dire, écoutez, on ne va pas
2 laisser la bombe exploser, il faut agir.

3 À long terme, bon, on fait des visites dans
4 les écoles pour informer les jeunes. Ou il y a la police
5 communautaire. Encore là, ça peut être très efficace,
6 informer la communauté de ce qui se passe et tout ça.

7 Maintenant, pour le terrorisme et la sécurité
8 nationale, il y a aussi toutes sortes de choses que nous
9 faisons un peu partout à travers le pays. En Alberta, par
10 exemple, où je vis, il y a l'organisation pour prévenir la
11 violence. Et on travaille auprès de jeunes et on veut
12 combattre ou contrer la radicalisation. Donc, c'est une
13 solution de rechange à d'autres initiatives. Donc, il y a de
14 l'espace pour des initiatives de ce genre, mais allons-y
15 prudemment. Pourquoi? Parce que le SCRS existe justement
16 pour s'occuper de ces choses-là.

17 Dans les années 70, après la crise du FLQ et
18 l'invocation de la *Loi sur les mesures de guerre*, il y a eu
19 la commission MacDonald, puis en 84, la création du Service
20 canadien de renseignement de sécurité. Parce qu'on se disait
21 que les pouvoirs devaient être distingués. Sinon, on avait
22 tendance à se servir des pouvoirs de perturbation plutôt que
23 de renseignement. Donc, c'est plus facile de dire, je vais
24 empêcher les choses, je n'aurai pas besoin de recueillir de
25 la preuve pendant un an et de préparer un document de 300
26 pages.

27 Évidemment, c'est un extrême, mais on l'a vu,
28 on l'a vu quand même, que ce soit l'ouverture de centaines ou

1 de milliers de lettres et d'objets de courrier, ou encore,
2 même mettre le feu à une ferme dans un cas où on pensait que
3 des individus se réunissaient. Et on peut perdre de vue,
4 justement, le fait que, bon ben, peut-être que la poursuite,
5 ce n'est pas nécessairement la panacée. On l'a vu au Canada,
6 ça s'est produit une fois, ça a dérapé très sérieusement.

7 Alors, pour ajouter à ce qui vient d'être
8 dit, on a donné des pouvoirs de perturbation en 2016 [sic] et
9 ça a été renforcé pour que ce soit plus conforme à la
10 Constitution par la suite en 2019. Et le projet de loi C-59
11 a été adopté pour, justement, permettre des activités de ce
12 genre. On a dit, c'est l'agence qui s'occupe du
13 renseignement, c'est l'agence qui, de temps à autre, peut
14 devoir intervenir de façon perturbatrice. Il faut les
15 autoriser si on le juge nécessaire. Et c'est le SCRS qui
16 s'est vu confier ces pouvoirs, mais il y a eu quand même des
17 paramètres qui ont été précisés. Et c'était tout à fait
18 justifié. Ce que je veux dire par là, qu'au sens juridique,
19 au sens légal, il faut obtenir un mandat. Pourquoi? Ben,
20 tout simplement pour s'assurer que quand il est question
21 d'activités perturbatrices, on respecte les articles de la
22 *Loi sur le SCRS* qui gère ces situations.

23 **Dre LEAH WEST:** Et en parlant de projets de
24 loi qui ont beaucoup attiré l'attention, C-51 et C-59, ils
25 ont été assujettis à beaucoup de débats, d'études, d'examens.
26 Il y a eu beaucoup de contributions au processus des comités
27 par les groupes de liberté civique sur le grand projet de loi
28 de sécurité nationale, le dernier, C-70, de par l'impératif,

1 on présume, d'avoir des choses en place pour les élections
2 futures n'ont pas vu ce même niveau d'examen. Et les groupes
3 de liberté civique ont décrié la chose de par le manque
4 d'études sur l'impact potentiel à la *Charte*.

5 Alors, je me demande si certains d'entre vous
6 autour de la table êtes préoccupés soit du fait qu'il y ait
7 eu un manque d'études d'impact potentiel et d'entendre ces
8 voix dans le projet de loi à l'avenir ou des dispositions
9 spécifiques ou des éléments de la loi qui sont
10 particulièrement problématiques. Et je commencerai avec le
11 Professeur Nesbitt.

12 **Dr MICHAEL NESBITT:** Alors, on parle ici d'un
13 projet de loi qui est très récent. Je dis ça, parce que même
14 si j'ai lu le projet de loi, je n'ai pas eu le temps de me
15 formuler une idée. Je pense que c'est tout à fait l'objet,
16 c'est qu'il n'y a pas beaucoup d'entre nous dans ce domaine
17 et on est encore en train d'essayer de se formuler une
18 opinion sur le projet de loi.

19 J'ajouterais l'autre question ici qu'il y a
20 pas juste la conformité à la *Charte*, même si c'est bien sûr
21 toujours une bonne question, mais c'est aussi de savoir s'il
22 manque quelque chose. Est-ce que quelque chose de plus
23 aurait pu être fait au travers des consultations?

24 Donc, je me réfère à la conversation
25 précédente d'avoir une approche plus vaste à penser au mandat
26 et à la structure de l'organisation et comment ça travaille
27 avec d'autres organisations. Alors, je ne sais pas, mais à
28 un moment donné, ça serait bien d'avoir cette occasion pour

1 le Canada.

2 **Dre LEAH WEST:** Monsieur Michaelson, des
3 idées?

4 **M. CROFT MICHAELSON:** Eh bien, le ministère
5 de la Justice, sur leur site Web, ils ont leur déclaration
6 concernant la *Charte*, comme ils sont forcés de le faire, et
7 ils ont indiqué que d'après eux, la législation est
8 constitutionnelle. Le procureur général doit réfléchir à la
9 législation et à sa constitutionnalité. Et je pense
10 franchement qu'il prenne ces responsabilités très au sérieux.
11 Alors, je pense qu'il pense fermement que la législation est
12 constitutionnelle.

13 Il n'y a rien qui m'a frappé en la regardant,
14 mais à nouveau, comme le professeur Nesbitt l'a dit, c'est
15 très récent et on ne sait jamais quels arguments un avocat de
16 la défense malin et inventif pourrait trouver dans un
17 argumentaire hypothétique durant un procès. Nous avons eu
18 d'autres législations qui ont été adoptées, et tout le monde
19 pensait bel et bien que c'était constitutionnel, et ça s'est
20 avéré être inconstitutionnel à cause de raisons hypothétiques
21 auxquelles personne n'avait pensé. Donc, à nouveau, c'est
22 récent, on verra ce qu'il en est.

23 **Dre LEAH WEST:** Merci.

24 Alors, je veux revenir potentiellement à
25 certaines des dispositions qui ont été ajoutées au code
26 pénal, mais Professeur Currie, si vous pouvez nous en dire
27 plus sur ce que vous disiez de saisir ces occasions pour la
28 compétence extraterritoriale dans le domaine de la compétence

1 étrangère.

2 **M. ROB CURRIE:** Bien sûr, et je vais réagir
3 au dernier point également, parce que ici c'est un aspect de
4 C-70 qui ne sera pas un problème en vertu de la *Charte*, qui
5 est l'expansion de la portée territoriale de certains des
6 délits. Et je dis ça parce qu'il y a eu des contestations
7 juridiques aux dispositions de la loi pénale de par le passé
8 en vertu d'une théorie que c'était offensant pour les droits
9 individuels. Et ça, ce n'est pas correct, c'est un argument
10 erroné parce que c'est une question de pouvoir
11 constitutionnel. Le gouvernement fédéral est pleinement
12 compétent à légiférer d'une façon qui étend notre droit pénal
13 au-delà de nos frontières, si on le choisit. Les limites
14 sont imposées par le droit international et non pas par le
15 droit constitutionnel national.

16 Ça, c'est un point qu'il vaut la peine de
17 soulever. On étend la portée géographique des services de
18 police, et ça ne viole pas nos droits de la *Charte* en tant
19 que tel.

20 Mais pour entrer dans le détail de ce que cela veut dire, je
21 crois que la meilleure façon de l'expliquer est de prendre un
22 cas hypothétique d'ingérence étrangère, qui est une personne...
23 qui est un agent d'un acteur étatique néfaste qui fait des
24 remarques intimidantes ou verse des pots de vin, ce genre
25 d'activité.

26 Il y a trois niveaux de compétences que ça
27 peut être fait. Ça peut être fait entièrement sur le sol
28 canadien. Ce crime a eu lieu entièrement au Canada. Le

1 Canada est pleinement compétent. Mais qu'en est-il si cet
2 acteur appelle d'un autre pays ou envoie des courriels
3 menaçants vers la famille d'un individu depuis l'étranger?
4 Est-ce que le Canada a la compétence de faire quoi que ce
5 soit? Est-ce que la police peut même examiner ça?

6 Et, anecdotiquement, ça pourrait être un
7 problème. Quelqu'un rentre dans un poste de police et dit
8 « je reçois ces courriels de menaces, je crois que je sais
9 d'où ils viennent ». Et le pauvre flic sans ressources dit
10 « ça vient de l'extérieur du Canada », et dit « on peut rien
11 faire ». Légalement, c'est pas vrai, mais en termes de
12 ressources, dans un sens, ça l'est.

13 Mais ça, c'est un exemple de ce qui... ce
14 qu'on... de ce qu'on appelle la compétence territoriale
15 justifiée. Si un crime commence à l'extérieur du Canada,
16 mais ça termine ici, nous avons compétence. S'il commence
17 ici et se termine en dehors du Canada, nous avons compétence.
18 Et il y a toutes sortes de jurisprudence qui le confirment.

19 Mais dans C-70, il y a également des
20 dispositions extraterritoriales qui sont de dire que tout le
21 délit a lieu à l'extérieur du Canada. Et ça, ce sont des
22 situations où le Canada peut complètement, en vertu du droit
23 international, prendre la compétence sur ce délit, même si
24 c'est entièrement à l'extérieur des frontières, sur la base
25 d'un autre lien à nos intérêts nationaux, à nos
26 ressortissants.

27 Parfois, les exemples que l'on voit dans C-70
28 sont des situations où soit l'auteur ou la victime, ou les

1 deux, sont des citoyens canadiens, même s'ils sont en dehors
2 du Canada, à l'étranger, ce qui peut étendre ça très loin, ou
3 des intérêts nationaux canadiens sont en jeu.

4 Parce qu'il y a un principe assez flou mais
5 bien utilisé du droit international qui dit que les États
6 peuvent poursuivre en justice des crimes qui ont lieu à
7 l'étranger si ces crimes visent leurs intérêts nationaux
8 fondamentaux. Et ça, ça va de l'espionnage à la contrefaçon
9 de passeports et devises, mais des activités d'ingérence
10 étrangère, moi je pourrais dire, elles tombent directement
11 dans ces choses où le Canada est absolument compétent.

12 Donc, ces trois niveaux de compétence sont
13 disponibles au Canada. Ceux qui sont à l'extérieur de nos
14 frontières, on a été mal à l'aise historiquement, ça vient du
15 Royaume-Uni où pendant des siècles ils s'en fichaient de ce
16 qui passait au-delà des mers. Maintenant, c'est important
17 plus que jamais ce qui se passe en dehors du Canada qui nous
18 affecte potentiellement.

19 Donc, il y a ces outils de bonne qualité, C-
20 70 commence à ouvrir la chose. Et moi, je dis on devrait
21 même aller plus loin.

22 **Dre LEAH WEST:** Une des parties a posé une
23 question concernant un outil qui est tout à fait
24 extraterritorial, qui est la *Loi sur les crimes contre*
25 *l'humanité et les crimes de guerre*, est-ce que vous voyez ça
26 dans le cadre de l'ingérence étrangère?

27 **M. ROB CURRIE:** La réponse courte serait non.
28 Vous avez raison que ça fait partie de notre droit criminel,

1 donne des délits qui s'appliquent à l'extérieur du Canada
2 ainsi qu'à l'intérieur, mais c'est sur la base de crimes très
3 rares, c'est très étroit, crimes contre l'humanité, crimes de
4 guerre et génocide. Je pense qu'on peut s'attendre à ce que
5 ces trois types de crimes ne joueront pas un rôle important
6 ou du tout dans les efforts d'ingérence étrangère.

7 **Dre LEAH WEST:** Madame la Commissaire?

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** C'est bon, vous pouvez
9 poursuivre.

10 **Dre LEAH WEST:** Alors, je vais inviter les
11 panélistes à offrir une dernière réflexion qu'ils pourraient
12 avoir ou communiquer à la Commission ou des choses qu'ils
13 veulent appuyer davantage.

14 **Dr ALEX WILNER:** Alex Wilner.

15 Je veux que vous imaginiez un monde où la
16 dissuasion ne marche pas. Ce n'est pas beau. Ça veut dire
17 que l'on est en mode réactif constamment, sans compréhension
18 des plus grandes choses que l'on pourrait faire. Donc, la
19 dissuasion, ma leçon à retenir ici, c'est que la dissuasion,
20 c'est quelque chose qu'on fait activement, on y pense, on
21 l'applique et on relie tous ces morceaux individuels à ce
22 cœur qui est « ne nous attaquez pas, nous avons les moyens de
23 vous attaquer, nous avons les moyens de vous poursuivre si
24 besoin ». Tant qu'on ne relie pas tous ces éléments
25 ensemble, c'est les débuts du contreterrorisme. On réagit
26 constamment à un incident ici, un incident là.

27 Donc, la dissuasion, c'est un cadre qui
28 s'alimente de cette soupe d'activités. Et je crois que ça

1 s'intègre directement dans ce que l'on peut faire au niveau
2 national et international, parce qu'on ne le fait pas seul.
3 Donc, je crois qu'il faut que l'on change un peu la vision.

4 Et on est toujours coincé dans la logique de
5 dissuasion de la Guerre froide, qui est le succès ou l'échec.
6 Si la bombe nucléaire éclate, la dissuasion a échoué. Mais
7 là, on n'est pas dans ce type-là, on est dans la dissuasion
8 criminelle, qui est qu'on accepte un certain seuil de
9 douleur, mais au-delà de ça, on fait tomber la massue.

10 Et je crois que lorsque l'on parle de
11 dissuasion, on devrait le sortir du contexte de la Guerre
12 froide, on doit l'internationaliser, le mettre à jour et
13 l'étendre, mais il faut que ce soit dans le contexte de ce
14 que l'on voit aujourd'hui, ce qui est un gros bazar.

15 Mais je crois que c'est la base sur laquelle
16 tous les autres piliers peuvent reposer.

17 **Dre LEAH WEST:** Est-ce que vous pourriez
18 brièvement parler de comment vous voyez le déni qui...
19 lorsqu'il s'agit d'avoir la confiance dans les institutions
20 publiques, l'éducation publique, comment ça s'intègre dans
21 votre cadre?

22 **Dr ALEX WILNER:** La logique du déni, c'est de
23 retirer à un adversaire la capacité d'acquérir ce qu'ils
24 espèrent avoir avec cette action. Et ici, le fait de... le
25 refus, ce serait d'inoculer la société canadienne contre
26 cette tentative et pour qu'on ne réagisse pas comme nos
27 adversaires voudraient qu'on réagisse, à savoir changer le
28 vote ou mettre à mal la crédibilité de notre système

juridique ou démocratique, et cetera.

Et nous avons vu ça à nouveau en remontant au premier jour de la contre-radicalisation, l'idée était d'inoculer les gens, la société, la communauté, contre le fait de tomber dans ce piège, la radicalisation dans un cas. Et ici, agir face à la désinformation ou l'ingérence étrangère. Donc, je crois que ce déni d'effet, c'est leur dire qu'on est capable d'absorber et de réduire à néant ce qu'ils nous envoient.

C'est pas juste le gouvernement fédéral qui peut faire ça, c'est l'éducation publique, c'est travailler avec des chercheurs et des communautés de pratiques et tout le reste. Mais je crois que ce déni, c'est l'essentiel. Il s'agit de voir comment on se protège et comment on relie ça au comportement de manipulation.

Dre LEAH WEST: Merci.

Monsieur Paulson?

M. BOB PAULSON: Je crois qu'il faut qu'on envisage comment ça se fait que l'on est victimisés comme on l'est depuis peu, et quelle faiblesse cela démontre ou quelle faiblesse est exploitée par ces acteurs hostiles. Je crois qu'il est absolument vital que l'on s'organise, parce que c'est juste une invitation à en faire plus, cette faiblesse.

Et je crois que la perception, et c'est tout à fait anecdotique, mais je crois que la perception internationale, surtout parmi nos adversaires, c'est que nous sommes vulnérables à l'exploitation. Et ça souligne bien l'importance de votre travail.

1 **M. CROFT MICHAELSON:** Et si je peux juste
2 ajouter brièvement, ici Croft Michaelson. Il y a eu
3 certaines discussions concernant les stratégies telles que de
4 mettre en accusation certains individus en dehors du pays, où
5 il pourrait y avoir peu de possibilités qu'un procès aille de
6 l'avant. Et je crois que la réalité pratique, c'est que pour
7 la police, qui manque de ressources, ça ne va pas être une
8 stratégie qui va les intéresser. Et les procureurs ne seront
9 certainement pas trop intéressés par ça non plus.

10 Et si c'est une priorité, ça demande vraiment
11 de bonnes ressources, à la fois des fonctions de police et de
12 procureurs. Si je repense... et Bob se souviendra de ça, si on
13 repense au premier jour de la législation des bénéfices du
14 crime lorsque c'est sorti dans les années 80, on n'a pas
15 vraiment fait d'avancée initialement. Et puis on a mis sur
16 pied des unités spécialisées. Et les unités spécialisées
17 avaient identifié ça comme activité prioritaire. Et puis on
18 a commencé à faire des progrès dans les enquêtes et des mises
19 en accusation réussies. Donc, sans aucun doute, la
20 Commissaire a entendu parler des ressources dans d'autres
21 tables rondes, mais je pense que c'est fondamental d'avoir
22 une fonction de mise en accusation efficace.

23 **Dre LEAH WEST:** C'est une bonne transition
24 vers ma question pour le professeur Nesbitt, qui est que vous
25 avez parlé un petit peu de l'argent et des sanctions. Je me
26 demandais ce que vous pensiez de l'effet de dissuasion des
27 sanctions dans ce domaine?

28 **Dr MICHAEL NESBITT:** Alors, si je vais vous

1 donner la réponse technique, je pense que la littérature
2 académique est divisée sur la nature et l'efficacité de la
3 dissuasion par les sanctions. J'ai aussi des questions
4 sérieuses à savoir si on mesure la bonne chose dans beaucoup
5 de ces études. Donc, en termes anecdotiques, lorsque l'on a
6 sanctionné la Russie, très rapidement il y a une réaction
7 russe à sanctionner des représentants canadiens. Donc,
8 qu'est-ce que ça vous dit? Ça veut dire qu'ils prêtent
9 attention et ils ont l'impression qu'ils ont besoin de
10 réagir. Ça les touche.

11 Donc, ce qui m'amène à ce que j'en pense, à
12 mon ressentiment, c'est que c'est difficile d'étudier cet
13 espace sans penser que les sanctions ont un effet de
14 dissuasion efficace. Ceci étant dit, il faut être honnête
15 par rapport à où se place le Canada dans l'espace des
16 sanctions, à savoir que nous sommes économiquement un plus
17 petit acteur qui est aux côtés et qui appuie les États-Unis.

18 Et je pense que la dernière chose que je
19 dirais à cet égard, c'est que lorsque l'on parle de
20 sanctions, il y a seulement quelques choses que l'on peut
21 faire. On soutient les États-Unis, et si les États-Unis font
22 quelque chose, les sanctions auront un effet de dissuasion.

23 Mais je dirais que, à nouveau, c'est peut-
24 être l'occasion de soulever notre manque de mise en
25 application de la loi. En 82 [sic], on... depuis 82 [sic], on
26 a deux mises en accusation à travers de la *Loi sur les*
27 *mesures économiques*. Un a appelé des coupables pour dire
28 « j'envoie des choses en Iran en contravention des choses »

1 et qui ont été arrêtés à la frontière. Et l'autre est tombé...
2 s'était effondré durant le procès.

3 Donc, en l'absence de cette mise en
4 application de la loi sur laquelle on travaille, il y a eu
5 des avancées depuis quelques années avec le financement de la
6 GRC. Et on a des ressources autour des sanctions dans le
7 domaine de la sécurité nationale, de la surveillance des flux
8 d'argent. On y arrive, mais on n'a pas vu ces résultats
9 encore. Et tant qu'on ne verra pas ces résultats, la
10 capacité du Canada à dissuader ou contribuer à l'objectif de
11 dissuasion de nos alliés, surtout l'Union Européenne, le
12 Royaume-Uni, l'Australie et les États-Unis, du côté
13 sanctions, on est assez limité.

14 **Dre LEAH WEST:** Et ma dernière question sera
15 pour le professeur Currie, avant de repasser la parole à la
16 Commissaire. Y a-t-il d'autres forums internationaux, mis à
17 part les cours internationales, où vous pouvez voir que le
18 Canada prendra ces préoccupations sur l'ingérence étrangère
19 qui seraient utiles ou d'autres organes? Est-ce que vous
20 voyez que ce sont les seuls outils au niveau international?

21 **M. ROB CURRIE:** Eh bien, le tribunal
22 international est un bon outil. Mais... ou plutôt, ce n'est
23 pas un bon outil parce que les procédures sont très longues
24 et l'État... un État peut toujours décider de se retirer.

25 Mais on parle ici des mesures informelles de
26 mise en application de la loi, les relations avec nos alliés.
27 Il est important d'avoir un cadre national très fort. C'est
28 ce que nous envisageons pour contrer les forces autoritaires

1 qui se dirigent vers nous.

2 Cela vient en plus des procédures devant les
3 tribunaux. C'est une façon, en fait, plus réaliste, plus
4 terre-à-terre de procéder.

5 **Dre LEAH WEST:** Merci.

6 **COMMISSAIRE HOGUE:** J'ai une question pour
7 Monsieur Michaelson. Vous avez beaucoup d'expérience en tant
8 que procureur. Ce qui m'intéresse, c'est si vous avez une
9 idée, comment minimiser le problème du renseignement en tant
10 que preuve? Donc, si nous voulons poursuivre un cas
11 d'influence ou d'inférence étrangère, est-ce que vous pouvez
12 nous aider à comprendre comment minimiser ce problème?

13 **M. CROFT MICHAELSON:** Eh bien, la meilleure
14 façon de le faire, c'est de se servir aussi peu que possible
15 de renseignements en tant que preuve.

16 Cela dit, je pense qu'on peut réformer le
17 régime de divulgation en vertu de l'article 31. Dans le cas
18 *La Reine versus Jasper*, nous avons dû composer avec des
19 questions de sécurité nationale, et nous l'avions bien fait.
20 Le juge Code, dans sa décision, pourrait nous servir d'un
21 modèle sur comment réformer le régime de divulgation en vertu
22 de l'article 31 devant un tribunal supérieur.

23 Nous avons un système de divulgation. Il a
24 été créé par le Cour suprême du Canada. Mais il se peut
25 qu'il y ait plus qu'un régime de divulgation qui puisse être
26 constitutionnel. Donc, on pourrait essayer d'innover et de
27 trouver une façon autre que celle qui a fonctionné jusqu'à
28 présent. J'ai beaucoup réfléchi à la question.

1 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, c'est un problème
2 complexe.

3 **M. CROFT MICHAELSON:** Oui, en effet. J'ai
4 écrit certains textes qui ont été publiés au Manitoba.
5 C'était des idées générales. C'était du remue-méninge. Je
6 ne sais pas si cela pourrait mener à des solutions, mais je
7 n'ai pas de réponse facile pour vous.

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.
9 Sur ce, merci beaucoup. Ce fut intéressant.
10 Ce fut un défi. Ce qui est fascinant, c'est que vous avez
11 tout un éventail d'expériences entre vous, vous avez
12 travaillé dans des domaines différents, vous avez des
13 expectations distinctes. Et je vais devoir rassembler le
14 tout. Et j'apprécie, donc, toute l'information que vous
15 m'avez donnée aujourd'hui.

16 Et je l'ai déjà dit à plusieurs reprises,
17 mais tout cela, c'est matière à réflexion. Et il est clair
18 que nous avons beaucoup de pain sur la planche.

19 Merci beaucoup et bonne fin de journée.

20 **M. CROFT MICHAELSON:** Merci.

21 --- L'audience est ajournée 16 h 34
22
23
24
25
26
27
28

C E R T I F I C A T I O N

I, Sandrine Marineau-Lupien, a certified court reporter,
hereby certify the foregoing pages to be an accurate
transcription of my notes/records to the best of my skill and
ability, and I so swear.

Je, Sandrine Marineau-Lupien, une sténographe officielle,
certifie que les pages ci-hauts sont une transcription
conforme de mes notes/enregistrements au meilleur de mes
capacités, et je le jure.



Sandrine Marineau-Lupien